



**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 31
PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
CONVENTION-CADRE DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA
STRATÉGIE GLOBALE DE REVITALISATION DE LA COMMUNE DE
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS POUR LA PÉRIODE 2022-2026**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
22 septembre 2022		33	24	32

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Yoann GNERUCCI, Premier Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, Mme BOUVARD, M. BENHAMOU, Mme LELEU, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. TISSIER, M. COUTANT, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean CAYRON à M. Yoann GNERUCCI, M. Jean-Claude SAVIO à Mme Isabelle NOURI, Mme Pascale TESSONNEAU à M. Robert MASSON, M. Kader MERIMECHE à Mme Marie-Reine LOUISA, M. Patrick FLECHE à Mme Martine BOUVARD, Mme Isabelle SUCHET à M. Ken TISSIER, M. Guillaume GUÉRIN à M. Olivier COUTANT, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Absent : Mme SCHWALLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line BIANCHI

Madame BOUVARD soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU la délibération municipale n° 43 du 1^{er} avril 2021 portant approbation de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »,

VU la délibération n° 51 du Conseil Communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération du 25 mars 2021 portant approbation de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »,

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

~~VU la délibération n° 71 du Conseil Communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération du 15 juin 2021 adoptant la convention-cadre 2021-2026 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération,~~

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 22 septembre 2022,

La commune de Roquebrune-sur-Argens aux côtés d'Estérel Côte d'Azur Agglomération son EPCI de rattachement, bénéficie du programme «Petites Villes de Demain» lancé par l'Etat le 1^{er} octobre 2020. Ce programme conçu comme un levier de redynamisation territoriale pour les villes de moins de 20 000 habitants a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de conforter leur rôle dans la transition écologique et l'équilibre territorial.

Ce programme national implique, aux côtés des communes concernées, non seulement les EPCI de rattachement et l'Etat, mais aussi un ensemble d'institutions, parmi lesquelles l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou encore l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEME).

Il s'inscrit dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (CRTE) signé avec l'Etat le 09 juillet 2021, et s'organise autour de trois piliers pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation, à savoir :

- Le soutien en ingénierie, notamment à travers le financement à 75% d'un chef de projet rattaché à l'EPCI,
- Des financements thématiques sur différents projets de revitalisation, dans une optique globale (commerce, économie, habitat etc.),
- L'accès à un réseau pour favoriser les échanges d'expériences et le partage de bonnes pratiques.

Ce programme pluriannuel et global repose sur un dispositif de contractualisation articulé en deux temps, formalisés chacun par une convention :

- **Une convention d'adhésion** signée le 29 avril 2021 par les représentants de l'Etat, la Banque des Territoires, la commune de Roquebrune-sur-Argens et Estérel Côte d'Azur Agglomération, qui acte l'engagement des parties et leur volonté d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale de redynamisation et un dispositif de pilotage et d'accompagnement de la démarche,
- **Une convention-cadre** de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie globale de redynamisation de la Commune qui s'étend sur la période 2022-2026, à établir et signer dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Elle précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, les moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés, ainsi que les engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités et secteur privé.

Il convient à présent d'approuver la convention-cadre de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie globale de redynamisation de la commune de Roquebrune-sur-Argens au regard de son projet de territoire, jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention-cadre de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie globale de redynamisation de la commune de Roquebrune-sur-Argens au regard du projet communal de territoire qui s'inscrit dans le programme « Petites Villes de demain » pour la période 2021-2026.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

AUTORISE M. le Maire à engager toutes démarches utiles à la mise en œuvre de la convention opérationnelle de la stratégie globale de redynamisation de la commune de Roquebrune-sur-Argens du programme « Petites Villes de demain » et à signer tout document y afférent.

27 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. Jean-Michel BENHAMOU, M. Didier LEMAITRE, M. Julien LUCHINI, Mme Michèle AUZOLAT, Mme Claude ICHARD),

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 29 septembre 2022



Pour le Maire absent,
Yoann GNERUCCI
Premier Adjoint au Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture

083-2 30 075-2022092 30 075-2022092 30 075-2022092
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

PREFET
DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Ville de
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS



Les Bourriers - Le Village - La Bourrière
ROQUEBRUNE
SUR-ARGENS

Est+érel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

CONVENTION CADRE DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE REVITALISATION DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN 2021-2026

ENTRE AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

La Commune de Roquebrune-sur-Argens représentée par son maire

M. Jean CAYRON ;

L'EPCI de Estérel Côte d'Azur Agglomération représentée par son président
M. Frédéric MASQUELIER ;

Ci-après la Collectivité bénéficiaire, à savoir la Commune de Roquebrune-sur-Argens

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet Départemental du Var, M. Evence RICHARD

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôt et Consignations

Représentée par le Directeur Territorial du Var, M. David de Araujo

Ci-après désigné par « la Caisse des Dépôt, Banque des Territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

AP Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Article 1 – Objet de la convention-cadre	4
1.1 Définition du programme	4
1.2 Présentation du territoire signataire.....	4
1.3 Les dispositifs en cours	7
1.4 La phase d’initialisation du programme Petites Villes de Demain et ses principales conclusions :.....	8
Article 2 – Les ambitions du territoire d’Estérel Côte d’Azur Agglomération : le Pacte de Gouvernance	10
Article 3 – Une ambition partagée pour la centralité Village de la commune de Roquebrune-sur-Argens	11
Article 4 – Les orientations et les axes stratégiques	12
Article 5 – Le plan d’action.....	13
5.1 Les actions.....	13
5.2. Projets en maturation	14
Article 6 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	14
Article 7 - Engagements des partenaires	14
7.1. Dispositions générales concernant les financements	14
7.2. Le territoire signataire.....	15
7.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	15
7.5 Mobilisation d’autres partenaires financiers	17
7.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	17
7.7 Maquette financière	17
Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	17
Article 9 - Suivi et évaluation du programme.....	18
Article 10 - Résultats attendus du programme	18
Article 11 – Utilisation des logos.....	19
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	19
Article 13 – Evolution et mise à jour du programme	19
Article 14 - Résiliation du programme	19
Article 15 – Traitement des litiges	20
Sommaire des annexes	21

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention-cadre

1.1 Définition du programme

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires à compter de la signature de la présente convention jusqu'en février 2026.

La commune de **Roquebrune-sur-Argens**, aux côtés de son EPCI de rattachement Estérel Côte d'Azur Agglomération, a souhaité **s'engager dans le programme Petites villes de demain**, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 29 avril 2021 signée entre Estérel Côte d'Azur Agglomération, la commune de Roquebrune-sur-Argens, l'Etat et la Caisse des Dépôt, Banque des Territoires.

Une phase d'initialisation s'en est suivie, **d'une période de 18 mois**, permettant à la commune de Roquebrune-sur-Argens de mener les études nécessaires à la définition de sa stratégie globale de revitalisation de sa centralité Village.

1.2 Présentation du territoire signataire

- **Données générales et situation du territoire :**

La commune de Roquebrune-sur-Argens appartient au département du Var (83) et à la région

AR Prefecture
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

La commune dans la Région PACA



Elle fait partie d'**Estérel Côte d'Azur Agglomération**. Composée de 5 communes, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Fréjus, Saint-Raphaël et Les Adrets-de-l'Estérel, elle résulte de la fusion, au 1er janvier 2013, entre la Communauté d'Agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël (CAFSR) et la Communauté de Communes Pays Mer Estérel (CCPME, composée en 2010 de Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens).

Le territoire de l'intercommunalité s'étire sous la forme d'un croissant dont la courbure souligne le rivage de la Méditerranée sur environ 27,5 km de large et 25 km de long. Ce territoire est caractérisé par :

- Sa superficie de 35 000 hectares,
- Une population s'élevant à plus de 114 895 habitants en 2014, soit 10,7% de la population varoise, qui s'accroît fortement avec le tourisme en période estivale (alors estimée à plus de 290 000 habitants),

Un secteur central constitué par la continuité urbaine Saint-Raphaël/Fréjus/Puget-sur-Argens, présentant une densité urbaine forte tant en termes de logements que de pôles d'emplois, de services, d'équipements, etc...

80% des emplois sont liés à la filière tertiaire, notamment à l'activité commerciale représentée par l'hôtellerie et la restauration.

Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, au même titre que celui de Roquebrune-sur-Argens, est un territoire dit de frange. En effet, Estérel Côte d'Azur Agglomération est en limite sud-orientale du littoral azuréen, bénéficiant d'une situation d'interface favorable à sa dynamique et son développement. Il bénéficie des dynamiques régionales de l'Est vers l'Ouest du continuum azuréen. En effet, une grande partie des flux de transit provient des communes de l'Est des Alpes Maritimes.

A elles seules, les communes de Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Fréjus positionnent Estérel Côte d'Azur Agglomération en seconde aire urbaine du Var, après celle de Toulon, et devant celle de Draguignan. Alors que dans ces trois communes précitées, la population des centres urbains diminue,

AB. Prefecture

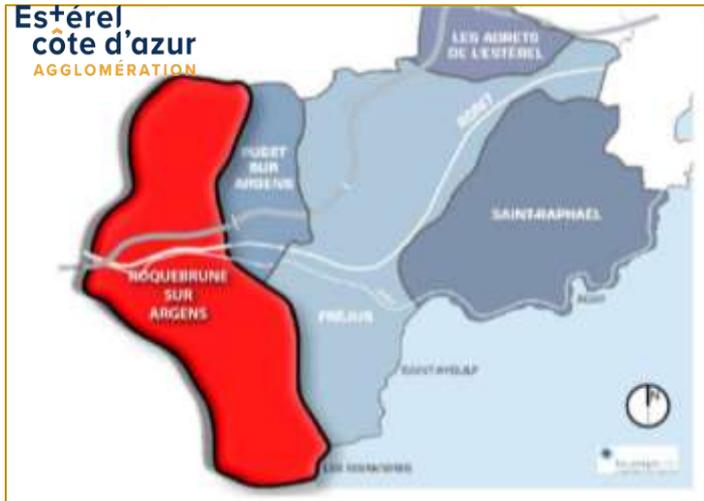
celle de Roquebrune-sur-Argens a contrario, augmente.

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

La recherche d'un meilleur cadre de vie et la priorité donnée à l'habitat individuel met Roquebrune-sur-Argens en première ligne, avec les Adrets-de-l'Estérel, dans la migration de la population depuis l'hypercentre. Le territoire de l'Agglomération assiste à un glissement du résidentiel vers l'Ouest, influençant le territoire Roquebrunois.



Les 5 communes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Roquebrune-sur-Argens est l'une des communes les plus étendues de l'Est Varois : elle couvre un territoire de près de 10 600 hectares, soit la surface de Paris intra-muros, qui s'étend sur 20 km du Nord au Sud, des falaises rouges de l'Estérel occidental aux plages de sable et aux calanques des Issambres.

L'axe de la commune est la plaine de l'Argens, l'une des plaines alluviales les plus riches d'Europe. Elle est également une large voie de communication entre l'Ouest et l'Est du département du Var. Ce sont les limons de l'Argens qui ont enrichi et nivelé la plaine au fil des millénaires, déterminant ainsi sa vocation agricole et le refuge des habitants sur les premiers contreforts du « Rocher » formant, ensuite le Village historique de Roquebrune-sur-Argens.

La population n'a que peu augmenté jusqu'au milieu du siècle dernier. Dès lors, le littoral s'est rapidement développé, les Issambres formant, après le Village historique, un deuxième pôle d'habitat à vocation résidentielle et touristique. Au milieu des années 70, des lotissements successifs ont été créés dans le quartier de la Bouverie, sur le plateau boisé proche des falaises de l'Estérel, engendrant ainsi un troisième pôle d'habitat. Depuis, la Bouverie s'est considérablement développée.

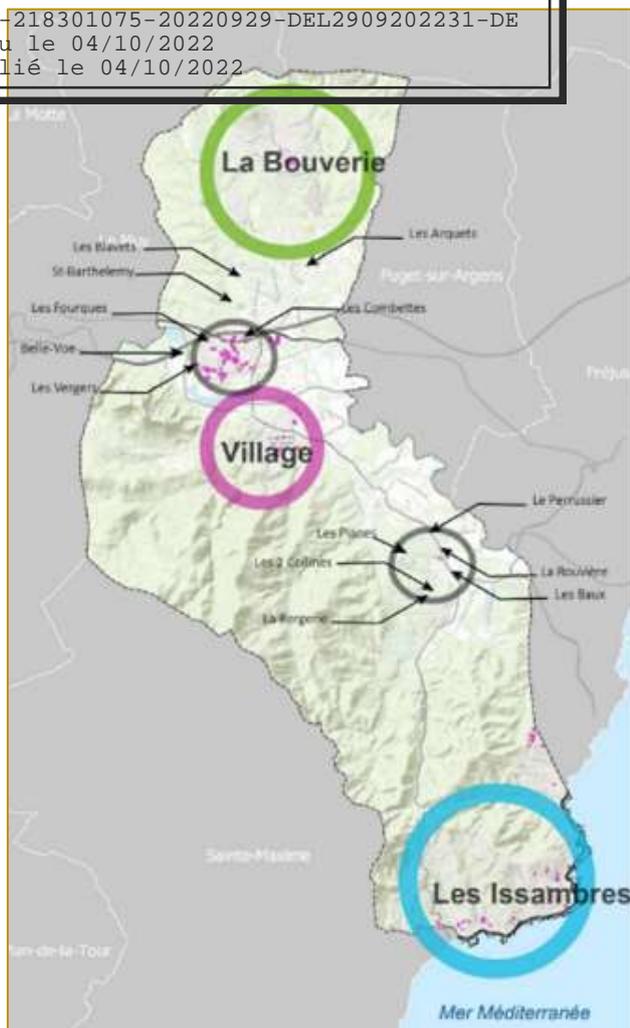
La population actuelle, de plus de 14 000 habitants, reste modérée, si l'on considère une densité d'une personne par hectare. Entre ces multiples foyers de peuplement, il reste d'immenses zones inhabitées.

Le cadre physique de la commune de Roquebrune-sur-Argens est conditionné par trois massifs anciens : l'Estérel, les Maures, et le Rocher de Roquebrune-sur-Argens. Entre ces massifs, l'espace est occupé par un plateau mi-agricole, mi-boisé, qui descend en pente douce de l'Estérel vers la vallée : la plaine de l'Argens. L'horizontalité de cette dernière a été déterminée par l'alluvionnement du fleuve au fil des siècles, nivelant toutes les dépressions, noyant la base des Maures et celle du Rocher en donnant l'impression que ces deux massifs plongent dans les sédiments.

Le littoral de la commune de Roquebrune-sur-Argens est bordé par la Méditerranée sur un linéaire de 12 km ; il est constitué d'une succession de 8 plages et de 2 calanques préservées de

l'urbanisation. **AR Prefecture**

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022



Les différents quartiers de la commune de Roquebrune-sur-Argens

1.3 Les dispositifs en cours

Les actions d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, de Roquebrune-sur-Argens et ses 4 autres communes s'inscrivent dans un ensemble de dispositifs :

Estérel Côte d'Azur Agglomération

- Plan de Déplacements Urbains (adopté le 14 décembre 2016)
- Plan Local de l'Habitat (adopté le 25 juin 2018)
- Labelisée le 19 juin 2019 « Territoire engagé pour la Nature » pour la période 2019-2021
- Plan Climat Air Energie Territorial (adopté le 30 septembre 2019)
- Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2020-2023 signé avec la Région Sud le 09 mars 2020
- Contrat de Territoire 2020-2022 signé avec l'Agence de l'Eau Méditerranée-Corse le 20 octobre 2020
- Schéma Directeur Cyclable (adopté le 16 décembre 2020)
- Contrat de Relance et de Transition écologique signé avec l'Etat (adopté le 22 juin 2022)

Roquebrune-sur-Argens

- Plan Local de l'Urbanisme adopté le 7 juillet 2022
- Convention « Habitat à caractère multisites » signée avec l'EPF PACA (portage foncier et/ou préemption) le 01 janvier 2021
- Convention de partenariat pour le développement d'une offre de logements en

- Labellisation « Territoire durable, une cop d'avance » pour la période 2021-2023 : reconnue «Territoire engagé » le 23 septembre 2021

Ces inscriptions et labellisations, prises dans leur ensemble, illustrent l'engagement complet du territoire et de ses communs membres dans un processus dynamique.

Ainsi, dans cette continuité, le programme Petites villes de demain se décline, par orientations, axes stratégiques et actions opérationnelles afin de conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

1.4 La phase d'initialisation du programme Petites Villes de Demain et ses principales conclusions :

D'une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention d'adhésion, le 29 avril 2021, cette phase d'initialisation a permis à la commune de Roquebrune-sur-Argens, de bénéficier en intégralité ou partiellement du soutien technique et financier de ses partenaires.

Plusieurs études ont été lancées et réalisées, permettant ainsi aux élus de Roquebrune-sur-Argens, de définir la stratégie globale de revitalisation urbaine de la centralité Village, périmètre de PVD :

- **Novembre - Décembre 2021 : Etude de l'impact de la crise COVID sur le commerce**, réalisée par le bureau d'étude PIVADIS et financée en intégralité par la Caisse des dépôts, Banque des Territoires
- **Mars – Juin 2022 : Etude de Diagnostic de territoire, de définition des enjeux dans le cadre d'une stratégie de revitalisation urbaine**, réalisée par les bureaux d'études SINOPIA/CITTANOVA et financée pour partie par la Caisse des dépôts, Banque des Territoires
- **Juin – Septembre 2022 : Consolidation des différentes études, formalisation du projet de territoire de la commune de Roquebrune-sur-Argens**, étude réalisée par l'AUDAT et financée en intégralité par Estérel Côte d'Azur Agglomération ;
- **Juin 2022 – Février 2023 : Etude Habitat sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération avec un zoom sur la commune de Roquebrune-sur-Argens**, en cours de réalisation par le bureau d'étude URBANIS et financée par l'ANAH et Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Ces études ont été menées en concertation avec les élus, les commerçants, les artisans et la population de la commune de Roquebrune-sur-Argens. Plusieurs temps d'échanges ont été organisés entre les mois d'avril et juin 2022 à cette fin, sous la forme de diagnostic en marchant, d'ateliers de travail ou encore de réunions publiques.

Elles l'ont été en adéquation avec les ambitions des élus d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, décrites dans le Pacte de Gouvernance et traduites pour partie dans le CRTE et dans le programme

À l'issue de ces études, les conclusions sont décrites et illustrées au sein du projet de territoire annexé à la présente convention.

Les principales conclusions :

Une centralité Village moins peuplée que les autres bien que ce soit le cœur historique de la commune ; en perte d'attractivité, elle se trouve en concurrence avec les centralités de la Bouverie et des Issambres, voire avec les pôles secondaires proches, comme les Quatre Chemins. Par ailleurs, ces deux centralités interagissent plus aisément avec les zones urbaines de proximité, à savoir Fréjus / Sainte-Maxime et Puget / Fréjus.

Chaque centralité possède et développe son identité propre au détriment d'une identité commune. Les projets s'intégrant dans le cadre du programme Petites Villes de Demain permettront de renforcer la désirabilité du village (d'un point de vue résidentiel et touristique), la fierté et le sentiment d'appartenance de l'ensemble des habitants de Roquebrune-sur-Argens, en réaffirmant la centralité village, organisatrice et garante de la cohésion à l'échelle du vaste territoire de la commune.

Pour y parvenir, la commune a défini trois orientations :

- **Une identité Village à renforcer** : les principales problématiques de la centralité village se cristallisent autour des **mobilités** et d'un **fonctionnement urbain peu visible et peu lisible**. En effet, sa desserte est assurée par la RD7, qui traverse le village et le relie rapidement à l'autoroute A8. Pour autant, la RD7, qui est l'axe principal du village, est trop souvent saturée et paralysée (14k v/j en hiver – 20k v/j en été) et, surtout, elle coupe le village en deux, séparant ainsi les principaux espaces de stationnement (portes d'accès au centre-ville) du cœur battant et commerçant du village. Les axes secondaires sont eux aussi saturés.

Par ailleurs, le village possède de nombreux stationnements, à savoir des parkings périphériques, des parkings extérieurs, des poches dans le centre ancien., mais ils sont eux aussi souvent saturés (avec un taux d'occupation de 70 % à 82 % en moyenne), non organisés (sans prise en compte des typologies d'usagers : visiteurs, résidents, chalands) et souffrent d'une signalétique mal adaptée et peu efficace. Ainsi certains parkings sont sur-fréquentés (parking des Douanes) quand d'autres sont sous- fréquentés (parking des Prés Chevaux, de Saint-Roch) au regard de leur capacité.

Le manque de lisibilité et d'organisation d'ensemble génère des flux intempestifs au détriment des résidents et des visiteurs. De même, certains équipements structurants installés en cœur de ville, à l'instar de la Poste dont l'accès se fait par d'étroites ruelles, génèrent des flux inadaptés à de tels espaces. **Les entrées de ville sont peu qualitatives et peu marquées, les liaisons piétonnes et intuitives entre les parkings et le centre ancien font défaut.**

De plus, **les espaces publics manquent de visibilité : la forte présence de la voiture dans le centre ancien** (circulation dans les étroites ruelles et stationnement sur 17 des 18 placettes du village) dont la morphologie urbaine est peu adaptée, **le manque d'espaces verts et le morcellement des cheminements et espaces piétons**, sont d'autant d'éléments qui **perturbent la lecture du fonctionnement urbain** et desservent la qualité des espaces publics et de rencontre, les patrimoines, la dynamique commerciale et touristique, mais aussi le cadre de vie des résidents.

- **Un cœur historique à habiter** : Le village, peuplé de 2 548 habitants, dispose de 1 203 résidences principales (79% du parc) et de 282 résidences secondaires (11.5% du parc). 40 %

des logements du centre sont occupés par des ménages composés d'une seule personne. Le centre ancien de Roquebrune-sur-Argens est caractérisé par un parc de logements dense (1015 logements, 700 immeubles), dont certains, vieillissants, nécessitent parfois des travaux de rénovation conséquents (205 immeubles sur 700). Ces logements anciens, pour beaucoup, ne correspondent plus aux normes énergétiques et d'accessibilité actuelles ni au vieillissement de la population.

Le nombre de copropriétés est important dans le centre ancien : 173, soit 481 logements. Toutefois, seules 29 sont immatriculées. La commune souhaite œuvrer aux côtés d'Estérel Côte d'Azur Agglomération afin de mobiliser les propriétaires et les accompagner dans leur démarche d'immatriculation. Sans immatriculation, ces propriétaires ne peuvent, en effet, mobiliser les différents dispositifs en faveur de la rénovation énergétique.

Le village se démarque des autres centralités de la commune par le nombre important de logements vacants, 164, soit 16% de son parc. Cependant, 36 seulement le sont depuis plus de 2 ans : la mobilisation de cette vacance est donc un faible enjeu.

De plus, le manque d'espaces publics de vie et de rencontre, le peu d'espaces verts et l'omniprésence de la voiture, ne permettent pas de compenser la forte densité du cœur commerçant et la grande proximité des services et équipements structurants, pourtant vecteurs de désirabilité résidentielle.

Ainsi, le centre-ville de Roquebrune-sur-Argens **souffre d'une perte d'attractivité résidentielle. Les logements anciens du centre sont délaissés au profit de constructions plus récentes**, immeubles ou habitats individuels de type villa.

- **Une attractivité à rechercher toute l'année** : L'activité commerciale est un maillon essentiel de l'attractivité toute l'année du centre-ville de Roquebrune-sur-Argens.

Cependant, la crise sanitaire et ses conséquences (confinements successifs, mesures sanitaires, jauges) ont fortement impacté les activités commerciales. En parallèle, les changements des modes de consommation et l'explosion du e-commerce l'ont fragilisée un peu plus. Ainsi, ce sont **27% des commerces du centre qui ont été fragilisés**.

Le nombre et la diversité des commerces et services sont intéressants : Roquebrune-sur-Argens accueille 91 locaux de commerces et services dans son centre, 13 d'entre eux sont d'apparence inactive. In fine, peu de locaux sont inactifs. L'équilibre est bon entre les entités orientées vers les besoins courants et ceux plus touristiques.

Certains locaux stratégiques sont à maîtriser, pour assurer une bonne attractivité de l'interface Gabriel Péri / Rue Grande.

L'activité commerciale et de services se concentre sur les axes De Gaulle / G.Péri et Rue Grande, dans une moindre mesure sur la place Alfred Perrin.

Les commerces du centre-ville souffrent du peu de locomotives commerciales, de la faible visibilité de l'offre dans son ensemble, de la faible visibilité des conditions d'accessibilité (stationnements, signalétique), du confort de fréquentation limité sur l'axe de la rue Gabriel Péri et de la discontinuité entre la Rue Grande et la Place Alfred Perrin. Les devantures manquent globalement de qualité et de cohérence d'ensemble.

Article 2 – Les ambitions du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération : le Pacte de Gouvernance

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP). Les élus d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ont voulu à travers ce Pacte de Gouvernance formaliser leur projet politique pour la mandature.

Les élus d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ont en effet décidé à l'unanimité en séance du 25 septembre 2020 de se doter d'un tel pacte, ayant la valeur d'un contrat, qui permet notamment de

définir les relations entre les communes et la communauté, et de formaliser les objectifs et modalités de la coopération avec les communes membres dans le respect de chaque territoire.

Ce Pacte de Gouvernance d'Estérel Côte d'Azur Agglomération traduit les ambitions pour le territoire ; des ambitions partagées et déclinables au sein de chaque commune.

Ces dernières, s'inscrivent pleinement dans le programme PVD de la commune de Roquebrune-sur-Argens mais aussi dans le CRTE, PVD étant une des briques du CRTE :

- **Première ambition** : consolider la Communauté d'Agglomération pour un fonctionnement optimisé au service des habitants. La mise en œuvre de ce premier objectif passe par une volonté permanente de privilégier l'efficacité de l'action publique. Elle repose ensuite sur la création d'un sentiment d'appartenance à une même communauté, et des actions visant à rapprocher cette communauté du citoyen. Elle s'appuie enfin sur un schéma de mutualisation pour rationaliser et optimiser les moyens, en mutualisant des fonctions supports, en renforçant l'expertise et en réduisant les coûts, tout en améliorant le service à l'utilisateur.
- **Seconde ambition** : réaliser des investissements structurants pour l'attractivité du territoire. Ces investissements auront notamment pour objectifs de renforcer la promotion et l'attractivité touristiques du territoire, d'en consolider l'économie par la formation, de moderniser et développer les parcs d'activités, d'accroître le rayonnement sportif et culturel du territoire et enfin de renforcer les relations avec les EPCI voisins.
- **Troisième ambition** : faire du bassin de vie un territoire mieux protégé, durable et solidaire. Ceci passe tout d'abord par des investissements permettant une meilleure gestion des risques naturels avec des résultats concrets. Il s'agit également de développer des actions pour un espace durable, qui garantit à ses habitants la qualité et la pérennité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, un traitement et une valorisation optimisés des déchets, une gestion à long terme des eaux pluviales dans un schéma intercommunal, avec pour préoccupation de sensibiliser et d'agir pour l'environnement au quotidien.

Mais aussi Estérel Côte d'Azur Agglomération et ses communes membres portent comme objectifs, dans ce cadre, le développement des mobilités alternatives, un renforcement de son agriculture locale et des circuits courts, une action cohérente pour le logement et le renforcement d'une action sociale à vocation intercommunale, notamment avec les partenaires associatifs locaux.

A l'échelle du mandat, ce sont plus de 200 millions d'euros (budget principal et budgets annexes) qui vont être injectés dans l'économie locale à travers les projets d'investissement à l'horizon 2026. Ils le seront dans le souci d'une étroite collaboration avec les communes membres, autour de projets concrets et fédérateurs avec un impact positif sur l'Est varois.

C'est logiquement qu'Estérel Côte d'Azur accompagne la commune de Roquebrune-sur-Argens dans le programme des Petites villes de demain et ainsi assure la cohérence des projets à l'échelle du territoire.

Article 3 – Une ambition partagée pour la centralité Village de la commune de Roquebrune-sur-Argens

Se doter d'une stratégie d'intervention prend tout son sens aujourd'hui, sur une commune qui a connu de tout temps et notamment à l'époque contemporaine un fort développement multipolaire

et fonctionner répondant à d'intenses pressions résidentielles et touristiques. Un développement qui n'a fallu intégrer toute que toute, au sein d'un cadre naturel somptueux.

Les polarités des Issambres et de la Douvenne, parce qu'elles répondent aux besoins de la population installée à l'année et des touristes, ont largement pris le pas sur le village « historique ». Celui-ci ne représente plus que 17% de la population roquebrunoise.

Dans un contexte important de renouvellement des pratiques de la Cité, de l'attachement croissant des habitants/consommateurs à la notion de proximité (équipements, commerces...), de la promotion d'une ville « des courtes distances » où l'adaptation au changement climatique constitue désormais un enjeu essentiel, il y a lieu d'établir cet « arrêt sur image » du fonctionnement de cette polarité et de construire une feuille de route partagée et plus conforme aux évolutions des pratiques habitantes, touristiques et de la clientèle.

Pour ce faire, les élus de la commune de **Roquebrune-sur-Argens** posent les fondamentaux de leur stratégie globale de revitalisation urbaine et **affichent**, à l'issue de la phase d'initialisation, **une ambition renforcée et partagée avec les commerçants, les artisans, la population lors des différentes phases de la concertation : réaffirmer le Village comme la centralité historique de la commune.**

Ainsi, les fondamentaux du projet de territoire mis en exergue :

- Réaffirmer le village en tant que **centralité principale** afin **d'assurer la cohésion de la commune** à l'échelle de son vaste territoire et **renforcer la fierté d'appartenance** de ses habitants.
- Révéler **l'identité singulière et unique** du **village** de Roquebrune-sur-Argens, village riche de son patrimoine architectural, historique et culturel, **inscrit dans un splendide écrin naturel**, en améliorant les liens et la perméabilité entre le centre ancien et son environnement.
- **Replacer l'humain au cœur de l'aménagement urbain** et redéfinir la **place de la voiture** dans l'hypercentre au service de l'amélioration du cadre de vie et du dynamisme commercial et touristique
- **Améliorer et rendre lisible l'accès au village** par le renforcement et la création des entrées de village, le renforcement de l'axe piéton Nord/Sud et la création d'un axe piéton structurant Est/Ouest, la refonte du plan de circulation, l'amélioration et l'adaptation des stationnements.

La commune de Roquebrune-sur-Argens porte de nombreux projets complexes recensés dans le plan d'action (annexe 3) ; des projets au long cours qui nécessitent un phasage (annexe 5).

Ainsi, le programme Petites Villes de Demain, inscrit au Contrat de Relance de Transition Ecologique, d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, est une occasion de structurer de manière cohérente l'ensemble des projets et ainsi conforter durablement le développement et le rayonnement de sa centralité village et de son Agglomération, Estérel Côte d'Azur.

Article 4 – Les orientations et les axes stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques et les axes poursuivis par la commune de Roquebrune-sur-Argens ci-après :

- **Orientation I : Notre Village, un village provençal et durable : une identité à renforcer**
 - **Axe 1 : Un centre Village réenchanté**
Développer une stratégie coordonnée de requalification des espaces publics et réduire la place de la voiture, au service de l'amélioration du cadre de vie et

Axe 2 : Une ville du quart d'heure

Faciliter les mobilités actives (marche et vélo) dans et entre les différents quartiers du centre ville et sa périphérie élargie ; sécuriser les connexions avec les espaces naturels et touristiques de proximité

- **Axe 3 : Un village Jardin**

Renforcer l'offre d'espaces verts et performer la qualité environnementale dans les choix d'aménagement

- **Orientation II : Habiter le cœur historique de la commune, des qualités résidentielles renouvelées**

- **Axe 1 : Fluidifier le parcours résidentiel**

Améliorer la mixité de l'offre de logements dans le centre-ville, l'adapter aux nouvelles typologies de résidents et au vieillissement de la population via la rénovation de l'habitat ancien et de programmes de constructions neuves

- **Axe 2 : Adapter et moderniser les équipements publics**

Pour répondre aux nouveaux besoins d'une ville en croissance dans une logique de proximité au centre

- **Axe 3 : Un centre-ville apaisé et rendu aux piétons**

- **Orientation III : Roquebrune-sur-Argens, un village attractif toute l'année**

- **Axe 1 : Consolider le développement commercial et la lisibilité des conditions d'accès au centre-ville**

- **Axe 2 : Diversifier les motifs de fréquentation par la valorisation du patrimoine et du paysage**

En cas d'évolution des orientations ou des axes en cours de programme, ils seront validés par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire en annexe 2, qui se décline en actions de la collectivité et d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (Délégation territoriale et Direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le Comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

5.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches-actions en annexe 4 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles. La faisabilité technique des actions et

projets sera étudiée en phase pré-opérationnelle par les diverses parties en présence.

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

5.2. Projets en maturation

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer ou soutenir la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le

En signant cette convention, la commune de Roquebrune-sur-Argens assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Le chef de projet PVD est responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention-cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme. Les éléments financiers de la présente convention-cadre ne valent pas toutefois engagement de l'État, soumis au principe d'annualité budgétaire.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise

comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club.

ANACT peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers.

- Le CEREMA et/ou l'AUDAT peuvent apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale).
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4 La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites villes de demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières.
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics).
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT). Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites villes de demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle

Tout au long du programme, d'autres cofinancements pourraient être mobilisés suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires tels que :

- le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Conseil Départemental du Var,
- le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Une veille des Appels à Projet susceptibles d'apporter une aide au financement des opérations sera également réalisée par les porteurs de projet.

7.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.7 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention-cadre (annexe 4). Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention-cadre.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif :

De Estérel Côte d'Azur Agglomération

- De la commune de Roquebrune-sur-Argens
- Des services de l'Etat
- De la Caisse des dépôts – Banque des territoires
- De l'ANAH
- Du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Du Conseil Départemental du Var
- Des chambres consulaires.

En fonction des ordres du jour, d'autres partenaires pourront être conviés.

Il siègera au moins deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné, organise, anime et alimente le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi (annexe 6), régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes-rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués,

seront choisis en conférence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les indicateurs proposés sont intégrés dans les fiches-action.

Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, quelle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité

de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation, en application des articles L 213-1 du code de la Justice Administrative, du différend qui les oppose et de saisir le Président du Tribunal administratif de Toulon à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulon.

Signé à Roquebrune-sur-Argens, le octobre 2022

Le Maire de Roquebrune-sur-Argens

M. Jean CAYRON

Le Président de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur

M. Frédéric MASQUELIER

Le Directeur Territorial du Var de la Caisse des Dépôts, Banque des Territoires

M. David de Araujo

Le Préfet du Var, Délégué territorial de l'ANCT

M. Evence RICHARD

AR Prefecture

083 218301075 20220929 DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

~~Annexe 1 – La convention d'adhésion – 29 avril 2021~~

Annexe 2– Le projet de territoire

Annexe 3 – Le plan d'action cartographié

Annexe 4 – Les fiches actions

Annexe 5 – La maquette financière

Annexe 6 – Le tableau de bord

Annexe 7 – Maquette financière phasage Etat – Convention-cadre 2022-2026

COPIE

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

PRÉFET
DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA COMMUNE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

ENTRE

- La Commune de Roquebrune-sur-Argens représentée par son maire M. Jean CAYRON ;
- L'EPCI de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée représentée par son président M. Frédéric MASQUELIER.

ci-après, la Collectivité bénéficiaire, à savoir la Commune de Roquebrune-sur-Argens ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet de Département du Var M. Evence RICHARD,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

- « les Partenaires »

Il est convenu ce qui suit.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le **Contexte**

Publié le 04/10/2022

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions définies au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de déterminer et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 04 novembre 2020, par courrier signé par le Maire de la Commune et le Président de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée. Elles ont souhaité pouvoir bénéficier de l'offre de services prévue par le programme pour la redynamisation du centre-ville et concrétiser les projets de revitalisation de l'ensemble des pôles et du territoire communal.

Les collectivités du Var retenues dans le cadre du programme Petites villes de demain ont été annoncées le 14 novembre 2020 par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement de la Collectivité bénéficiaire et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage la Collectivité bénéficiaire à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation de la Collectivité bénéficiaire, du Comité de projet et les moyens dédiés par la Collectivité bénéficiaire ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires, la commune de Roquebrune-sur-Argens et la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- La Collectivité bénéficiaire s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par la Collectivité bénéficiaire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires

AR Prefecture

083-200035319-20210325-Cr.20210325-51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 2020-03-20

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;

- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Article 3. Organisation de la Collectivité bénéficiaire

Pour assurer l'ordonnement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, la Collectivité bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre la Collectivité bénéficiaire et la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée et leurs services. La Commune y associe aux côtés de l'Etat les partenaires fondateurs tels que la Banque des Territoires mais aussi les partenaires publics et privés. L'intérêt de ces partenariats est d'augmenter les moyens mis à la disposition de la collectivité et de faciliter leurs mobilisations sur le terrain.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention co-présidé par le Maire de Roquebrune-sur-Argens et le Président de la CAVEM.
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. (se reporter à l'annexe 2 « Annuaire »).
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT.
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs.
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : mise en œuvre d'une démarche qualité.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : en s'appuyant sur le Plan Climat Air-Energie Territorial de la CAVEM.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet devra être arrêtée lors de la première réunion du comité de projet.
- La communication des actions fera l'objet d'un plan de communication structuré qui sera défini avec le service communication de la Ville et de la CAVEM.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022 **Article 4. Comité de projet**

Publié le 04/10/2022

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le Maire de Roquebrune-sur-Argens, M. Jean CAYRON, et le Président de la CAVEM, M. Frédéric MASQUELIER.

Ses membres seront les suivants :

- Monsieur le Maire de Roquebrune-sur-Argens,
- Monsieur de Président de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée,
- Une conseillère municipale référente du projet, Mme Martine BOUVARD, ainsi que les élus et les services communaux appelés à travailler sur le programme,
- Le chef de projet Petite ville de demain,
- Des acteurs des services développement économique, habitat, environnement, transports et mobilité de la CAVEM,
- L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participe(nt) nécessairement,
- Le sous-préfet de Draguignan ou son représentant,
- La sous-préfète chargée de mission en tant que déléguée territoriale adjointe de l'ANCT, référente PVD Etat, ou son représentant,
- Le DDTM du Var en tant que délégué territorial adjoint de l'ANCT, ou son représentant,
- Les services de l'Etat en fonction des enjeux identifiés (UDAP, DDCS, ...),
- Les partenaires institutionnels et financiers associés au programme (Banque des Territoires notamment).

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Une articulation avec la gouvernance de démarches préexistantes (Action cœur de Ville par exemple, dynamisation de centres-villes...) sera recherchée.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée de la Collectivité bénéficiaire, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, la Collectivité bénéficiaire peut mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, la Collectivité peut s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par la Collectivité, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022 **Article 6. Etat des lieux**

Publié le 04/10/2022

6.1 Evolution et situation du territoire

Roquebrune-sur-Argens est une commune d'une superficie de 106 km² composée de trois centralités urbanisées distinctes à savoir, le Village, la Bouverie et Les Issambres, ainsi que d'un pôle secondaire appelé le quartier des Quatre Chemins. Chacun de ces ensembles urbains possède ses propres caractéristiques démographiques, urbanistiques et d'activités, avec une identité forte, notamment pour le Village avec son Centre ancien historique et les Issambres, quartier littoral de la Commune (7 km de front de mer).

Afin d'améliorer la qualité de vie des Roquebrunois, la Ville souhaite maîtriser les dynamiques démographiques, économiques, résidentielles et touristiques, maintenir sa population actuelle et accueillir de nouveaux résidents de façon encadrée. Ainsi, la nouvelle équipe municipale a élaboré une réflexion sur l'aménagement de son territoire centré sur les axes suivants : préserver un patrimoine historique et naturel d'exception, renforcer l'attractivité économique, valoriser la beauté exceptionnelle jusqu'alors préservée de son littoral, urbaniser de façon réfléchie et dynamique, optimiser les flux de circulation pour limiter l'impact environnemental, redynamiser et recentrer l'offre commerciale et artisanale sur les besoins de la population permanente et touristique, capter le flux routier (20.000 véhicules par jour) afin d'améliorer le développement économique (e-commerce).

Par ailleurs, il est important de préciser que Roquebrune-sur-Argens est une commune fortement carencée au titre de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et de ce fait soumise à des obligations de production de logements locatifs sociaux (1625 logements sociaux suivant arrêté préfectoral en date du 25 février 2021).



Avec ses 14 815 habitants (source INSEE population légale au 1^{er} janvier 2018, applicable au 1^{er} janvier 2021), Roquebrune est intégrée en périphérie d'un pôle de 50 000 à 200 000 habitants, avec un triplement de sa population en saison estivale. 65 % des actifs ont leur emploi en dehors de la commune dont plus des 2/3 travaillent dans l'une des autres communes de la CAVEM, en utilisant leur voiture pour 90% d'entre eux.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

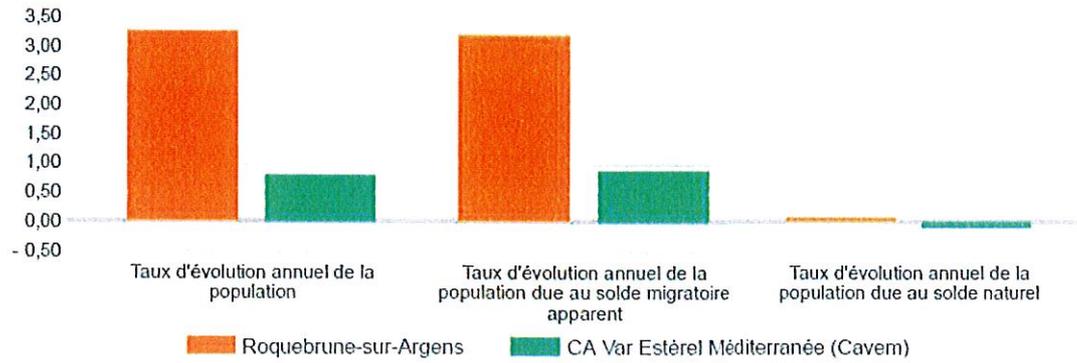
083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Dynamiques naturelles et migratoires

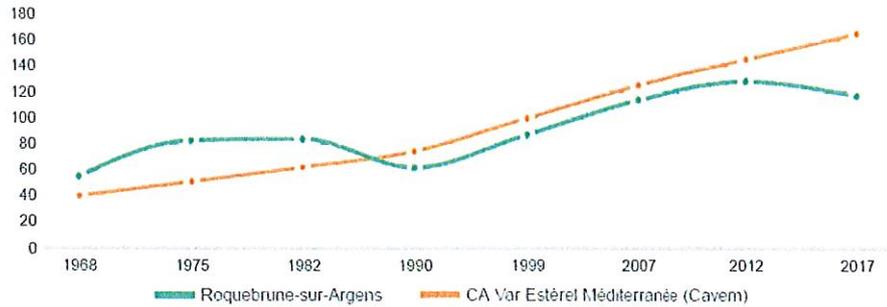
Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



Source : Insee, RP - 2012-2017

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

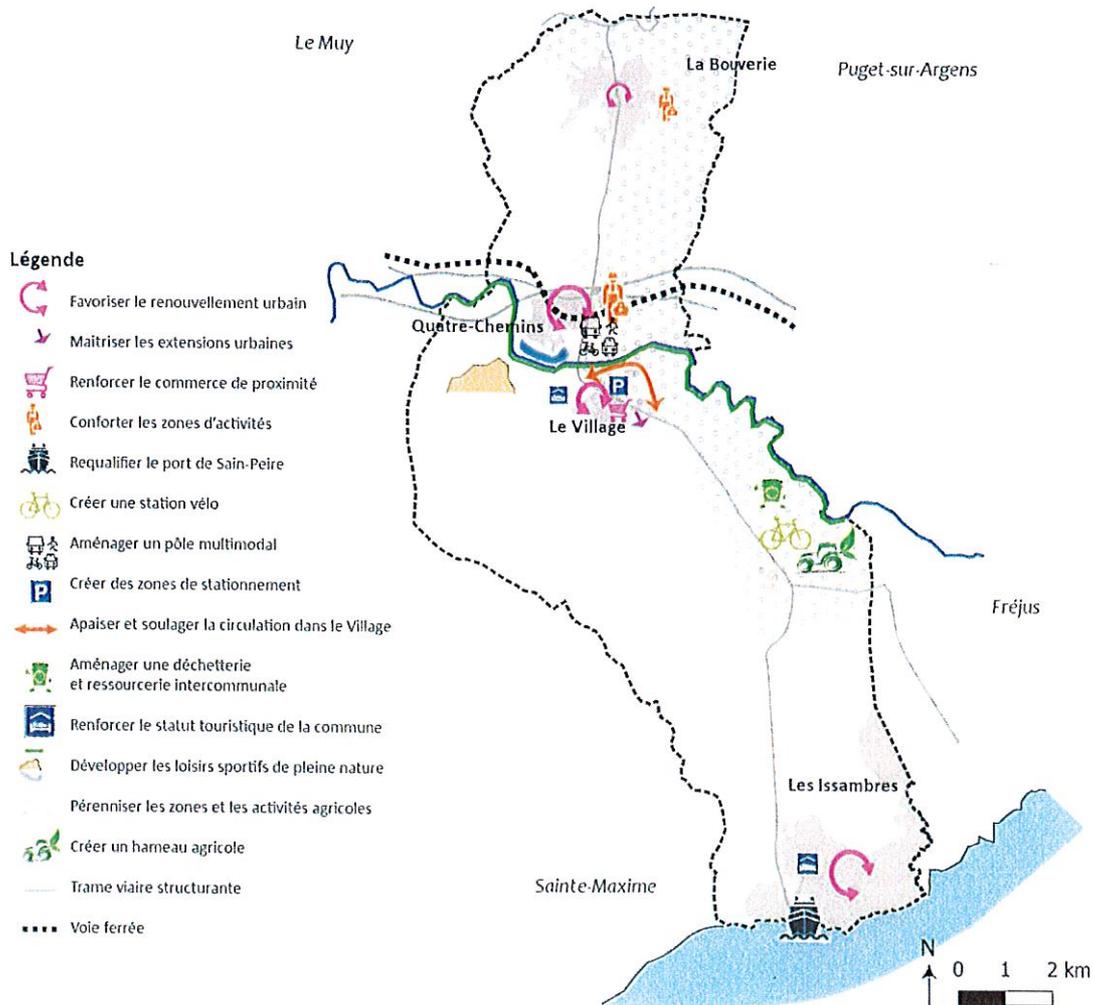
Publié le 04/10/2022

Le taux d'évolution de la population est l'un des plus forts du Var et le premier de la CAVEM, avec une croissance de 3,5 % de 2012 à 2017. Le solde migratoire dépasse les 3%, composé à la fois de retraités mais aussi de jeunes actifs, et le solde naturel est en effet positif de 0,3%, grâce à une natalité dépassant les 11,5 ‰. Les plus de 65 ans représentent 35 % et les plus de 75 ans 12% des habitants, mais le ratio s'est infléchi de 130 à un peu moins de 120 en 5 ans, marquant un rajeunissement sensible de la population, avec pour conséquence l'explosion des besoins en infrastructures scolaires, les 3-10 ans avoisinant 10 %.

La taille des familles est plus importante que dans le reste de la CAVEM avec 36,8 % de familles avec enfant et le besoin en logements est important alors que 56% sont des résidences secondaires et que 2% seulement sont vacants. La construction peine à suivre l'évolution démographique et aggrave régulièrement le déficit en logements sociaux, alors que le PPRI et le PRIF limitent à 6% la superficie encore constructible du territoire.

* Cartographie issue du Projet d'Aménagement et de Développement Durable débattu en Conseil

Un développement réfléchi mais dynamique



Municipal le 05/11/2020

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

083-20003583-20210331-DEL2909202131-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 14/10/2022

Publié le 04/10/2022

Le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu lors de la séance du Conseil Municipal du 05 novembre 2020. De ce fait, la Commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme.

Plusieurs autres documents de planification approuvés doivent être pris en compte pour l'élaboration du PLU à savoir le SCOT de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) approuvé en date du 11 décembre 2017 par le Conseil Communautaire, le Plan de Déplacement Urbain, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2019, le Plan Local de l'Habitat de la CAVEM approuvé lors de la séance du conseil communautaire en date du 25 juin 2018 qui fixe un taux de 57% la part consacrée à la production de logements locatifs sociaux dans la production neuve annuelle.

Par ailleurs, la pression foncière très forte sur la commune de Roquebrune-sur-Argens a amené les élus territoriaux à déployer des outils de protection des espaces agricoles, en sachant que les plus menacés par la spéculation foncière sont ceux situés en dehors des zones impactées par le Plan de Prévention des Risques Inondation, dont les propriétaires nourrissent l'espoir d'une ouverture à l'urbanisation et refusent le fermage. La Ville a donc mis en œuvre une Zone Agricole Protégée, pour amplifier les mesures de préservation des espaces agricoles et lutter contre le phénomène de friches, sur une partie des terres agricoles peu ou pas soumises au risque inondation, approuvée par arrêté préfectoral en date du 7 mai 2019. La Commune, en partenariat avec la CAVEM et la Chambre d'Agriculture, s'engage dans un plan de reconquête des terres agricoles afin de relancer la production agricole vivrière locale.

La Commune de Roquebrune-sur-Argens est également grevée par des servitudes d'utilité publique notamment pour la préservation de son patrimoine historique impliquant un avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour toute demande d'autorisation d'urbanisme pour des projets situés dans les périmètres du Centre Ancien au Village, du Vivier Gallo-Romain et des Dolmens aux Issambres.

De plus, le territoire est impacté par les six périmètres Natura 2000, les quinze périmètres d'inventaires ZNIEFF (62,73% du territoire) et le site classé du Rocher.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

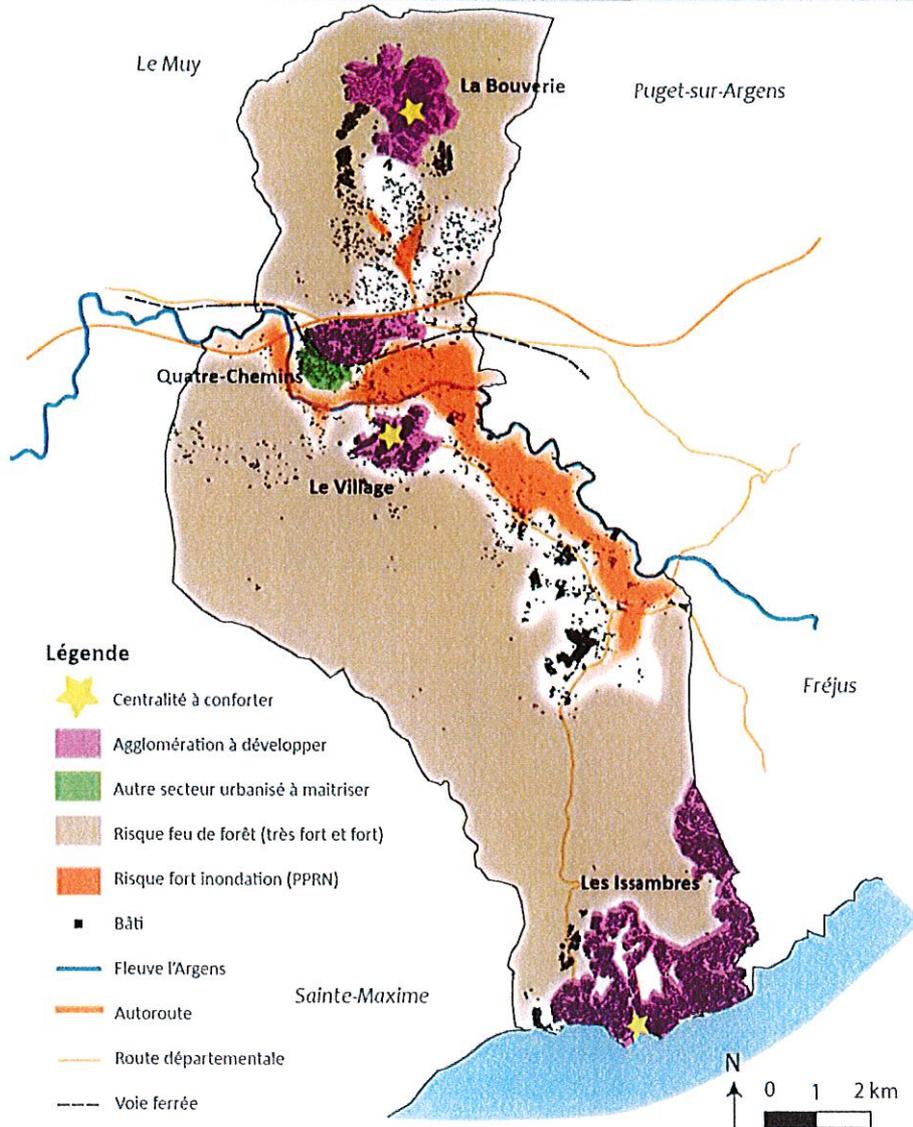
AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022 Carte issue du Projet d'Aménagement et de Développement Durable débattu en Conseil

Publié le 04/10/2022 Municipal le 05/11/2020

Secteurs urbanisés et risques naturels



6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La Commune est inscrite au sein d'un contrat de territoire 2020-2022 avec l'Agence de l'Eau « Sauvons l'eau », au même titre que les quatre autres communes de la CAVEM ainsi que le Syndicat de l'Eau du Var Est et le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

La Commune a signé une convention « Habitat à caractère multisites » avec l'EPF PACA qui a pris effet le 01/01/2021 pour une durée de 5 ans. Le portage foncier ou la préemption de biens d'habitation vacants constitue un axe d'intervention majeur dans ce partenariat. A ce titre, un travail sera mené conjointement afin d'identifier le foncier stratégique à mobiliser. Ce foncier prioritaire identifié pourra être intégré aux prochains documents de planification PLH ou PLU.

De plus, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Rénover pour habiter mieux », poursuivi par la CAVEM, la Commune proposera de cibler la prospection des propriétaires de logements vacants afin de les inciter lors de réunions d'informations destinées à leur présenter les aides disponibles pour réhabiliter leurs biens et ainsi les amener à conventionner avec l'ANAH pour les remettre sur le marché. La Commune a d'ailleurs fait acte de candidature pour le déploiement accéléré du Plan National de lutte contre les logements vacants.

Par ailleurs, la Commune souhaite redonner une place à la nature en centre-ville en créant des espaces arborés et paysagés (parcs et jardins, jardins familiaux, jardins pédagogiques) et en imposant la réalisation d'espaces verts de proximité et de qualité dans tous les projets d'aménagement à venir.

La Commune a également entamé une démarche de valorisation de son patrimoine par la création d'un circuit du patrimoine au Village par technologie QRCode (réalisation en cours). La Ville prévoit également de créer une Maison de la Préhistoire à la Bouverie et une annexe de la Maison du Patrimoine aux Issambres.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020-2026]

Dans le cadre d'un projet global intégré de développement, plusieurs opérations sont actuellement en cours de réflexion notamment :

- Un travail de restructuration de la circulation automobile qui permettra de désengorger les flux automobiles dans l'avenue principale et d'étoffer l'offre commerciale en centre-ville, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réguler la circulation, tout en aménageant l'entrée de ville.
- Une réflexion centrée sur la piétonisation accrue du centre ancien historique couplée à la création d'espaces de stationnement en proche périphérie et au développement de parcours piétons permettant de relier entre eux les espaces de vie d'activités et de services afin de limiter le recours aux trajets automobiles pendulaires.
- La mise en œuvre de programme de renouvellement urbain en première couronne du centre ancien avec un objectif de mixité fonctionnelle et sociale (intégration de cellules commerciales, d'équipements publics et de projets de collectifs à vocation sociale avec accession à la propriété).
- La réhabilitation d'une maison du Village pour y déplacer l'actuelle Maison du Terroir dans un lieu mieux adapté, toujours au cœur du Village, permettant de posséder un espace commercial plus important, un jardin pour le développement d'activités pédagogiques et des animations à destination des touristes, la valorisation et la promotion des produits du terroir ainsi que le savoir-faire local.
- Le réaménagement du cœur de San Peïre aux Issambres en matière de logements, de nouveaux locaux publics, la réhabilitation des cellules commerciales avec un souci de mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle.
- La création de voies vertes entre les trois pôles à des fins de déplacements (quotidiens et cyclotourisme) dans le cadre du Schéma Directeur Vélo en cours d'élaboration au sein de la CAVEM.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

La création d'un espace partagé piétonnier, vélo et véhicules motorisés permettant de relier à la Pinède, école municipale de musique) ou en utilisant la voie de l'Ancien Chemin du Train des Pignes pour créer une voie verte articulée avec les voies cyclables de la CAVEM et de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

- Une réflexion sur l'opportunité de reconversion d'éléments patrimoniaux avec pour certains des aménagements paysagers, créant des espaces de respiration tout en dégagant des vues sur le centre ancien.
- Aménager des bases de départ de sentiers de randonnées afin de valoriser le patrimoine.
- Le développement de solutions numériques pour la dynamisation du commerce de proximité.

L'activité économique de Roquebrune-sur-Argens est largement basée sur le tourisme de manière directe et indirecte. Le territoire attire de nombreux touristes (résidences secondaires, locations et campings) notamment en saison estivale. La Ville a engagé une réflexion globale afin de dynamiser cette activité touristique en s'appuyant sur l'authenticité de son Patrimoine historique (centre ancien et vestiges du Village perché du VI^{ème} siècle, grottes préhistoriques de la Bouverie), son patrimoine naturel (Rocher, Lac de l'Aréna, fleuve et berges de l'Argens, basse vallée de l'Argens, littoral sambracitain), mais aussi son patrimoine agricole (valorisation des productions du terroir, œnotourisme, route des vins de Provence, animations culinaires...). De ce fait, l'objectif est de l'étendre à de nouveaux touristes et de la désaisonnaliser en augmentant la qualité de l'offre d'activités et en la diversifiant à travers un tourisme vert appuyé sur les cheminements doux et des manifestations culturelles et sportives marquantes. Cette réflexion englobe le développement de nouvelles structures d'accueil notamment l'hébergement de randonneurs cyclotouristes en étage de la future Maison du Terroir...

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Besoins en ingénierie : financement, études pré-opérationnelles (études d'impact, études de marché, études de programmation, études de faisabilité, animation, formation, étude diagnostic sur le commerce) :

- Pour les actions en cours, matures, cohérentes avec le plan d'action en cours concourant à la revitalisation) :
 - Animation, coordination : un chef de projet Petites villes de demain,
 - Commerces : expertise pour développer des solutions adaptées
 - Formations, expertises thématiques, accompagnement méthodologique pour mettre en œuvre le projet de revitalisation.
- Pour les actions à engager concourant à la revitalisation :
 - Une étude urbaine globale sur le centre-ville
 - Une étude pré-opérationnelle sur l'habitat, intégrant une phase de diagnostic (permettant de recenser les dysfonctionnements dans le périmètre préalablement défini) et une phase opérationnelle (préconisant les objectifs et les leviers d'actions à mobiliser pour les atteindre)
 - Mise en place de solutions numériques sur diverses thématiques (commerces, équipements, patrimoine, etc.)

Ces différents besoins seront amenés à être précisés et pourraient être en partie mis en œuvre par les partenaires privilégiés de l'offre de services, tels que la Banque des territoires, le Cerema, l'Anah, les chambres consulaires, l'Audat, etc.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/09/2022

Publié le 04/09/2022

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation :

Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;

En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;

Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;

Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnels, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;

Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

Reçu le 31/03/2021

083-2000350-20210331-DEL2909202231-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Général / Budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;

Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;

Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;

Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

Participer aux rencontres et échanges

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
M. Jean CAYRON	Mairie de Roquebrune- sur-Argens 3 ^{ème} Vice- Président	Maire	jcayron@mairie-roquebrune-argens.fr	04.94.19.59.59
Mme Martine BOUVARD	Mairie de Roquebrune- sur-Argens 6 ^{ème} Vice- Présidente	Conseillère municipale, référente Petites villes de demain	mbouvard@mairie-roquebrune-argens.fr	04.94.19.59.59
M. Michel DUTREUX	Mairie de Roquebrune- sur-Argens	Directeur Général des Services	mdutreux@mairie-roquebrune-argens.fr	04.94.19.59.59
En cours de recrutement	Mairie de Roquebrune- sur-Argens	Chef de projet		04.94.19.59.59
Mme Vanessa ENCAOUA	Mairie de Roquebrune- sur-Argens	Services municipaux à mobiliser dans le cadre du projet : Urbanisme, Foncier, commerce de proximité, patrimoine	vencaoua@mairie-roquebrune-argens.fr	04.94.19.59.59
M. Frédéric MASQUELIER	CAVEM	Président	contact@cavem.fr	04.94.19.31.00
Mme Nathalie BACU	CAVEM	Service développement économique	deveco@cavem.fr	04.94.82.64.45
	CAVEM	Service Habitat	habitat@cavem.fr	04.94.19.77.41
M. Frédéric FERRERO	CAVEM	Service environnement	environnement@cavem.fr	04.94.19.68.51
Mme Patricia FERRAÏOLI	CAVEM	Service transports et mobilités	transports@cavem.fr	04.83.09.80.63

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Le Maire de Roquebrune-sur-Argens

M. Jean CAYRON

Le Président de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée

M. Frédéric MASQUELIER

Le directeur régional PACA de la Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

M. Richard CURNIER

Re/ David DEARAUSSO

Le Préfet du Var

Délégué territorial de l'ANCT

M. Evéngé RICHARD

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE

DEMAIN
AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_51-DE

Reçu le 31/03/2021

Publié le 31/03/2021

Roquebrune-sur-Argens est une commune d'**Esterel Côte d'Azur Agglomération**. Elle est composée de près de 15 000 habitants et s'étend sur plus de **106 km²** entre le **massif des Maures et les roches rouges de l'Estérel**.

A Roquebrune-sur-Argens, la Provence exprime tous ses talents : village médiéval, plages, collines, gorges, forêts, plages et Méditerranée... Cette commune rassemble à elle seule **tous les atouts de la Côte d'Azur**, avec ses **trois centralités aux spécificités uniques** : son **Village** millénaire, **La Bouverie** et son art de vivre à la campagne, et **Les Issambres**, station balnéaire par excellence, comptant 12 km de sentier du littoral et 6.5 km de plages.

Bien que la **centralité village** soit le **cœur historique** de la commune, elle est aujourd'hui la moins peuplée. **En perte d'attractivité**, elle se trouve en concurrence avec ces deux dernières voire même avec les pôles secondaires proches, comme les Quatre Chemins. Par ailleurs, les centralités des Issambres et de la Bouverie interagissent plus aisément avec les zones urbaines de proximité, à savoir Fréjus / Sainte-Maxime et Puget / Fréjus.

Chaque centralité possède et développe son identité propre au détriment d'une identité commune.

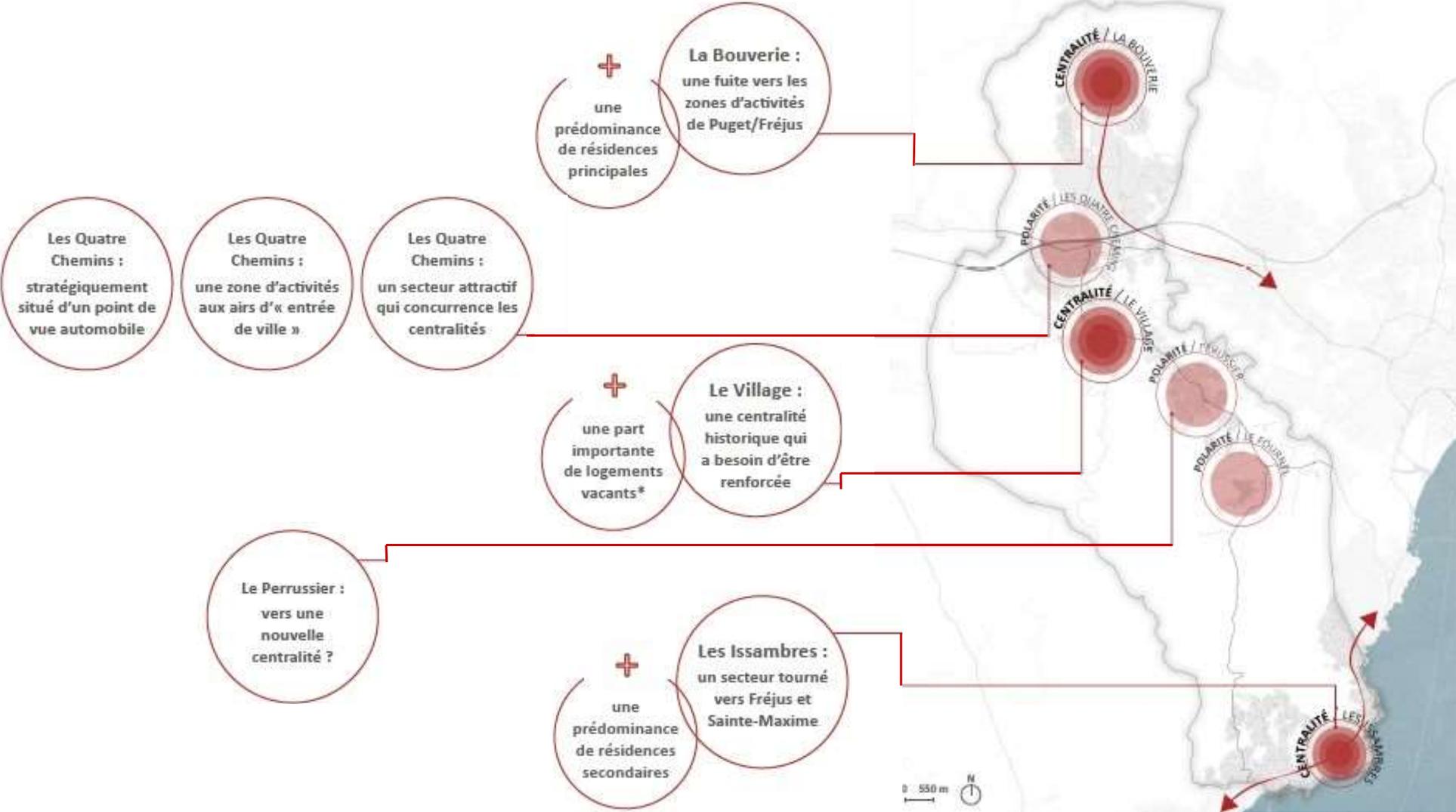
La centralité Village présente une morphologie **typiquement provençale** : une succession de ruelles étroites, de placettes et de constructions anciennes plus ou moins concentriques, autour du nœud historique, le tout dominé par le cloché de l'église et le Castrum.

Bien que typiquement provençal, le village dispose d'une **identité singulière et d'éléments patrimoniaux distinctifs**. Le Castrum, les arches de la Rue des Portiques, le rouge intense des pierres des constructions anciennes ou encore le **dialogue permanent entre le village historique et ses richesses naturelles** de proximité (le Rocher de Roquebrune, le fleuve Argens et le grand paysage) font de Roquebrune-sur-Argens un village atypique à l'atmosphère remarquable.

En effet, situé aux portes du Village, le Rocher de Roquebrune, est un **site classé d'intérêt national**, bordé par l'Argens à ses pieds et en lien avec le Lac de l'Aréna qui s'étend sur 30 hectares. Il est un des **sites naturels du Var les plus fréquentés**. Ce site remarquable, tout comme celui des **Gorges du Blavet**, situées entre la Bouverie et la commune de Bagnols en Forêt, visibles du Castrum du Village, et abritant un **site d'escalade éponyme** reconnu au-delà des frontières communales, est en **cours d'inscription dans le périmètre de l'Opération Grand Site de l'Esterel**, une démarche préalable à l'obtention du Label Grand Site de France.

Les projets s'intégrant dans le cadre du programme Petites Villes de Demain permettront de **renforcer la désirabilité du village** (d'un point de vue résidentiel et touristique), la **fierté et le sentiment d'appartenance** de l'ensemble des habitants de Roquebrune-sur-Argens, en **réaffirmant la centralité village, organisatrice et garante de la cohésion à l'échelle du vaste territoire de la commune**.

Roquebrune-sur-Argens



1 / NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER

Les **principales problématiques** de la centralité village se cristallisent autour des **mobilités** et d'un **fonctionnement urbain peu visible et peu lisible**.

En effet, sa desserte est assurée par la RD7, qui traverse le village et le relie rapidement à l'autoroute A8. Pour autant, la RD7, qui est l'axe principal du village, est trop souvent saturée et paralysée (14k v/j en hiver – 20k v/j en été) et, surtout, elle coupe le village en deux, séparant ainsi les principaux espaces de stationnement (portes d'accès au centre-ville) du cœur battant et commerçant du village. Les axes secondaires sont eux aussi saturés.

Par ailleurs, le village possède de nombreux stationnements, à savoir des parkings périphériques, des parkings extérieurs, des poches dans le centre ancien., mais ils sont eux aussi souvent saturés (avec un taux d'occupation de 70 % à 82 % en moyenne), non organisés (sans prise en compte des typologies d'usagers : visiteurs, résidents, chalands) et souffrent d'une signalétique mal adaptée et peu efficiente. Ainsi certains parkings sont sur-fréquentés (parking des Douanes) quand d'autres sont sous- fréquentés (parking des Prés Chevaux, de Saint-Roch) au regard de leur capacité.

Le **manque de lisibilité et d'organisation d'ensemble génère des flux intempestifs** au détriment des résidents des visiteurs. De même, certains équipements structurants installés en cœur de ville, à l'instar de la Poste dont l'accès se fait par d'étroites ruelles, génèrent des flux inadaptés à de tels espaces. Les **entrées de ville sont peu qualitatives et peu marquées, les liaisons piétonnes et intuitives entre les parkings et le centre ancien font défaut**.

De plus, les **espaces publics manquent de visibilité : la forte présence de la voiture dans le centre ancien** (circulation dans les étroites ruelles et stationnement sur 17 des 18 placettes du village) dont la morphologie urbaine est peu adaptée, le **manque d'espaces verts et le morcellement des cheminements et espaces piétons**, sont d'autant d'éléments qui **perturbent la lecture du fonctionnement urbain** et desservent la qualité des espaces publics et de rencontre, les patrimoines, la dynamique commerciale et touristique, mais aussi le cadre de vie des résidents.

Développer une stratégie coordonnée de requalification des espaces publics et réduire la place de la voiture, au service de l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité commerciale et touristique

La commune porte le projet de **revaloriser son centre-ville, de le rendre attractif et pacifié, en** redéfinissant la place de la voiture et en **replaçant l'humain et la nature au cœur de l'aménagement urbain.**

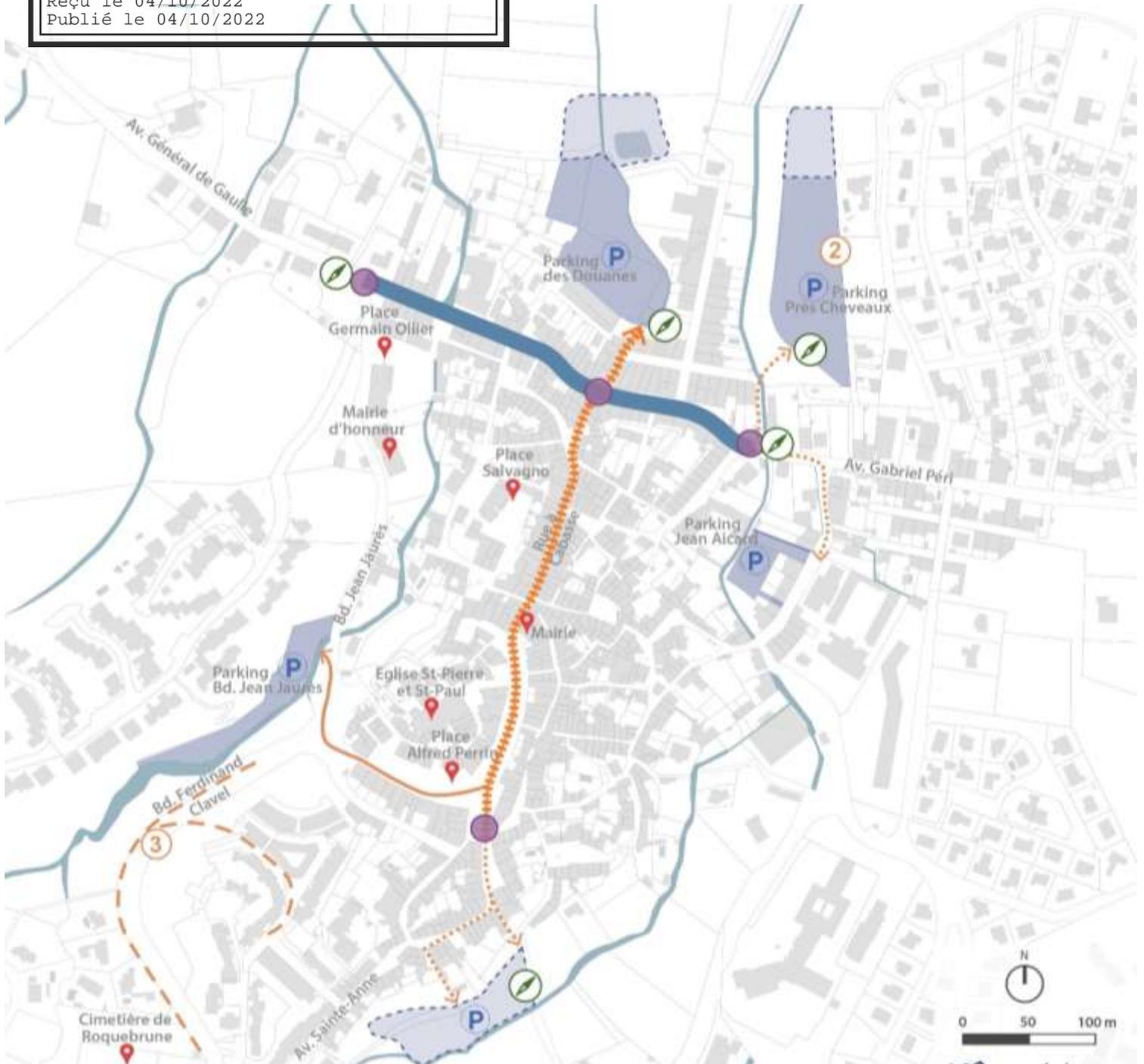
Il s'agira de redonner des valeurs d'usage aux espaces urbains renouvelés et de relocaliser les équipements publics générateurs de flux.

Libérer le centre ancien de la prédominance de la voiture est un préalable à la revalorisation du centre ancien : la reconquête des espaces publics est étroitement corrélée à la résolution prioritaire des problématiques de stationnement. En l'état actuel, la commune manque d'ores et déjà de stationnements, à cela, s'ajoutent la croissance démographique et la requalification urbaine des espaces publics. Il s'agit donc dans un premier temps de **réorganiser, rationaliser et adapter le stationnement** en fonction des typologies d'utilisateurs (résidents, visiteurs, chalands,...). Ainsi, le parking des Prés Chevaux, aujourd'hui sous-utilisé, pourrait devenir le parking visiteurs principal et signalé comme tel. Il pourrait être requalifié paysagèrement et se voir doté d'une extension vers le nord de 40 places. Enfin, et à plus long terme, le parking des Douanes pourrait être pourvu d'une extension de 200 places et sera destiné d'une part aux résidents de la commune et d'une autre part aux chalands/visiteurs. Par ailleurs, les véhicules stationnant dans le centre ancien (ruelles et placettes) appartiennent essentiellement aux résidents. L'objectif de la commune étant de permettre une **réappropriation de ces espaces publics en les libérant des véhicules**, il convient d'offrir aux résidents des solutions pertinentes et faciles en réorganisant le stationnement résidentiel et en permettant un accès temporaire à proximité des logements (dépose-minute, etc.). La commune envisage donc de créer pour les résidents un parking paysager dans le quartier Saint-Anne (1825m²), d'agrandir le parking Joseph Roumanille et de créer des poches de stationnement longitudinal le long du Boulevard Ferdinand Clavel. Les parkings Saint-Roch et St Pierre pourraient servir de délestage lors des pics de fréquentation saisonniers. Le plan de circulation et le **fléchage des parkings** seront également revus afin **d'optimiser le fonctionnement global du plan de stationnement** : la mise en place d'une signalétique dynamique spécifique sera étudiée.

(cf : carte ci-dessous)

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022



- | | | |
|--|--------------------------------|--|
| Bâti | Cheminement piéton structurant | Optimisation des parkings St Roch et Près Cheveaux |
| Entrées de ville à requalifier et pacifier | Cheminement piéton à qualifier | Création stationnement longitudinal |
| Espaces publics requalifiés | Cheminement piéton à créer | Signalétique |
| Stationnements existants | Zone de partage / zone 30 | |
| Extensions à créer | | |

Afin d'améliorer la lecture du **fonctionnement global du village** et de **donner l'envie de découvrir le centre ancien**, que ce soit pour flâner, explorer les patrimoines ou encore profiter des commerces, il est essentiel de **repenser et de réaménager les entrées de ville**. L'ambition est de **créer des espaces de « bienvenue »**, incitant visiteurs et résidents à pénétrer dans le cœur de ville.

Côté Sud, l'entrée historique de la place de la République pourra devenir piétonne et être réhabilitée qualitativement. Son caractère de place retrouvée, elle connectera de manière efficiente et intuitive la place Alfred Perrin, le Boulevard de la Liberté, la Rue des Portiques débouchant elle-même sur la Rue Grande A.Cabasse, cœur commerçant du village.

Côté Nord, trois entrées de ville sont à qualifier : les carrefours Rue Grande A.Cabasse/G.Péri/Général de Gaulle, Pré de Foire/G.Péri/Marais et enfin, Jean Jaurès/Général de Gaulle,. Les aménagements de sécurisation permettront un franchissement piéton améliorant les franchissements Nord/Sud de la RD7. A moyen terme, il s'agira d'apaiser l'axe de la RD7 traversant le village, avec la réalisation de sa déviation au Nord du Village sur un linéaire de 600 mètres. Ce projet, projeté depuis les années 1990, permettra de pacifier et sécuriser l'axe Général de Gaulle/G.Péri. Ainsi, la traversée du Village pourra être mise en sens unique, être végétalisée, réorganisée et aménagée en espaces partagés entre voiture, cheminements doux et stationnements minutes de desserte des commerces. Elle permettra la création d'un vrai cœur de ville en reconnectant le Nord et le Sud du Village.

De plus, la place Germain Ollier (actuellement un parking) sera réhabilitée en place publique végétalisée afin de redonner des valeurs d'usage à cet espace. L'Office de Tourisme y sera relocalisé, instaurant ainsi cette place comme un espace de bienvenue, qualifiant cette entrée de ville Nord/Ouest.

Côté Nord/Est, une nouvelle entrée de ville se dessine avec le projet de requalification de l'îlot Blay Janin Aicard. Ce projet structurant prévoit la création de logements, l'agrandissement du groupe scolaire, la construction d'un réfectoire, de salles municipales, la relocalisation de la crèche ou encore de la Poste mais aussi plus globalement la requalification des espaces publics.

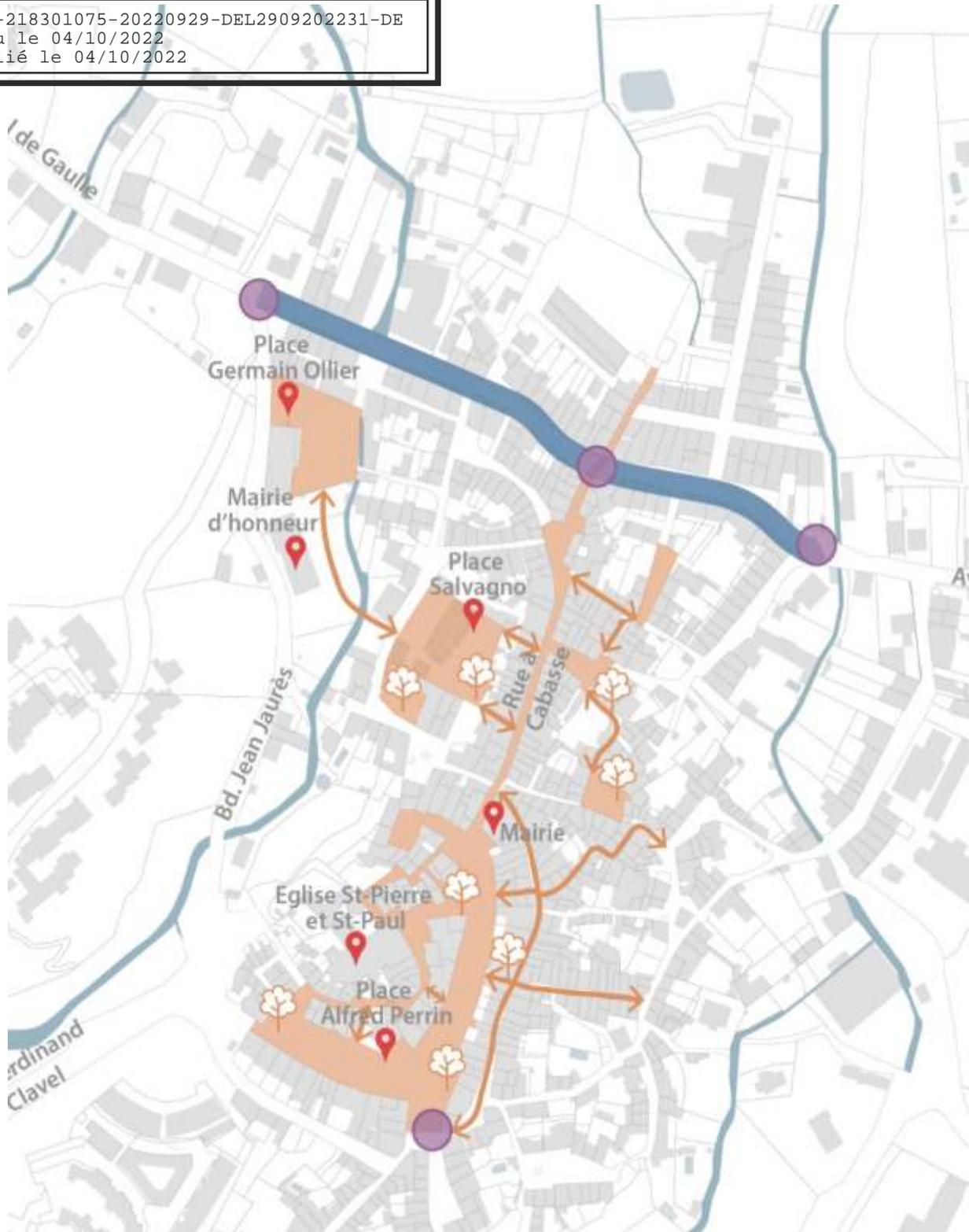
L'ensemble des entrées de ville et des espaces de stationnement seront maillés et articulés finement par des liaisons piétonnes sécurisées et intuitives permettant d'irriguer efficacement le centre ancien.

L'éloignement des voitures du centre ancien permettra de **requalifier les espaces publics en espaces de vie et de rencontres, mais aussi de les renaturer, les végétaliser** et d'améliorer la **mise en valeur des patrimoines**.

(cf carte ci-dessous)

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022



-  Bâti
-  Entrées de ville à requalifier et pacifier
-  Espaces publics requalifiés
-  Cheminement piéton structurant
-  Cheminement piéton à qualifier
-  Cheminement piéton à créer
-  Zone de partage / zone 30

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

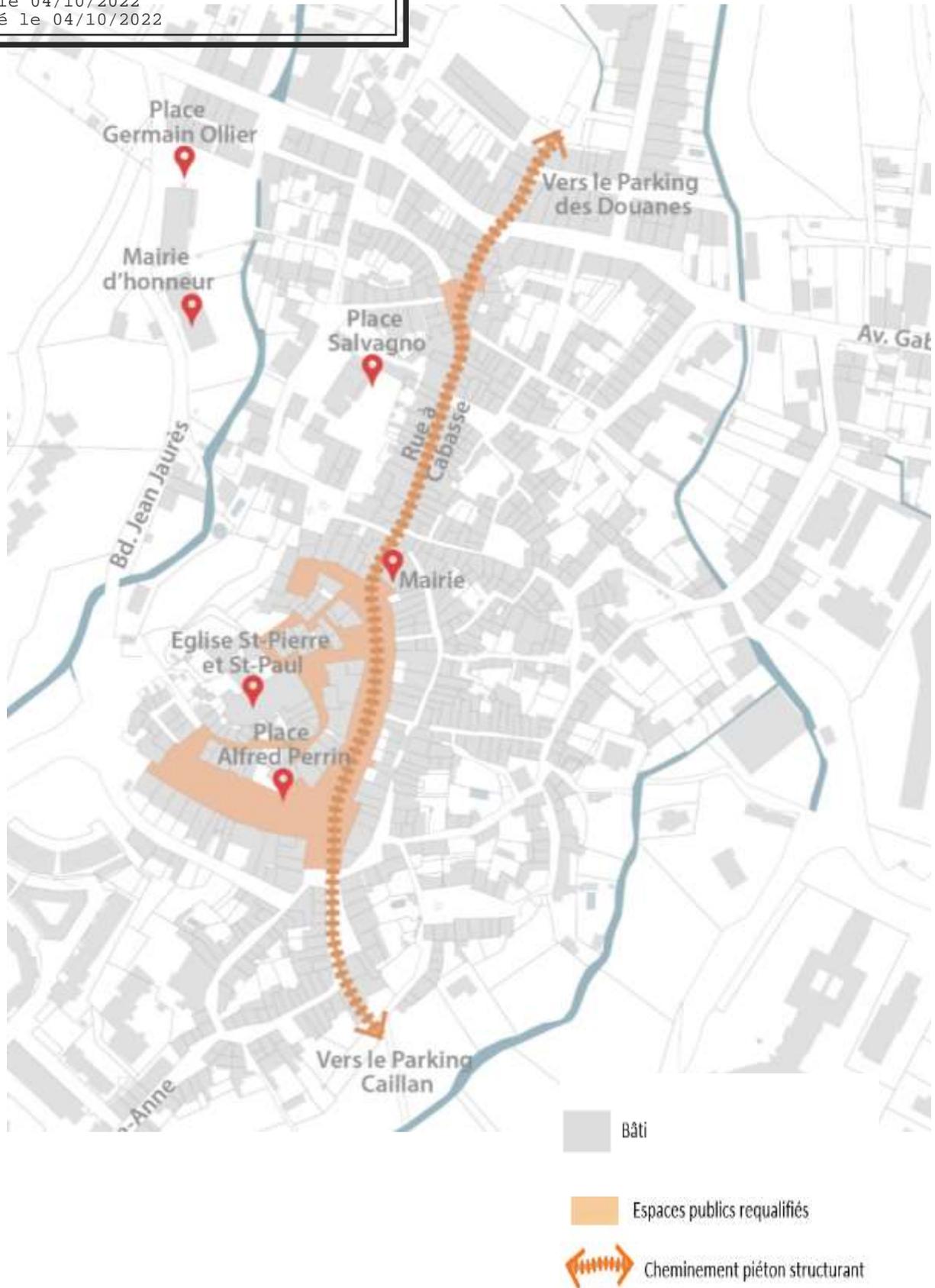
Publié le 04/10/2022

Le cœur battant du village se structure le long d'un axe Nord/Sud qu'il convient d'affirmer et de requalifier. Cette **colonne vertébrale commerciale et touristique** est constituée de la place de la République, de la Place Perrin, du Boulevard de la Liberté, de la Rue des Portiques, de la Rue Grande A. Cabasse. Il convient de **prolonger cette ossature jusqu'au parking des Douanes** en passant par la rue et impasse des Marais. **Réhabiliter qualitativement l'ensemble de cet axe Nord/Sud**, à des degrés divers selon le tronçon, et le rendre aux piétons, permettra de renforcer l'attractivité touristique et commerciale du centre ancien. Cette réhabilitation avec l'harmonisation du revêtement, la végétalisation, l'éclairage public et l'insertion de mobiliers urbains, contribuera à créer une **continuité piétonne avenante et naturelle** faisant défaut à ce jour. De plus, les espaces libérés des voitures et requalifiés favoriseront des espaces de respiration contribuant à aménager des **perspectives vers les patrimoines** et espaces de découverte (placette face à l'église, placette devant la Maison du Patrimoine, etc.).

(cf carte ci-dessous)

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022



Trois ensembles de projets structurants sont projetés sur un axe Est/Ouest. Le premier se situe à l'entrée Nord-Ouest : la création de la voie de contournement, la requalification de la Place Ollier avec sa végétalisation et la relocalisation de l'Office du Tourisme ; le second se situe à l'entrée Est sur l'îlot Blay Janin Aicard : la restructuration et l'adaptation du groupe scolaire, la relocalisation de la Poste et de salles municipales, la création de logements ainsi que la requalification des espaces publics attenants; le troisième, se situe entre les deux autres, sur la place Salvagno ; il consiste en **la création d'une nouvelle grande place publique au centre du cœur ancien** ; pour ce faire, les bâtiments des actuelles Poste et Bibliothèque seront détruits. Cette place nouvellement créée est destinée à **accueillir des événements et des animations**, à commencer par le marché. La mairie a acquis la maison Avois, qui comprend, en plus des bâtis, **un jardin, lequel sera ouvert au public et intégré au fonctionnement de la place Salvagno réhabilitée.** La place Salvagno est connectée à la Rue Grande par le passage Salvagno ; la commune prévoit d'aménager un autre passage, débouchant sur la Rue Grande, au niveau de la place Saint-Pierre.

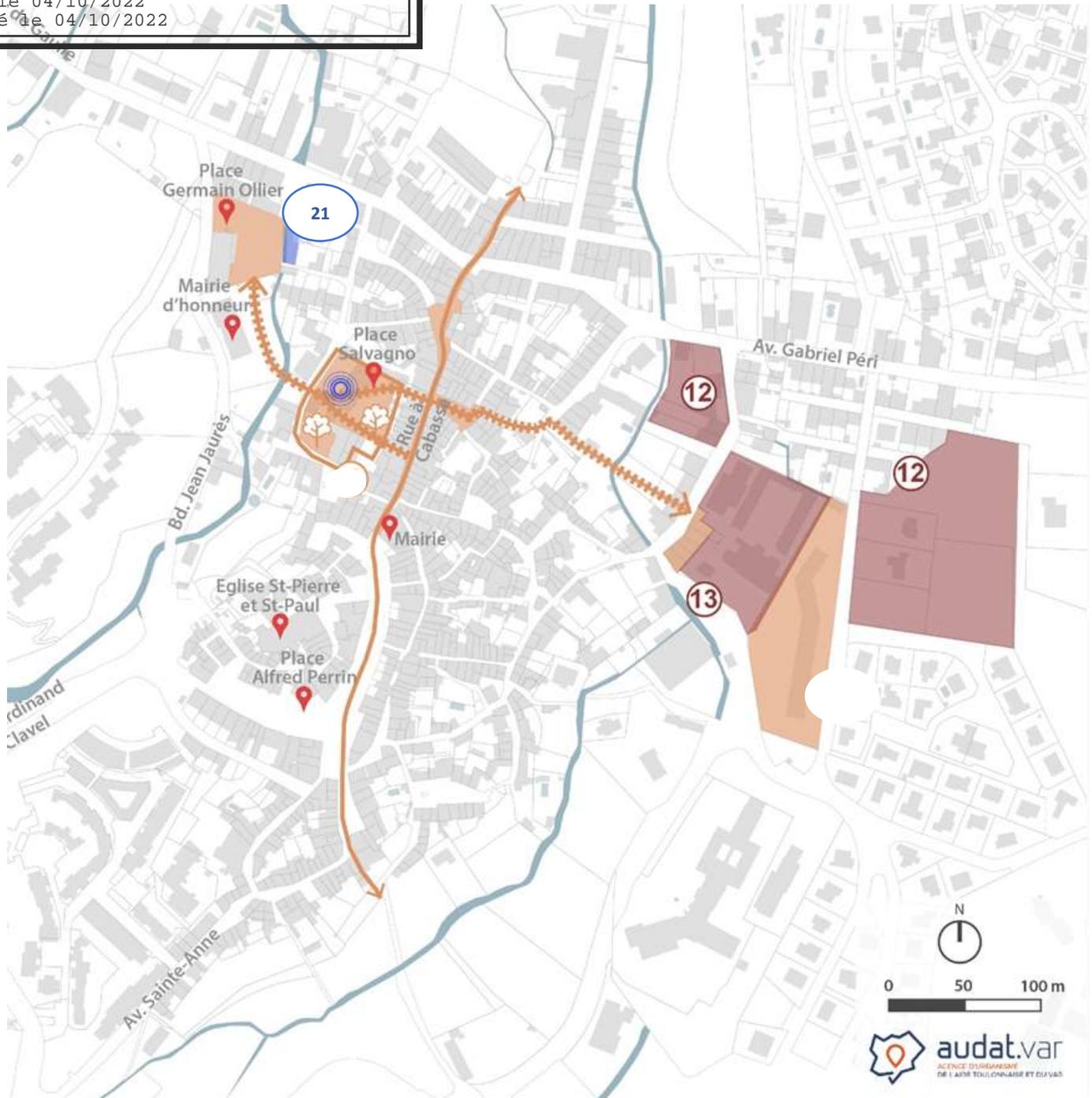
Ces trois projets d'envergure, dont les aménagements et équipements projetés ont une forte dimension structurante, nécessitent la création et la formalisation d'un axe piéton Est/Ouest reliant la place Germain Ollier au nouvel îlot Blay-Janin-Aicard en passant par le plateau de l'îlot Salvagno ; le tracé valorisera au passage la placette Saint-Pierre. Le parcours piéton nouvellement créé ~~devra passer~~ et connectera au centre-ville le parking Aicard, jusqu'alors enclavé.

Ces deux grands axes consolidés Est/Ouest et Nord/Sud réorganiseront le fonctionnement du centre ancien, lui apportant une lisibilité immédiate et connecteront les équipements structurants du village avec des parcours intuitifs, dès les parkings. Certaines rues secondaires et autres placettes seront aussi revalorisées et réhabilitées, à l'instar de la rue de l'Hôtel de Ville et de la placette St Pierre .

(cf carte ci-dessous)

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022



 Cheminement piéton structurant

 Espaces publics requalifiés

 12 Création des logements de l'îlot Blay Janin Aicard

 13 Requalification du groupe Scolaire Janin

 21 Relocalisation de l'Office de Tourisme

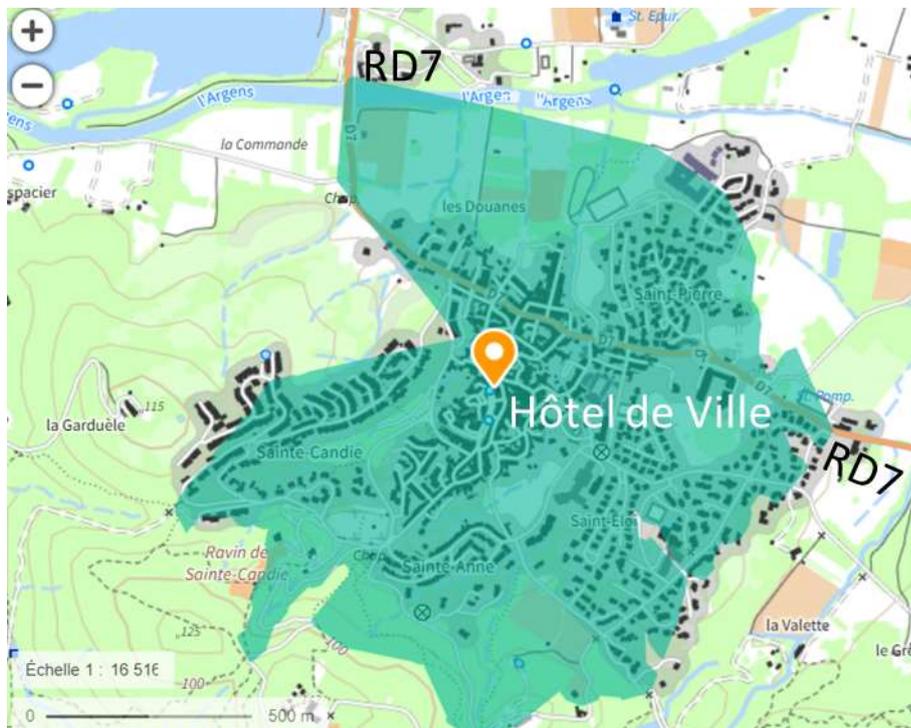
Roquebrune-sur-Argens, Ville du quart d'heure

Faciliter les mobilités actives (marche et vélo) dans et entre les différents quartiers du centre-ville et de sa périphérie élargie ; sécuriser les connexions avec les espaces naturels et touristiques de proximité

La concentration des services essentiels du quotidien et des équipements structurants (écoles, soins, commerces, loisirs, institutions, places publiques, patrimoines, etc.) permettent de valoriser la « ville du quart d'heure » : en centre-ville, **tous les équipements et services sont accessibles en moins d'une quinzaine de minutes à pied**. Il est donc particulièrement opportun pour la ville de promouvoir et d'inciter à la marche. Par ailleurs, la topographie du centre ancien et ses ruelles étroites sont particulièrement adaptées à la marche, **véritable alternative à la voiture, efficace, attractive et pragmatique dans un centre-ville réhabilité et apaisé**. En centre ancien, la marche est le mode de déplacement le plus rapide et sécurisé. Réduisant les nuisances et pollutions, une ville « marchable » améliore considérablement le cadre de vie : les aménagements en faveur de la pacification du centre-ville induisent une **nouvelle manière de vivre la ville et de s'y déplacer** et permettront de redonner des **valeurs d'usage aux espaces publics**.

Les aménagements en faveur de la pacification du centre-ville, permettront de redonner des **valeurs d'usage aux espaces publics**. Ils induisent également une **nouvelle manière de vivre la ville et de s'y déplacer**.

La surface verte sur la carte ci-dessous représente l'isochrone de 15 minutes à pied autour du centre-ville à partir de l'Hôtel de Ville.



Source, Horizon Conseil, 2020

La marche étant le moyen privilégié en centre ancien, la pratique du vélo doit plutôt être développée dans les quartiers périphériques, dont la topographie est plus facile et les voiries plus larges, et relier les équipements structurants (écoles, collèges, gymnase, etc.). Il est alors essentiel de connecter les quartiers situés à la périphérie élargie du centre ancien (y compris quartiers balnéaires et touristiques) via des pistes cyclables ou des voies vertes. Les itinéraires devront être impérativement continus et sécurisés afin de pouvoir être empruntés par tous. En premier lieu, une **liaison sécurisée piétonne et cyclable connectant le centre ancien au Lac de l'Aréna, aux sentiers de randonnée du Rocher et à l'Argens** est primordiale. En effet, il est essentiel de **renforcer l'accès des résidents aux sites naturels de proximité**, de valoriser un des points de vue remarquable du village sur le Rocher, site classé, mais aussi de connecter le parking Saint-Roch au centre.

Roquebrune-sur-Argens, un village Jardin

Renforcer l'offre d'espaces verts et performer la qualité environnementale dans les choix d'aménagement

Retrouver de la **nature en ville est l'une des principales attentes des résidents**. Sa présence dans l'espace urbain est gage d'un **cadre de vie et d'une attractivité renouvelés**. La commune souhaite renature, végétaliser et désimperméabiliser ses espaces publics afin d'en améliorer le confort thermique, en performant la qualité environnementale dans les choix d'aménagement, en sélectionnant des essences végétales et adaptées.

Pour ce faire, la commune souhaite réaliser un schéma directeur des plantations assorti d'un plan pluri-annuel de plantations afférent. Ainsi, les cours d'école du groupe scolaire Janin seront désimperméabilisés, les places Salvagno, Ollier, Perrin végétalisées : elles sont vouées à devenir des îlots verts et de respiration en cœur de ville, jusqu'à présent absents du centre ancien. Un jardin, situé, dans une propriété nouvellement acquise par la commune et jouxtant la Place Salvagno sera ouvert et viendra renforcer ces derniers.

En complément, la commune souhaite favoriser **l'appropriation du centre-ville par ses habitants** en encourageant leurs initiatives spontanées de **végétalisation** : il s'agit de permettre à chacun de jardiner dans l'espace public libre de toute voiture. Le cœur du Castrum, déjà piéton, démontre cet attrait des résidents pour la végétalisation des ruelles.

La commune s'engage pour favoriser la fonctionnalité de la Trame Verte en milieu urbain. Elle entend notamment **améliorer le maillage et la connexion des parcs**, jardins et places publiques végétalisées, grâce à des cheminements et des promenades piétonnes ~~seront~~ rendus visibles par un aménagement qualitatif intégrant un volet végétalisation.

Les parkings réhabilités, étendus ou créés, seront également traités de manière qualitative et respectueuse de l'environnement : végétalisation, revêtement perméable.

2 / HABITER LE CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE, DES QUALITÉS RESIDENTIELLES RENOUVÉES

Le village, peuplé de 2 548 habitants, dispose de 1 203 résidences principales (79% du parc) et de 282 résidences secondaires (11.5% du parc). 40 % des logements du centre sont occupés par des ménages composés d'une seule personne.

Le centre ancien de Roquebrune-sur-Argens est caractérisé par un parc de logements dense (1015 logements, 700 immeubles), dont certains, vieillissants, nécessitent parfois des travaux de rénovation conséquents (285 immeubles sur 700). Ces logements anciens, pour beaucoup, ne correspondent plus aux normes énergétiques et d'accessibilité actuelles ni au vieillissement de la population.

Le nombre de copropriétés est important dans le centre ancien : 173, soit 481 logements. Toutefois, seules 29 sont immatriculées. La commune souhaite œuvrer aux côtés d'Estérel Côte d'Azur Agglomération afin de mobiliser les propriétaires et les accompagner dans leur démarche d'immatriculation. Sans immatriculation, ces propriétaires ne peuvent, en effet, mobiliser les différents dispositifs en faveur de la rénovation énergétique.

Le village se démarque des autres centralités de la commune par le nombre important de logements vacants, 164, soit 16% de son parc. Cependant, 36 seulement le sont depuis plus de 2 ans : la mobilisation de cette vacance est donc un faible enjeu.

De plus, le manque d'espaces publics de vie et de rencontre, le peu d'espaces verts et l'omniprésence de la voiture, ne permettent pas de compenser la forte densité du cœur commerçant et la grande proximité des services et équipements structurants, pourtant vecteurs de désirabilité résidentielle.

Ainsi, le centre-ville de Roquebrune-sur-Argens **souffre d'une perte d'attractivité résidentielle**. Les **logements anciens du centre sont délaissés au profit de constructions plus récentes**, immeubles ou habitats individuels de type villa.

Fluidifier le parcours résidentiel

Améliorer la mixité de l'offre de logements dans le centre-ville, l'adapter aux nouvelles typologies de résidents et au vieillissement de la population via la rénovation de l'habitat ancien et un programme de constructions neuves.

Une étude sur l'habitat est en cours dans le périmètre du centre ancien. Cette étude déterminera les actions à y conduire afin de réhabiliter et de requalifier les logements dégradés. Néanmoins, la commune souhaite le lancement d'un programme de **réhabilitation du parc privé**, via des dispositifs incitatifs ou par la maîtrise foncière, pour mobiliser les logements vacants, le cas échéant.

L'objectif est de **restaurer l'attractivité du centre-ville par la qualité des logements** et par **l'embellissement du paysage urbain**, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des résidents. Ces rénovations doivent également permettre **d'élargir le spectre des typologies des ménages**, à savoir accueillir des familles, couples, etc. mais encore favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Une campagne de ravalement de façade dans le cœur du centre ancien, revêt un enjeu particulier, à la fois pour la **désirabilité résidentielle et pour l'attractivité commerciale**.

De plus, la commune porte le **projet ambitieux de renouvellement urbain de l'ilot Blay-Janin-**

Aicard. Projet de mixité urbaine, il vise à créer une offre de **logements**, 285 au total, dont des sociaux, et **d'équipements structurants** avec la relocalisation potentielle de la Poste, de la Bibliothèque, de la salle des fêtes et la restructuration du groupe scolaire.

Le secteur, bordé par la RD7, constitue une partie intégrante de l'extension du centre ancien auquel il sera relié par une connexion piétonne Est/Ouest. Il devra également être finement articulé au parking des Prés Chevaux afin de gérer au mieux les flux liés à l'attractivité des équipements structurants et les besoins des nouveaux résidents. **Le maillage du quartier avec le centre ancien, via les mobilités douces, est une des clés de voûte de sa bonne intégration au tissu urbain.**

Les secteurs du Jas de Callian et de la Valette ont vocation, eux aussi, à accueillir des programmes de constructions neuves, soit la création de 68 logements. Ces trois programmes de **logements durables intégreront les principes bioclimatiques** afin d'optimiser les capacités de captation de la chaleur et de rafraîchissement naturel des constructions.

Ainsi, ces trois grands projets de renouvellement et de création, contribueront à améliorer la mixité de l'offre de logements dans le centre médiéval et le centre-ville élargi pour en **fluidifier le parcours résidentiel.**

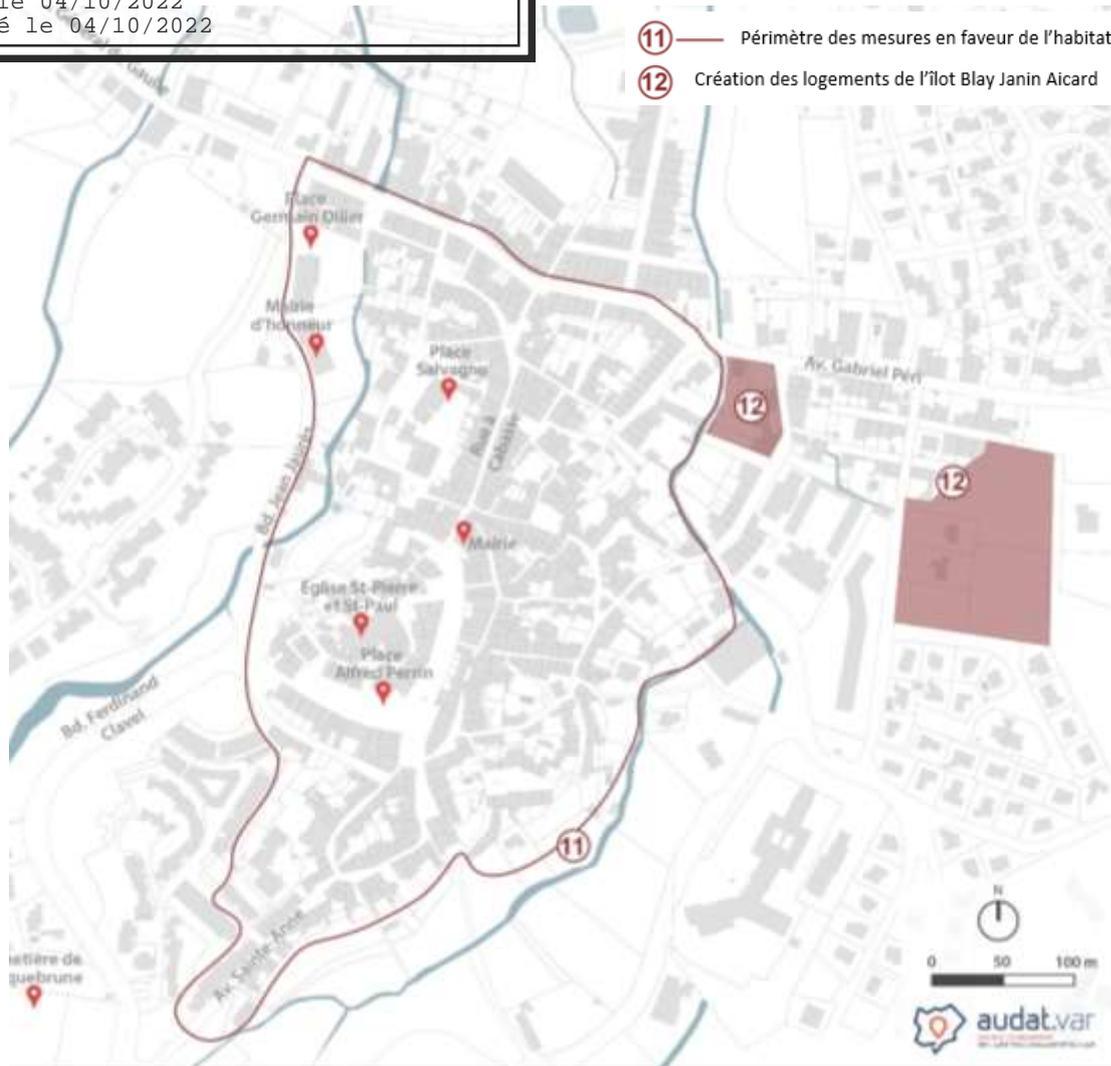
(cf carte ci-dessous)

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022



Adapter et moderniser les équipements publics

Pour répondre aux nouveaux besoins d'une ville en croissance dans une logique de proximité du centre

La qualité, la diversité, la nature et l'accessibilité des équipements contribuent fortement à l'attractivité du centre-ville. Le village est bien doté en équipements publics et administratifs. Il concentre l'essentiel des équipements culturels et des équipements à destination des seniors.

Pour autant, les **structures d'accueil de la petite enfance arrivent à saturation**, en particulier, le groupe scolaire Janin dont les effectifs écoliers ont augmenté de plus de 30% depuis 2009 : le niveau primaire de ce groupe scolaire accueille un des effectifs les plus importants du Département. Le réfectoire est donc lui aussi sur-fréquenté.

Ainsi, afin de pallier les problématiques de saturation et de pouvoir absorber la hausse démographique attendue, notamment avec le programme de construction du projet de renouvellement urbain de l'îlot Blay-Janin- Aicard, la commune porte le projet **d'agrandissement du groupe scolaire et de son réfectoire.**

Le projet est également de **relocaliser la Bibliothèque dans cet îlot**, à proximité immédiate et articulée au groupe scolaire reconfiguré. De même, la **salle de spectacle sera relocalisée** et aménagée dans le rez-de-chaussée de l'ancienne école, permettant une interaction accrue avec celle-ci. La réhabilitation de l'école, la Bibliothèque et la salle de spectacle redéployées permettront **l'émergence d'un nouveau pôle cohérent, dont les fonctions mutualisées répondront aux besoins des résidents et en premier lieu des écoliers.**

L'îlot Blay Janin Aicard pourrait accueillir également la **nouvelle Poste**. Sa relocalisation **permettra à la fois d'apaiser le centre ancien et de requalifier l'espace Salvagno en place publique** mais aussi de mieux répondre aux attentes et aux besoins des clients.

Le village est globalement bien pourvu en équipements sportifs. L'offre est en voie de renforcement avec la **création d'un gymnase multisports**, dans le périmètre du **collège**, ouvrant par ailleurs la possibilité d'implanter le futur Centre de Secours, en lieu et place des deux plateaux sportifs, le long de la future voie de contournement.

Ces **grands projets structurants** à l'Est du village vont créer un **nouveau pôle d'attractivité, redéfinir l'entrée de village Est et générer des flux importants**. Le **parking Prés Chevaux se situe à la charnière** de l'îlot Blay Janin Aicard et du collège, directement accessible par la RD7. Il doit donc jouer un **rôle de pivot**, et devenir le stationnement privilégié des usagers des services et équipements du secteur. Afin de garantir le **fonctionnement urbain de ce secteur, son mode d'emploi devra être clair et lisible**. Le **maillage du parking au centre ancien et aux nouveaux équipements, via des parcours piétons intuitifs et sécurisés, sera une condition sine qua non** du bon fonctionnement du secteur et du renvoi des usagers vers le centre ancien.

Un centre-ville apaisé et rendu aux piétons

La végétalisation et la requalification des espaces urbains libérés de la voiture permettront de retrouver des valeurs d'usage, de réduire les nuisances et d'améliorer le cadre de vie. Ces requalifications permettront un **maillage plus efficient des différentes fonctions urbaines, des équipements et des services**, l'ensemble étant accessible à moins de 15 minutes à pied. **Ces éléments contribuent au renouvellement de l'attractivité et le désir d'habiter le centre ancien.**

L'activité commerciale est un maillon essentiel de l'attractivité toute l'année du centre-ville de Roquebrune-sur-Argens.

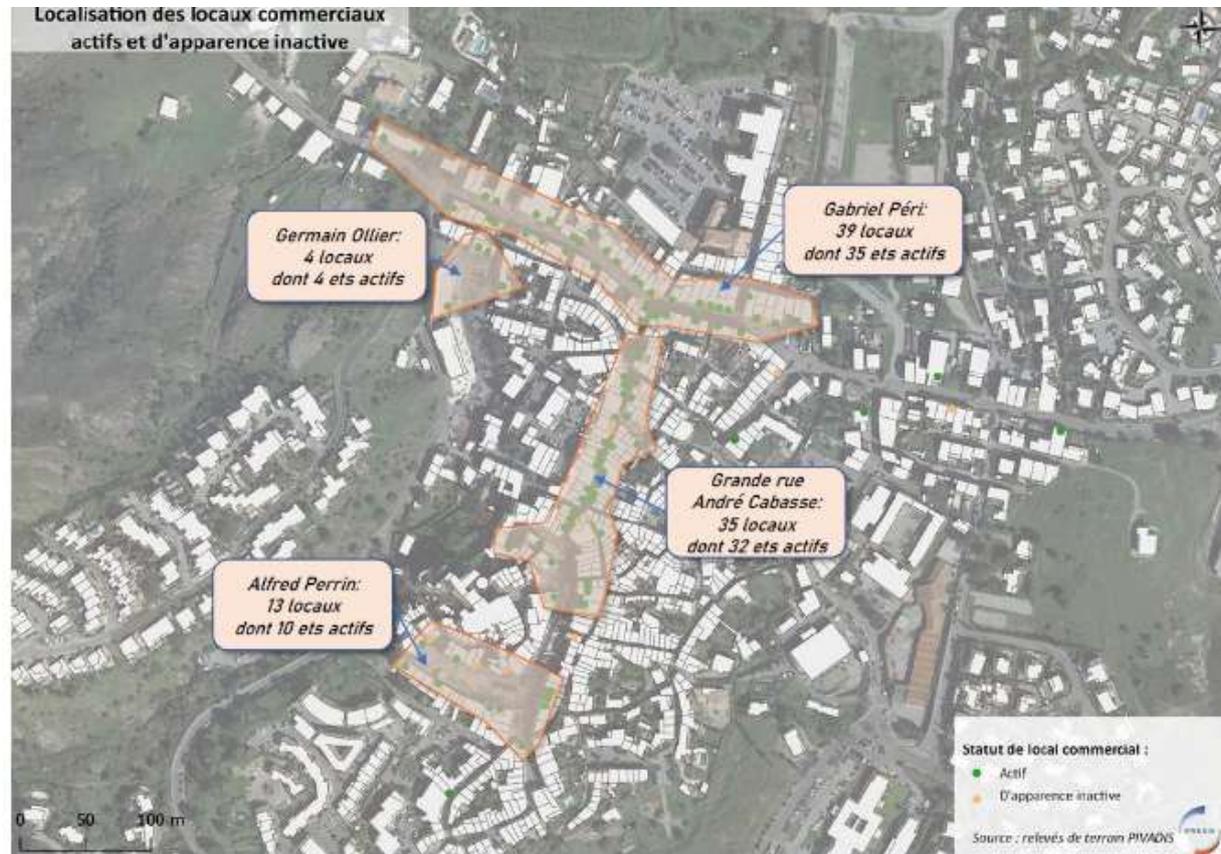
Cependant, la crise sanitaire et ses conséquences (confinements successifs, mesures sanitaires, jauges) ont fortement impacté les activités commerciales. En parallèle, les changements des modes de consommation et l'explosion du e-commerce l'ont fragilisé un peu plus. Ainsi, ce sont **27% des commerces du centre qui ont été fragilisés.**

Le nombre et la diversité des commerces et services sont intéressants : Roquebrune-sur-Argens accueille 91 locaux de commerces et services dans son centre, 13 d'entre eux sont d'apparence inactive. In fine, peu de locaux sont inactifs. L'équilibre est bon entre les entités orientées vers les besoins courants et ceux plus touristiques.

Certains locaux stratégiques sont à maîtriser, pour assurer une bonne attractivité de l'interface Gabriel Péri / Rue Grande.

L'activité commerciale et de services se concentre sur les axes De Gaulle / G.Péri et Rue Grande, dans une moindre mesure sur la place Alfred Perrin.

Les commerces du centre-ville souffrent du peu de locomotives commerciales, de la faible visibilité de l'offre dans son ensemble, de la faible visibilité des conditions d'accessibilité (stationnements, signalétique), du confort de fréquentation limité sur l'axe de la rue Gabriel Péri et de la discontinuité entre la Rue Grande et la Place Alfred Perrin. Les devantures manquent globalement de qualité et de cohérence d'ensemble.



Source – Pivadis – décembre 2021

Consolider le développement commercial et la lisibilité des conditions d'accès à l'offre du centre-ville

La commune souhaite **consolider le développement commercial du centre-ville et en améliorer le dynamisme et l'attractivité**. Ainsi, elle entend requalifier l'espace urbain par des travaux de réhabilitation, mais aussi en créant une charte des terrasses et en travaillant à l'amélioration des devantures. En outre, elle souhaite accompagner les commerçants pour développer une visibilité numérique collective du commerce local.

Les espaces commerciaux des pôles secondaires (à l'instar des Quatre Chemins) sont spécialement conçus pour l'usage de la voiture contrairement au centre-ville, dont les commerces rencontrent de fortes problématiques de stationnement, d'accessibilité et de lisibilité. Il s'agit donc d'affirmer un **positionnement commercial du centre-ville qui permette de rendre complémentaire son offre avec celle des commerces de la périphérie**.

Le principal facteur d'attractivité d'un centre-ville est la piétonnisation. Le projet de requalification du centre et de l'intégralité du linéaire de son axe Nord/Sud, **apaisé et pacifié**, va en ce sens. Le confort, la sécurité et la qualité des cheminements sont les clés de voûte de la fréquentation du centre-ville par les chalands, les visiteurs et les résidents. Cette stratégie est d'autant plus efficace lorsqu'elle assure un maillage fin entre les espaces publics (Places Perrin, Salvagno, St Pierre, Ollier), les services publics (la Poste, les écoles, les services municipaux), les commerces et les équipements structurants (salles de sports, associatives, spectacle, Maisons des Terroirs, du Chocolat, du Patrimoine) moteurs de l'attractivité.

La réussite d'un tel projet est corrélée à la réorganisation de l'offre de stationnement de proximité (Parkings des Douanes, des Prés Chevaux, etc.).

Le mode d'emploi du fonctionnement urbain et l'offre en présence doivent être à disposition du chaland et du visiteur sur les aires de stationnement, par des panneaux d'information ou table d'orientation le cas échéant. Il s'agit de connecter et de **mailler les espaces publics et les stationnements** pour favoriser un **parcours piéton le long des secteurs propices à la diversité commerciale** (Rue Grande, Rue des Portiques, Place Perrin). Une signalétique originale, un fil rouge incarnant l'identité de la commune, peut être développée pour guider le chaland.

Ces actions participent à **réenchanter l'espace public**, à restaurer une ambiance provençale authentique et permettent une réappropriation de l'espace par les piétons et commerçants au service du dynamisme du cœur de ville. Ces **aménagements qualitatifs permettront de nouveaux usages et distingueront qualitativement le centre-ville des centres commerciaux et des zones d'activités économiques hors du centre villageois**.

Ce nouveau positionnement réduira la concurrence du centre-ville avec les espaces du tout voiture et **renforcera son attractivité par la qualité de ses ambiances**, in fine favorables à ses commerces.

Ainsi, la commune projette de lancer une étude de signalétique piétonne, touristique et urbaine. Cette étude lui permettra de disposer d'un diagnostic, d'un état des lieux de

l'existant, afin de définir une stratégie, un schéma directeur, une charte graphique à l'échelle de la commune.

Dans la perspective de l'amélioration globale du fonctionnement du centre-ville et de la réussite de son réaménagement, il est essentiel pour la commune d'en **améliorer l'accessibilité et de renforcer les alternatives à la voiture individuelle** pour y accéder. La commune projette ainsi de déployer une armature cyclable, dans le cadre du schéma directeur cyclable intercommunal, pour connecter le village aux différentes centralités et territoires limitrophes.

Diversifier les motifs de fréquentation par la valorisation du patrimoine et du paysage

Le centre-ville de Roquebrune-sur-Argens réaménagé aura à offrir bien au-delà de ses commerces et services : Il sera l'écrin de **promenades et flâneries** et permettra la (re)découverte de son patrimoine paysager environnant. C'est l'opportunité pour la commune de diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la **valorisation de son patrimoine paysager**. Les points de vue sur le Rocher, site classé, les Gorges du Blavet - tout comme le Lac de l'Aréna, intégrés au périmètre de l'Opération Grand Site de l'Esterel - sont uniques et distinguent le village.

Ce dialogue constant entre village historique et richesses naturelles est à valoriser plus intensément à travers le **développement des parcours urbains et touristiques**. Ces parcours permettront de mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage depuis le Castrum (jardin mellifère, place Perrin...) ainsi que ses éléments patrimoniaux singuliers et points d'intérêt : Castrum, portes et passages médiévaux, église, ruelles, Chapelle Saint-Michel, Maison du patrimoine, Maison des Terroirs, Maison du chocolat et du cacao, etc.

La commune, en lien avec Esterel Côte d'Azur Agglomération, porte le projet de redéployer dans un nouveau bâtiment la Maison des Terroirs - véritable vitrine pour les agriculteurs du territoire de l'Agglomération - sur la place Perrin. Le bâtiment, traversant, sera accessible depuis la Place Perrin et disposera d'un *drive* sur le boulevard Jean Jaurès. Il intégrera un gîte touristique en étage. Ce projet permettra d'étoffer l'offre culturelle et touristique du village et également de redynamiser la place Perrin.

L'amélioration de l'offre Place Perrin sera motrice d'attractivité au bénéfice de l'ensemble du village et de son linéaire commerçant, notamment dans le cadre de parcours. De même, inciter à la découverte via des cheminements et des visites d'équipements culturels permettra de **prolonger le temps passé par les visiteurs** sur la commune, **susceptible d'engager des retombées économiques** via la consommation dans les cafés et restaurants ou les achats dans les boutiques du centre-ville.

Animer l'espace public par de l'événementiel, dont la programmation s'étale sur l'ensemble de l'année, est un **fort levier de fréquentation et d'attractivité renouvelée** : ~~de plus,~~ les espaces publics rendus aux piétons et les places réhabilitées seront autant de lieux supports d'animation. La Place Salvagno accueillera le nouveau marché, la Place Perrin des expositions

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 10/10/2022

diverses, le marché nocturne pourra s'étendre plus fortement ; les Médiévales

Roquebrunoises, pourraient se tenir de nouveau dans le village, écrin historique particulièrement adapté.

Le Roc d'Azur, manifestation de rayonnement national et international à destination des vététistes et se tenant à 80% sur la commune, mais aussi le festival des Arts Contemporains, contribuent à la vitalité économique du centre-ville et permettent aussi de transformer son image, par un **gain de notoriété**.

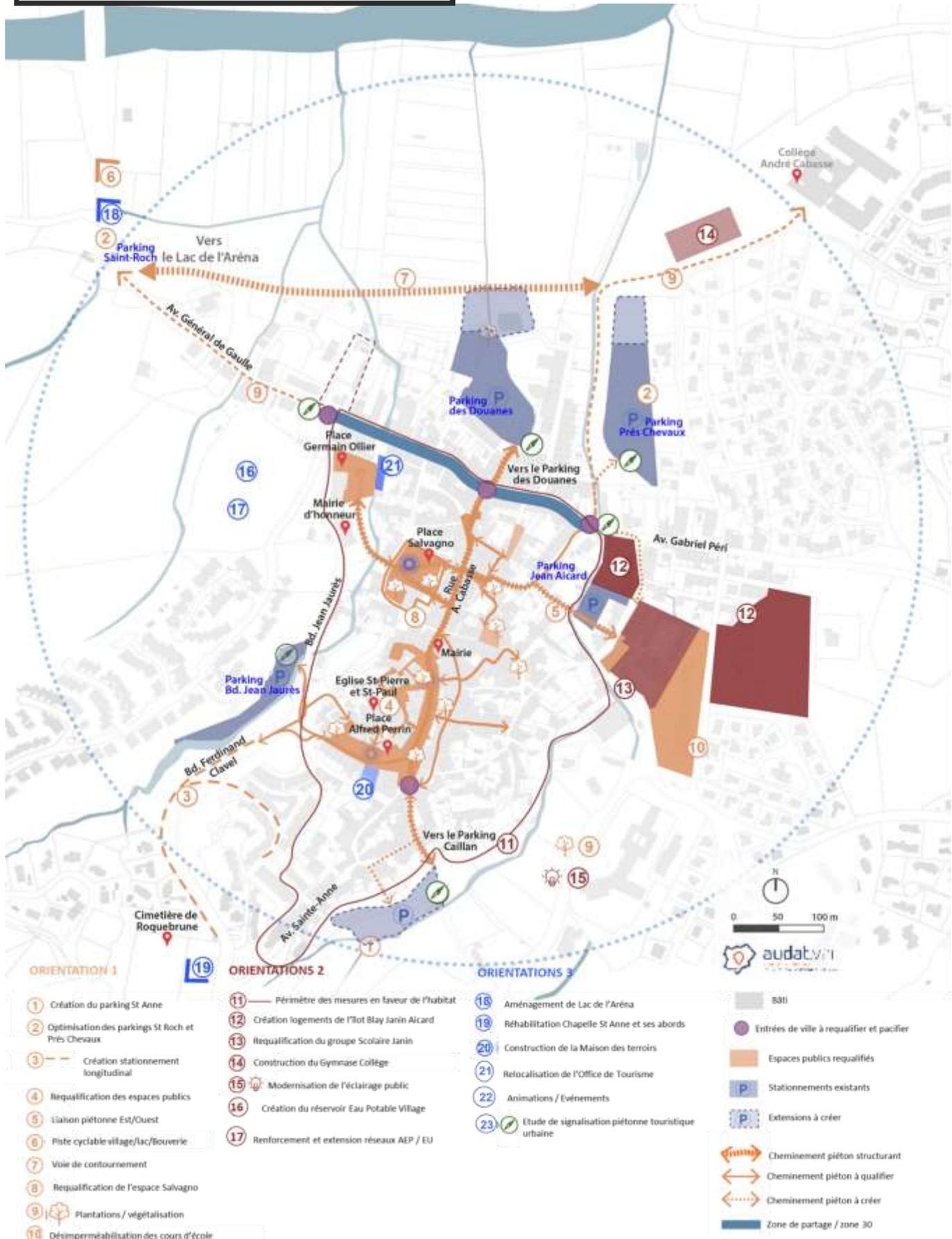
Enfin, le lac de l'Aréna et le fleuve Argens, à proximité immédiate du village, sont de puissants moteurs d'attractivité. Il est essentiel de pouvoir **tirer parti de leur fréquentation pour l'étendre au centre-ville**. Pour ce faire, il convient de créer des dispositifs, sur ces espaces, de mise en appétit de découverte du centre et d'aménager un cheminement sécurisé, scénarisé et agréable pour inciter les visiteurs à se rendre dans le centre-ville.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022 **Carte de synthèse des actions et des projets**



AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Conclusion

Roquebrune-sur-Argens porte de nombreux projets complexes au long cours qui nécessitent un phasage. L'ensemble de ces projets répondent aux grands défis contemporains et permettent de réenchanter le village historique, renouvelant son attractivité et offrant une nouvelle manière d'habiter le centre ancien. Le plan d'action permettra de valoriser les singularités patrimoniales et paysagères de la centralité village, constitutives de son identité. La requalification du centre ancien au regard des autres centralités, permettra sans aucun doute de développer la fierté et le sentiment d'appartenance de l'ensemble des Roquebrunois au service de la cohésion de la commune.

Enfin, le programme Petites Villes de Demain, inscrit au Contrat de Relance de Transition Ecologique, d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, est une occasion de structurer de manière cohérente l'ensemble des projets et ainsi conforter durablement le développement et le rayonnement de sa centralité village et de son Agglomération, Estérel Côte d'Azur.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
 Reçu le 04/10/2022
 Publié le 04/10/2022

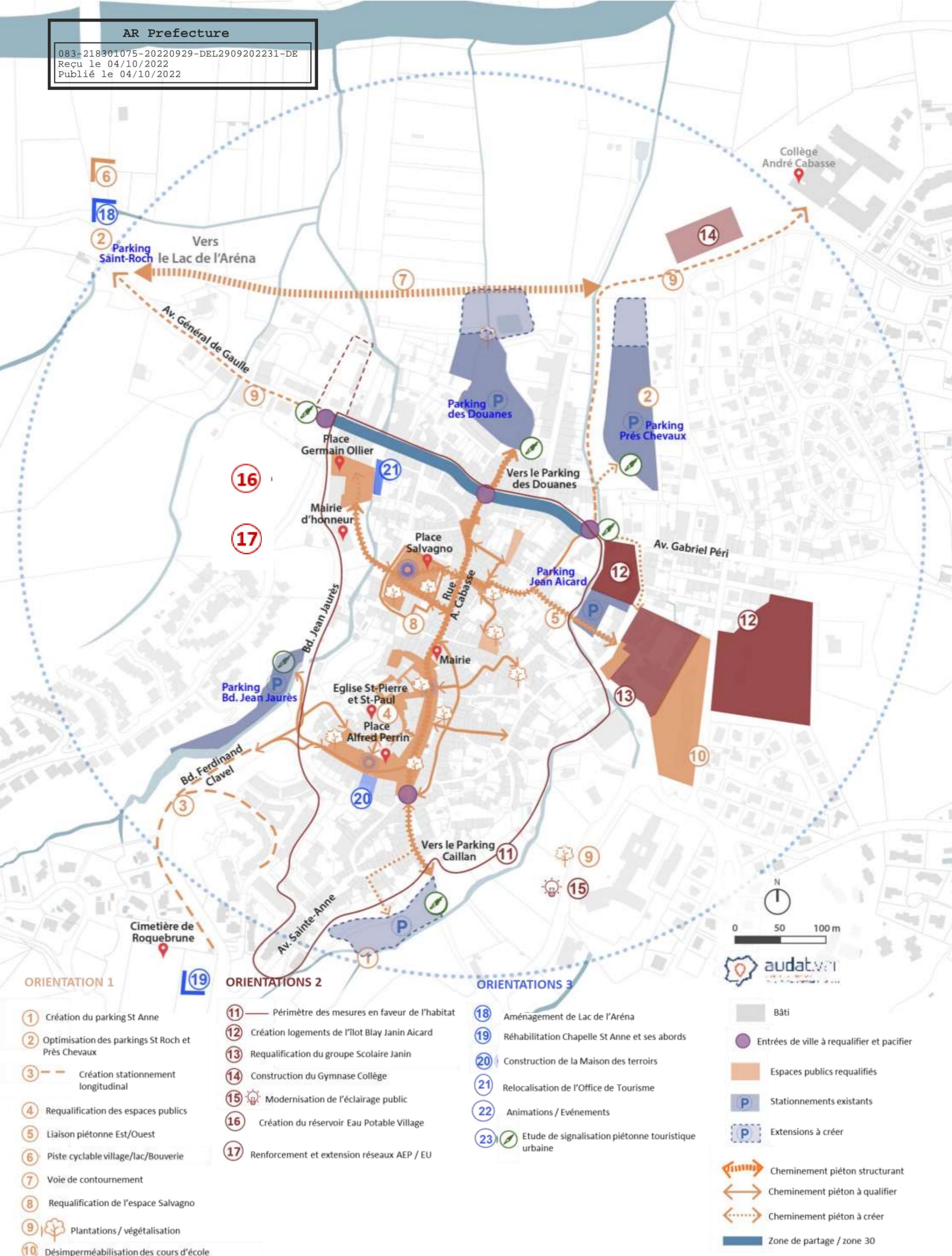


Tableau récapitulatif - Roquebrune sur Argens – Synthèse des Actions et Projets

AR Prefecture		PLAN D'ACTION CARTOGRAPHIE - RECAPITULATIF DES ACTIONS ET PROJETS				
083-21830107-2022-04-10	MOA	Orientation	Axe	Action	9202231-DE	
Reçu le	Publié					
Commune de Roquebrune sur Argens / Actions en noir / Projets en Violet						
COMMUNE	I	Une identité de village à renforcer : "Notre village, un village provençal"				
		1	Un centre réenchanté			
			1	Création parking végétalisé Ste Anne		
			2	Aménagement et végétalisation des parkings périphériques Prés Chevaux et St Roch		
			3	Optimisation des parkings Bd Clavel et Rue Roumanille		
			4	Requalification des espaces publics		
			Etude Programmation Maitrise d'œuvre (8%)			
			Mise en œuvre travaux en tranche			
			2	La Ville du 1/4 d'heure		
				5	Création Voie piétonne Ouest - Est	
6	Itinéraire Cyclable Bouverie - Lac - Village					
7	Mission de Maitrise d'œuvre					
	Mise en œuvre Travaux					
	Création de la voie de contournement					
	Etudes					
8	Acquisitions foncières					
	Mise en œuvre Travaux					
	3	Village Jardin				
8		Réhabilitation de l'Espace Salvagno : Creation jardin Public et végétalisation place				
9		Schéma directeur des plantations (habitants + commune) et opération de végétalisation				
10	Désimperméabilisation cours d'école du groupe scolaire JANIN					
	Mission de Maitrise d'œuvre					
		10	ACTIONS / PROJETS ORIENTATION N°I			
COMMUNE	II	Habiter le cœur historique de la commune, des qualités résidentielles renouvelées				
		1	Fluidifier le parcours résidentiel			
			11	Campagne de ravalement de façade et mesures en faveur de l'amélioration de l'habitat		
				Rénover l'habitat du centre ancien		
				Action foncière		
			Accompagnement à l'organisation des co-proprétés			
			12	Accompagner les programmes de construction ilots Blay Janin Aicard		
				Adapter et moderniser les équipements publics		
			13	Restructurer et adapter le groupe scolaire Janin : Ecole primaire + Réfectoire + Crèche		
				14	Construction du gymnase du Collège Cabasse - Participation financière commune	
Modernisation de l'éclairage public						
ECAA	16 *	Création d'un réservoir d'Eau Potable pour alimenter le village (constructions OAP)				
		Travaux de renforcement et d'extension des réseaux AEP + EU (constructions OAP)				
		*	Projets			
		6	ACTIONS / PROJETS ORIENTATION N°II			
COMMUNE	III	Un village attractif toute l'année				
		1	Consolider le développement commercial et les parcours marchands			
			**	Elaboration d'une charte des terrasses		
			**	Accompagnement commerçants développement visibilité numérique		
		2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage + Evènements			
			18	Valorisation et aménagement du Lac de l'Aréna		
19	Réhabilitation Chapelle St Anne et ses abords					
20	Construction de la Maison des Terroirs, drive et gîte touristique					
	21	Travaux d'aménagement office du tourisme relocalisation en Centre Ancien				
COMMUNE		22	Favoriser la présence d'évènements en centre-ville			
		22.1	Evènement - Le marché nocturne des Créateurs			
		22.2	Evènement - Les Médiévales			
		22.3	Evènement - Le Corso Fleuri			
		22.4	Evènement - Le Festival de la Bande Dessinée			
		22.5	Evènement - Le festival des Arts Contemporains			
		22.6	Evènement - Le Roc D'Azur			
		22.7	Evènement - Le Marché de Noël			
		**	En Projet et non programmés			
		5	ACTIONS / PROJETS ORIENTATION N°III			
COMMUNE	Commune aux 3 Orientations					
	Améliorer l'accessibilité et la lisibilité du centre-ville					
	23	Etude signalétique piétonne touristique et urbaine				
		Etude				
Mise en œuvre travaux						
Jalonnement dynamique PARKING						
		1	ACTIONS / PROJETS ORIENTATION N°III			
		20	NOMBRE ACTIONS / PROJETS COMMUNE			
		2	NOMBRE ACTIONS / PROJETS ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION			
		1	NOMBRE ACTIONS / PROJETS OFFICE DU TOURISME			
		23	NOMBRE TOTAL ACTIONS / PROJETS			

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

ANNEXE 4 :

LES FICHES ACTIONS

Une ambition partagée : Réaffirmer le Village comme la centralité principale de la commune

MAQUETTE FINANCIERE (1) (2) / En noir : les actions matures / En violet : les projets

MCA	Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Coût prévisionnel de l'opération en Euros HT	Programmation Pluri - Annuelle - Montant Opération HT					CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT					Total des cofinancements HT	Taux de cofinancement	Autofinancement HT		
						2022	2023	2024	2025	2026	ETAT	2022-2026			Agence eau					
												Commune d'abord	REGION	CD 83					ECAA	
COMMUNE	I		Une identité de village à renforcer : "Notre village, un village provençal"																	
			1 Un centre réenchanté																	
			1	Création parking végétalisé Ste Anne	256 000 €		256 000 €						102 400 €					102 400 €	40%	153 600 €
			2	Aménagement et végétalisation des parkings périphériques Prés Chevaux et St Roch	320 000 €		110 000 €	210 000 €					128 000 €					128 000 €	40%	192 000 €
			3	Optimisation des parkings Bd Clavel et Rue	50 000 €		50 000 €						20 000 €					20 000 €	40%	30 000 €
			4	Requalification des espaces publics	2 270 000 €								1 135 000 €					1 135 000 €	50%	1 135 000 €
				Etude Programmation Maitrise d'œuvre (8%)			170 000 €													
				Mise en œuvre travaux en tranche				700 000 €	700 000 €	700 000 €										
			2 La Ville du 1/4 d'heure																	
			5	Création Voie piétonne Ouest - Est	100 000 €			100 000 €					40 000 €					40 000 €	40%	60 000 €
			6	Itinéraire Cyclable Bouverie - Lac - Village	825 000 €								412 500 €					412 500 €	50%	412 500 €
				Mission de Maitrise d'œuvre			50 000 €													
				Mise en œuvre Travaux				387 500 €	387 500 €											
			7	Création de la voie de contournement	2 862 500 €								1 431 250 €					1 431 250 €	50%	1 431 250 €
				Etudes			56 500 €	56 500 €												
				Acquisitions foncières			24 750 €	24 750 €												
				Mise en œuvre Travaux				200 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €										
			3 Village Jardin																	
			8	Réhabilitation de l'Espace Salvagno : Creation jardin Public et végétalisation place	300 000 €		300 000 €						120 000 €					120 000 €	40%	180 000 €
			9	Schéma directeur des plantations (habitants + commune) et opération de végétalisation	60 000 €		15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €		24 000 €					24 000 €	40%	36 000 €
10	Désimperméabilisation cours d'école du groupe scolaire JANIN	605 000 €								60 500 €				423 500 €	484 000 €	80%	121 000 €			
	Mission de Maitrise d'œuvre			55 000 €																
	Mise en œuvre Travaux					550 000 €														
Sous-Total Orientation I					7 648 500 €	- €	1 087 250 €	2 243 750 €	2 102 500 €	2 215 000 €	3 473 650 €	- €	- €	- €	423 500 €	3 897 150 €	51%	3 751 350 €		

(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

MOA	Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Coût prévisionnel de l'opération en Euros HT	Programmation Pluri - Annuelle - Montant Opération HT					CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT					Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT			
						2022	2023	2024	2025	2026	ETAT	Commune d'abord REGIO	2022-2026 CD 83	ECAA	Agence eau						
COMMUNE	II	Habiter le cœur historique de la commune, des qualités résidentielles renouvelées																			
		1	Fluidifier le parcours résidentiel																		
			11	Campagne de ravalement de façade et mesures en faveur de l'amélioration de l'habitat	223 500 €		56 833 €	83 333 €	83 333 €			89 400 €			44 700 €				134 100 €	60%	89 400 €
				Rénover l'habitat du centre ancien	En cours d'étude						X	X									
				Action foncière	A chiffrer																
				Accompagnement à l'organisation des co-	A chiffrer																
		12	Accompagner les programmes de construction ilots Blay Janin Aicard	A chiffrer							X	X									
		2	Adapter et moderniser les équipements publics																		
			13	Restructurer et adapter le groupe scolaire Janin : Ecole primaire + Réfectoire + Crèche	3 775 000 €		125 000 €	1 083 333 €	1 283 333 €	1 283 333 €	1 887 500 €	250 000 €	188 750 €					2 326 250 €	62%	1 448 750 €	
			14	Construction du gymnase du Collège Cabasse - Participation financière commune	1 094 179 €		218 836 €	218 836 €	218 836 €	218 836 €	437 672 €							437 672 €	40%	656 508 €	
15	Modernisation de l'éclairage public		453 355 €		127 000 €	116 000 €	105 000 €	105 000 €	181 342 €							181 342 €	40%	272 013 €			
16 *	Création d'un réservoir d'Eau Potable pour alimenter le village (constructions OAP)		A programmer																		
17 *	Travaux de renforcement et d'extension des réseaux AEP + EU (constructions OAP)	A programmer																			
* Projets					HT																
Sous-Total Orientation II COMMUNE					5 546 034 €	- €	527 669 €	1 501 503 €	1 690 503 €	1 607 169 €	2 595 914 €	250 000 €	233 450 €	- €	- €	3 079 364 €	56%	2 466 671 €			
Sous-Total Orientation II ESTEREL COTE D'AZUR AGGLO					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	%	- €			
COMMUNE	III	Un village attractif toute l'année																			
		1	Consolider le développement commercial et les parcours marchands																		
			**	Elaboration d'une charte des terrasses	- €																
			**	Accompagnement commerçants développement visibilité numérique	- €																
		2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage + Evènements																		
			18	Valorisation et aménagement du Lac de l'Aréna	622 000 €	40 000 €	422 000 €	100 000 €	100 000 €		311 000 €						311 000 €	50%	311 000 €		
19	Réhabilitation Chapelle St Anne et ses abords		208 333 €		41 667 €	166 667 €			83 333 €						83 333 €	40%	125 000 €				
20	Construction de la Maison des Terroirs, drive et gîte touristique	1 165 000 €		170 000 €	497 500 €	497 500 €		267 950 €			666 650 €			934 600 €	80%	230 400 €					
OT	21	Travaux d'aménagement office du tourisme relocalisation en Centre Ancien	165 000 €		165 000 €				66 000 €						66 000 €	40%	99 000 €				
** En Projet et non programmés																					

(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Recu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

MAQUETTE FINANCIERE (1) (2) / En noir : les actions matures / En violet : les projets

MOA	Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	Programmation Pluri - Annuelle - Montant Opération HT					CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT					Total des cofinancements HT	Taux de cofinancement	Autofinancement HT
						2022	2023	2024	2025	2026	ETAT	2022-2026			Agence eau			
												Commune d'abord	REGION	CD 83				
COMMUNE			22	Favoriser la présence d'évènements en centre-ville														
			22.1	Evènement - Le marché nocturne des Créateurs	40 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	16 000 €		4 000 €			20 000 €	50%	20 000 €	
			22.2	Evènement - Les Médiévales	70 000 €		35 000 €		35 000 €	28 000 €		7 000 €			35 000 €	50%	35 000 €	
			22.3	Evènement - Le Corso Fleuri	40 000 €	20 000 €		20 000 €		16 000 €		4 000 €			20 000 €	50%	20 000 €	
			22.4	Evènement - Le Festival de la Bande Dessinée	56 300 €	56 300 €				22 520 €		5 630 €			28 150 €	50%	28 150 €	
			22.5	Evènement - Le festival des Arts	100 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	40 000 €		10 000 €			50 000 €	50%	50 000 €	
			22.6	Evènement - Le Roc D'Azur	120 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	48 000 €		12 000 €			60 000 €	50%	60 000 €	
			22.7	Evènement - Le Marché de Noël	160 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	64 000 €		16 000 €			80 000 €	50%	80 000 €	
HT																		
Sous-Total Orientations III COMMUNE					2 581 633 €	42 022 €	816 990 €	906 191 €	724 525 €	142 026 €	896 803 €	- €	58 630 €	666 650 €	- €	1 622 083 €	63%	959 550 €
Sous-Total Orientation III OFFICE DU TOURISME					165 000 €	- €	165 000 €	- €	- €	- €	66 000 €	- €	- €	- €	- €	66 000 €	40%	99 000 €

MOA	Orientation	Axe	Action	Maitrise d'Ouvrage	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	Programmation Pluri - Annuelle - Montant Opération HT					CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT					Total des cofinancements HT	Taux de cofinancement	Autofinancement HT
						2022	2023	2024	2025	2026	ETAT	2022-2026			Agence eau			
												Commune d'abord	REGION	CD 83				
COMMUNE			Améliorer l'accessibilité et la lisibilité du centre-ville															
			23	Etude signalétique piétonne touristique et urbaine	345 000 €					138 000 €					138 000 €	40%	207 000 €	
				Etude		40 000 €												
				Mise en œuvre travaux			68 333 €	68 333 €	68 333 €									
				Jalonnement dynamique PARKING			100 000 €											
HT																		
Sous-Total					345 000 €	- €	40 000 €	168 333 €	68 333 €	68 333 €	138 000 €	- €	- €	- €	138 000 €	40%	207 000 €	

MAQUETTE FINANCIERE(1) (2)

MOA	Orientation	Axe	Action	Maitrise d'Ouvrage	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	Programmation Pluri - Annuelle - Montant Opération HT					CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT					Total des cofinancements HT	Taux de cofinancement	Autofinancement HT
						2022	2023	2024	2025	2026	ETAT	2022-2026			Agence eau			
												Commune d'abord	REGION	CD 83				
HT																		
TOTAL GENERAL COMMUNE					16 121 168 €	42 022 €	2 491 909 €	4 819 777 €	4 605 861 €	4 032 529 €	7 120 367 €	250 000 €	296 080 €	666 650 €	423 500 €	8 756 597 €	54%	7 404 571 €
TOTAL GENERAL ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERAT					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	%	- €
TOTAL GENERAL OFFICE DU TOURISME HT					165 000 €	165 000 €					66 000 €				66 000 €	40%	99 000 €	
HT																		
TOTAUX PLAN D'ACTIONS PVD					16 286 168 €	42 022 €	2 656 909 €	4 819 777 €	4 605 861 €	4 032 529 €	7 186 367 €	250 000 €	296 080 €	666 650 €	423 500 €	8 822 597 €	54%	7 503 571 €

(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Date de validité : 04/10/2022

Une ambition partagée : Réaffirmer le Village comme la centralité principale de la commune

MAQUETTE FINANCIERE Phasage ETAT Convention-cadre 2022-2026 / (1) (2) / En noir : les actions matures / En violet : les projets

MOA	Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Coût prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT			
						2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026						
						ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT						
COMMUNE	I			Une identité de village à renforcer : "Notre village, un village provençal"													
				1 Un centre réenchanté													
				1	Création parking végétalisé Ste Anne	256 000 €	102 400 €		102 400 €						102 400 €	40%	153 600 €
				2	Aménagement et végétalisation des parkings périphériques Prés Chevaux et St Roch	320 000 €	128 000 €		44 000 €	84 000 €					128 000 €	40%	192 000 €
				3	Optimisation des parkings Bd Clavel et Rue Roumanille	50 000 €	20 000 €		20 000 €						20 000 €	40%	30 000 €
				4	Requalification des espaces publics	2 270 000 €	1 135 000 €								1 135 000 €	50%	1 135 000 €
					Etude Programmation Maitrise d'œuvre (8%)				85 000 €								
					Mise en œuvre travaux en tranche					350 000 €	350 000 €	350 000 €					
				2	La Ville du 1/4 d'heure												
				5	Création Voie piétonne Ouest - Est	100 000 €	40 000 €			40 000 €					40 000 €	40%	60 000 €
				6	Itinéraire Cyclable Bouverie - Lac - Village	825 000 €	412 500 €								412 500 €	50%	412 500 €
					Mission de Maitrise d'œuvre				25 000 €								
					Mise en œuvre Travaux					193 750 €	193 750 €						
				7	Création de la voie de contournement	2 862 500 €	1 431 250 €								1 431 250 €	50%	1 431 250 €
					Etudes				28 250 €	28 250 €							
					Acquisitions foncières				12 375 €	12 375 €							
					Mise en œuvre Travaux					100 000 €	500 000 €	750 000 €					
				3	Village Jardin												
				8	Réhabilitation de l'Espace Salvagno : Creation jardin Public et végétalisation place	300 000 €	120 000 €			120 000 €					120 000 €	40%	180 000 €
				9	Schéma directeur des plantations (habitants + commune) et opération de végétalisation	60 000 €	24 000 €			6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	40%	36 000 €
				10	Désimperméabilisation cours d'école du groupe scolaire JANIN	605 000 €	60 500 €								484 000 €	80%	121 000 €
					Mission de Maitrise d'œuvre				5 500 €								
					Mise en œuvre Travaux					55 000 €							
		HT															
Sous-Total Orientation I			7 648 500 €	3 473 650 €	- €	448 525 €	869 375 €	1 049 750 €	1 106 000 €		3 897 150 €	51%	3 751 350 €				

(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

MOA	Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT	
						2022-2026 ETAT	2022 ETAT	2023 ETAT	2024 ETAT	2025 ETAT	2026 ETAT				
COMMUNE	II			Habiter le cœur historique de la commune, des qualités résidentielles renouvelées											
				1 Fluidifier le parcours résidentiel											
				11	Campagne de ravalement de façade et mesures en faveur de l'amélioration de l'habitat	223 500 €	89 400 €		22 733 €	33 333 €	33 333 €	- €	134 100 €	60%	89 400 €
					Rénover l'habitat du centre ancien	En cours d'étude	X	X	X	X	X	X			
					Action foncière	A chiffrer									
					Accompagnement à l'organisation des co-proprétés	A chiffrer									
				12	Accompagner les programmes de construction ilots Blay Janin Aicard	A chiffrer	X	X	X	X	X	X			
				2 Adapter et moderniser les équipements publics											
				13	Restructurer et adapter le groupe scolaire Janin : Ecole primaire + Réfectoire + Crèche	3 775 000 €	1 887 500 €		62 500 €	541 667 €	641 667 €	641 667 €	2 326 250 €	62%	1 448 750 €
				14	Construction du gymnase du Collège Cabasse - Participation financière commune	1 094 179 €	437 672 €	- €	87 534 €	87 534 €	87 534 €	87 534 €	350 137 €	32%	744 042 €
15	Modernisation de l'éclairage public	453 355 €	181 342 €	- €	50 800 €	46 400 €	42 000 €	42 000 €	181 200 €	40%	272 155 €				
ECAA				16*	Création d'un réservoir d'Eau Potable pour alimenter le village (constructions OAP)	A programmer									
				17*	Travaux de renforcement et d'extension des réseaux AEP + EU (constructions OAP)	A programmer									
* Projets					HT										
Sous-Total Orientation II COMMUNE					5 546 034 €	2 595 914 €	- €	223 568 €	708 934 €	804 534 €	771 201 €	2 991 687 €	54%	2 554 347 €	
Sous-Total Orientation II ESTEREL COTE D'AZUR AGGLO					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	%	- €	
MM	III			Un village attractif toute l'année											
				1 Consolider le développement commercial et les parcours marchands											
				**	Elaboration d'une charte des terrasses	- €									
				**	Accompagnement commerçants développement visibilité numérique	- €									
				2 Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage + Evènements											
				18	Valorisation et aménagement du Lac de l'Aréna	622 000 €	311 000 €		211 000 €	50 000 €	50 000 €	- €	311 000 €	50%	311 000 €
				19	Réhabilitation Chapelle St Anne et ses abords	208 333 €	83 333 €		16 667 €	66 667 €	- €	- €	83 333 €	40%	125 000 €
20	Construction de la Maison des Terroirs, drive et gîte touristique	1 165 000 €	267 950 €		39 100 €		114 425 €	114 425 €	932 000 €	80%	233 000 €				
OT	21	Travaux d'aménagement office du tourisme relocalisation en Centre Ancien	165 000 €	66 000 €		66 000 €			66 000 €	40%	99 000 €				

** En Projet et non programmés

(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Recu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

MAQUETTE FINANCIERE Phasage ETAT Convention-cadre 2022-2026 / (1) (2) / En noir : les actions matures / En violet : les projets

Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT
					2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026			
					ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT			
		22	Favoriser la présence d'événements en centre-ville										
		22.1	Evènement - Le marché nocturne des Créateurs	40 000 €	16 000 €	1 600 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €	50%	20 000 €
		22.2	Evènement - Les Médiévales	70 000 €	28 000 €	2 800 €	14 000 €	- €	14 000 €	14 000 €	35 000 €	50%	35 000 €
		22.3	Evènement - Le Corso Fleuri	40 000 €	16 000 €	1 600 €	8 000 €	0 €	8 000 €	- €	20 000 €	50%	20 000 €
		22.4	Evènement - Le Festival de la Bande Dessinée	56 300 €	22 520 €	2 252 €	22 520 €	0 €	- €	- €	28 150 €	50%	28 150 €
		22.5	Evènement - Le festival des Arts Contemporains	100 000 €	40 000 €	4 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50%	50 000 €
		22.6	Evènement - Le Roc D'Azur	120 000 €	48 000 €	4 800 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	60 000 €	50%	60 000 €
		22.7	Evènement - Le Marché de Noël	160 000 €	64 000 €	6 400 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	80 000 €	50%	80 000 €
			HT										
			Sous-Total Orientations III COMMUNE	2 581 633 €	962 803 €	25 474 €	341 310 €	174 691 €	216 450 €	172 451 €	1 619 484 €	63%	962 150 €
			Sous-Total Orientation III OFFICE DU TOURISME	165 000 €	66 000 €		66 000 €				66 000 €	40%	99 000 €

Orientation	Axe	Action	Commune aux 3 Orientations	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT
					2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026			
					ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT			
			Améliorer l'accessibilité et la lisibilité du centre-ville										
		23	Etude signalétique piétonne touristique et urbaine	345 000 €	138 000 €	- €	0 €				138 000 €	40%	207 000 €
			Etude			16 000 €							
			Mise en œuvre travaux				27 333 €	27 333 €	27 333 €	27 333 €			
			Jalonnement dynamique PARKING				40 000 €						
			HT										
			Sous-Total	345 000 €	138 000 €	- €	16 000 €	67 333 €	27 333 €	27 333 €	138 000 €	40%	207 000 €

MAQUETTE FINANCIERE Phasage ETAT Convention-cadre 2022-2026 / (1) (2) / En noir : les actions matures / En violet : les projets

MOA	Orientation	Axe	Action	Maitrise d'Ouvrage	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT
						2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026			
						ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT				
					HT									
				TOTAL GENERAL COMMUNE	16 121 168 €	7 186 367 €	27 074 €	1 029 402 €	1 820 334 €	2 098 068 €	2 076 985 €	8 666 321 €	54%	7 494 846 €
				TOTAL GENERAL ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	%	- €
				TOTAL GENERAL OFFICE DU TOURISME HT	165 000 €	66 000 €	- €	66 000 €	0 €	- €	- €	66 000 €	40%	- 66 000 €
				HT										
				TOTAUX PLAN D' ACTIONS PVD	16 286 168 €	7 252 367 €	27 074 €	1 095 402 €	1 820 334 €	2 098 068 €	2 076 985 €	8 732 321 €	54%	7 428 846 €

(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022

Une ambition partagée : Réaffirmer le Village comme la centralité principale de la commune

MAQUETTE FINANCIERE Phasage ETAT Convention-cadre 2022-2026 / (1) (2) / En noir : les actions matures / En violet : les projets

MOA	Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Coût prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT				
						2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026							
						ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT							
COMMUNE	I			Une identité de village à renforcer : "Notre village, un village provençal"														
				1 Un centre réenchanté														
				1	Création parking végétalisé Ste Anne	256 000 €	102 400 €		102 400 €							102 400 €	40%	153 600 €
				2	Aménagement et végétalisation des parkings périphériques Prés Chevaux et St Roch	320 000 €	128 000 €		44 000 €	84 000 €						128 000 €	40%	192 000 €
				3	Optimisation des parkings Bd Clavel et Rue Roumanille	50 000 €	20 000 €		20 000 €							20 000 €	40%	30 000 €
				4	Requalification des espaces publics	2 270 000 €	1 135 000 €									1 135 000 €	50%	1 135 000 €
					Etude Programmation Maitrise d'œuvre (8%)				85 000 €									
					Mise en œuvre travaux en tranche					350 000 €	350 000 €	350 000 €						
				2 La Ville du 1/4 d'heure														
				5	Création Voie piétonne Ouest - Est	100 000 €	40 000 €			40 000 €						40 000 €	40%	60 000 €
				6	Itinéraire Cyclable Bouverie - Lac - Village	825 000 €	412 500 €									412 500 €	50%	412 500 €
					Mission de Maitrise d'œuvre				25 000 €									
					Mise en œuvre Travaux					193 750 €	193 750 €							
				7	Création de la voie de contournement	2 862 500 €	1 431 250 €									1 431 250 €	50%	1 431 250 €
					Etudes				28 250 €	28 250 €								
					Acquisitions foncières				12 375 €	12 375 €								
					Mise en œuvre Travaux					100 000 €	500 000 €	750 000 €						
				3 Village Jardin														
				8	Réhabilitation de l'Espace Salvagno : Creation jardin Public et végétalisation place	300 000 €	120 000 €			120 000 €						120 000 €	40%	180 000 €
				9	Schéma directeur des plantations (habitants + commune) et opération de végétalisation	60 000 €	24 000 €			6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €		24 000 €	40%	36 000 €
				10	Désimperméabilisation cours d'école du groupe scolaire JANIN	605 000 €	60 500 €									484 000 €	80%	121 000 €
					Mission de Maitrise d'œuvre				5 500 €									
					Mise en œuvre Travaux					55 000 €								
					HT													
Sous-Total Orientation I					7 648 500 €	3 473 650 €	- €	448 525 €	869 375 €	1 049 750 €	1 106 000 €	3 897 150 €	51%	3 751 350 €				

(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

MOA	Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT		
						2022-2026 ETAT	2022 ETAT	2023 ETAT	2024 ETAT	2025 ETAT	2026 ETAT					
COMMUNE	II			Habiter le cœur historique de la commune, des qualités résidentielles renouvelées												
				1 Fluidifier le parcours résidentiel												
				11	Campagne de ravalement de façade et mesures en faveur de l'amélioration de l'habitat	223 500 €	89 400 €		22 733 €	33 333 €	33 333 €	- €	134 100 €	60%	89 400 €	
					Rénover l'habitat du centre ancien	En cours d'étude	X	X	X	X	X	X				
					Action foncière	A chiffrer										
					Accompagnement à l'organisation des co-propriétés	A chiffrer										
				12	Accompagner les programmes de construction ilots Blay Janin Aicard	A chiffrer	X	X	X	X	X	X				
				2 Adapter et moderniser les équipements publics												
				13	Restructurer et adapter le groupe scolaire Janin : Ecole primaire + Réfectoire + Crèche	3 775 000 €	1 887 500 €		62 500 €	541 667 €	641 667 €	641 667 €	2 326 250 €	62%	1 448 750 €	
				14	Construction du gymnase du Collège Cabasse - Participation financière commune	1 094 179 €	437 672 €	- €	87 534 €	87 534 €	87 534 €	87 534 €	350 137 €	32%	744 042 €	
15	Modernisation de l'éclairage public	453 355 €	181 342 €	- €	50 800 €	46 400 €	42 000 €	42 000 €	181 200 €	40%	272 155 €					
ECAA				16*	Création d'un réservoir d'Eau Potable pour alimenter le village (constructions OAP)	A programmer										
				17*	Travaux de renforcement et d'extension des réseaux AEP + EU (constructions OAP)	A programmer										
				* Projets HT												
Sous-Total Orientation II COMMUNE					5 546 034 €	2 595 914 €	- €	223 568 €	708 934 €	804 534 €	771 201 €	2 991 687 €	54%	2 554 347 €		
Sous-Total Orientation II ESTEREL COTE D'AZUR AGGLO					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	%	- €		
MM	III			Un village attractif toute l'année												
				1 Consolider le développement commercial et les parcours marchands												
				**	Elaboration d'une charte des terrasses	- €										
				**	Accompagnement commerçants développement visibilité numérique	- €										
				2 Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage + Evènements												
				18	Valorisation et aménagement du Lac de l'Aréna	622 000 €	311 000 €		211 000 €	50 000 €	50 000 €	- €	311 000 €	50%	311 000 €	
				19	Réhabilitation Chapelle St Anne et ses abords	208 333 €	83 333 €		16 667 €	66 667 €	- €	- €	83 333 €	40%	125 000 €	
20	Construction de la Maison des Terroirs, drive et gîte touristique	1 165 000 €	267 950 €		39 100 €		114 425 €	114 425 €	932 000 €	80%	233 000 €					
OT				21	Travaux d'aménagement office du tourisme relocalisation en Centre Ancien	165 000 €	66 000 €		66 000 €			66 000 €	40%	99 000 €		

** En Projet et non programmés

(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Recu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

MAQUETTE FINANCIERE Phasage ETAT Convention-cadre 2022-2026 / (1) (2) / En noir : les actions matures / En violet : les projets

Orientation	Axe	Action	Commune de Roquebrune sur Argens	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT
					2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026			
					ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT			
		22	Favoriser la présence d'événements en centre-ville										
		22.1	Evènement - Le marché nocturne des Créateurs	40 000 €	16 000 €	1 600 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €	50%	20 000 €
		22.2	Evènement - Les Médiévales	70 000 €	28 000 €	2 800 €	14 000 €	- €	14 000 €	14 000 €	35 000 €	50%	35 000 €
		22.3	Evènement - Le Corso Fleuri	40 000 €	16 000 €	1 600 €	8 000 €	0 €	8 000 €	- €	20 000 €	50%	20 000 €
		22.4	Evènement - Le Festival de la Bande Dessinée	56 300 €	22 520 €	2 252 €	22 520 €	0 €	- €	- €	28 150 €	50%	28 150 €
		22.5	Evènement - Le festival des Arts Contemporains	100 000 €	40 000 €	4 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50%	50 000 €
		22.6	Evènement - Le Roc D'Azur	120 000 €	48 000 €	4 800 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	60 000 €	50%	60 000 €
		22.7	Evènement - Le Marché de Noël	160 000 €	64 000 €	6 400 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	80 000 €	50%	80 000 €
			HT										
			Sous-Total Orientations III COMMUNE	2 581 633 €	962 803 €	25 474 €	341 310 €	174 691 €	216 450 €	172 451 €	1 619 484 €	63%	962 150 €
			Sous-Total Orientation III OFFICE DU TOURISME	165 000 €	66 000 €		66 000 €				66 000 €	40%	99 000 €

Orientation	Axe	Action	Commune aux 3 Orientations	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT
					2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026			
					ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT			
			Améliorer l'accessibilité et la lisibilité du centre-ville										
		23	Etude signalétique piétonne touristique et urbaine	345 000 €	138 000 €	- €	0 €				138 000 €	40%	207 000 €
			Etude			16 000 €							
			Mise en œuvre travaux				27 333 €	27 333 €	27 333 €	27 333 €			
			Jalonnement dynamique PARKING				40 000 €						
			HT										
			Sous-Total	345 000 €	138 000 €	- €	16 000 €	67 333 €	27 333 €	27 333 €	138 000 €	40%	207 000 €

MAQUETTE FINANCIERE Phasage ETAT Convention-cadre 2022-2026 / (1) (2) / En noir : les actions matures / En violet : les projets

MOA	Orientation	Axe	Action	Maitrise d'Ouvrage	Côté prévisionnel de l'opération en Euros HT	CO FINANCEMENT ENVISAGÉ HT						Total des co financements HT	Taux de co financement	Autofinancement HT
						2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026			
						ETAT	ETAT	ETAT	ETAT	ETAT				
					HT									
				TOTAL GENERAL COMMUNE	16 121 168 €	7 186 367 €	27 074 €	1 029 402 €	1 820 334 €	2 098 068 €	2 076 985 €	8 666 321 €	54%	7 494 846 €
				TOTAL GENERAL ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	%	- €
				TOTAL GENERAL OFFICE DU TOURISME HT	165 000 €	66 000 €	- €	66 000 €	0 €	- €	- €	66 000 €	40%	- 66 000 €
				HT										
				TOTAUX PLAN D' ACTIONS PVD	16 286 168 €	7 252 367 €	27 074 €	1 095 402 €	1 820 334 €	2 098 068 €	2 076 985 €	8 732 321 €	54%	7 428 846 €

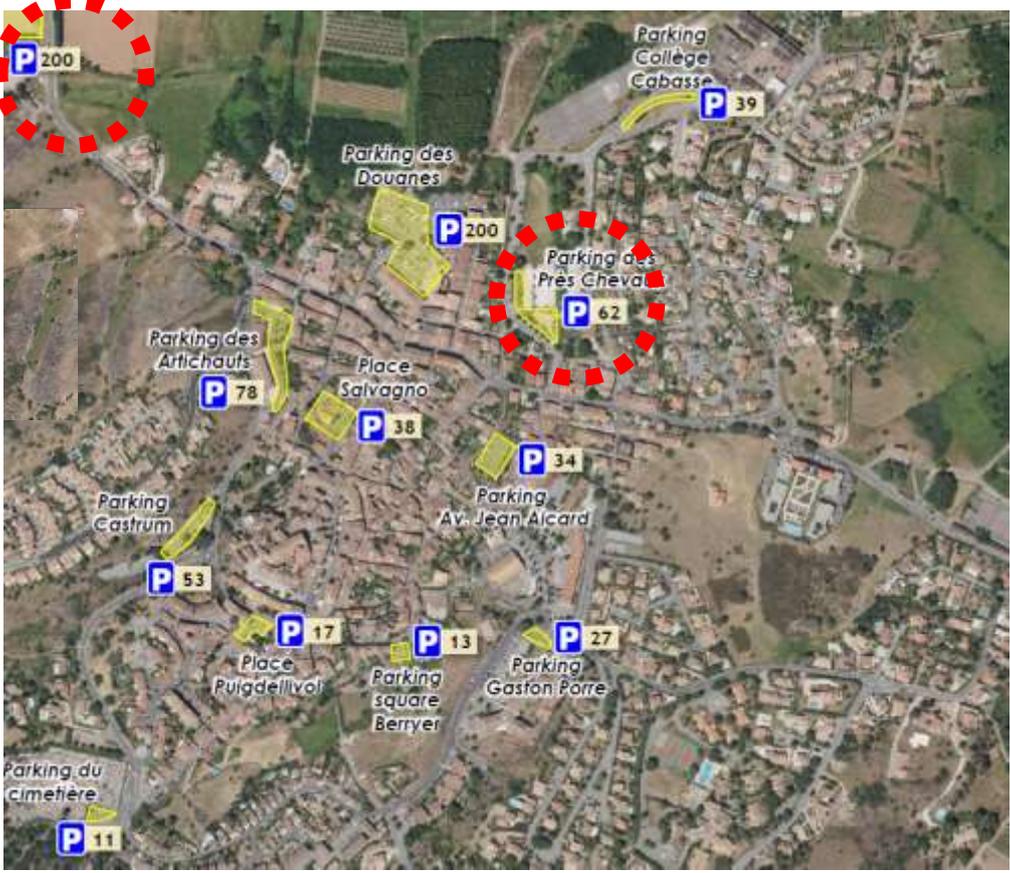
(1) Les montants sollicités auprès de l'Etat sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de l'Etat en fonction des crédits alloués et seront inscrits dans les conventions financières annuelles; il ne s'agit pas d'un engagement formel pluriannuel d'obtention de subventions de l'Etat.

(2) Les montants sollicités auprès des autres partenaires financiers sont indicatifs et feront chaque année l'objet d'arbitrage auprès de chaque partenaire en fonction des crédits alloués et/ ou des dispositifs contractualisés ou à venir.

AR Prefecture

<p>043-218301075-20220929-DEL2909202231-DE Reçu le 04/10/2022 Publié le 04/10/2022</p>	<p>Avec 1090 places de stationnement sur voirie (317) et sur parking (772) et 72 % à 80 % du taux d'occupation (hors parking St Roch - Etude Mobilités 2020, Horizons Conseils), les capacités de stationnement ne sont pas suffisantes à l'année et particulièrement en période estivale sur la commune.</p>
	<p>Dans la perspective de libérer des espaces publics au profit de la déambulation piétonne en son Village, il est nécessaire de créer des zones de stationnement supplémentaires pour les résidents.</p> <p>Situé dans le secteur du Jas de Callian, ce projet de création est intégré dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation « Secteur Jas de Callian » : ce site est un des derniers tènements fonciers libres de grande ampleur à proximité du centre-village. En effet, la configuration du centre : tissu urbain très serré, rues étroites, absence d'espace libre ne permettent pas d'implanter des équipements pour répondre aux besoins des nouveaux modes de vie en particulier les stationnements, des équipements récréatifs par exemple.</p> <p>Ce secteur est un site stratégique pour permettre de compléter les équipements aux portes du centre-village et notamment ceux liés au stationnement.</p> <p>Ainsi, il est envisagé de compléter l'offre en stationnement pour les résidents du centre ancien et les touristes par la création d'une aire de stationnement paysagée à l'ouest du secteur (côté rue Saint-Anne) de 80 places. L'accès sera réalisé depuis la rue des Cavalières. Les espaces de stationnement seront traités de manière qualitative : végétalisation, traitement perméable des revêtements. La gestion des eaux pourra être effectuée par des noues végétalisées</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau d'étude concepteur paysagiste ▪ REGION SUD ▪ Architecte des Bâtiments de France ▪ ETAT
Budget estimatif de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception et travaux : 256 000 € HT (Chiffrage au ratio : 3 200€ HT/place)
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 40% ▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2023 : conception du projet et dépôt des autorisations d'urbanisme ▪ 2024 : travaux de construction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de rotation des stationnements sur voirie et sur parking - Nombre de voitures en stationnement illicite - Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village - Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, - Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, - Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Concours à l'accessibilité du centre ancien, à sa visibilité et à la distinction des stationnements entre résidents et touristes. Cette opération contribue à la connexion, au maillage du centre-ville entre les équipements publics et les stationnements et ainsi favorise l'identification de parcours piétons.</p> <p>Par ailleurs, elle s'inscrit dans la requalification des espaces publics en centre par la libération des espaces publics de la voiture : 17 places/placettes offrent du stationnement</p>
Annexes	NON

Fiche projet I.1.2 : AMENAGEMENT ET VEGETALISATION DES PARKINGS PERIPHERIQUES : SAINT ROCH ET PRES CHEVAUX
Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n°1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe n°1	Un centre réenchanté
Action n°2	Aménagement et végétalisation des parkings périphériques : SAINT ROCH & PRES CHEVAUX
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	 <p> <i>Localisation des zones de stationnement sur voirie, Etude Mobilités 2020, Horizon conseils - 772 places dont 200 places au parking St Roch</i> </p>

Description de l'action	<p>Avec 1090 places de stationnement sur voirie (317) et sur parking (772) et 72 % à 80 % du taux d'occupation (hors parking St Roch - Etude Mobilités 2020, Horizons Conseils), les capacités de stationnement ne sont pas suffisantes à l'année et particulièrement en période estivale sur la commune.</p> <p>Dans la perspective de libérer des espaces publics au profit de la déambulation piétonne en son centre ancien, il est nécessaire de créer des zones de stationnement supplémentaires pour les résidents.</p> <p>Deux zones de stationnement existantes et de grande capacité sont identifiées. Ils souffrent du manque de visibilité depuis l'axe traversant du Village. Le jalonnement n'est pas assuré et ils sont donc sous exploités. Néanmoins, ils représentent une réelle opportunité car ils permettent d'absorber l'afflux de visiteurs en période estivale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le parking Saint Roch (4000 m²) : capacité 200 places Travaux de valorisation : végétalisation, pose de signalétique d'informations vers le centre village et identification du parcours piéton jusqu'au cœur du Village avec distance et temps de marche. Ce parking sera connecté par un parcours sécurisé dans le cadre du projet de création de l'itinéraire cyclable entre les centralités Village et la Bouverie. Ce parking est également identifié comme porte d'entrée principale dans l'Opération Grand Site de l'Esterel car situé aux entrées des sentiers de randonnées du Rocher et du Lac de l'Aréna. ➤ Le parking Prés Chevaux (2200 m² surface utile) : capacité 62 places – Potentiel foncier pour extension attenant + 80 places, au nord de la parcelle communale Travaux de valorisation : végétalisation, pose de signalétique d'informations vers le centre village et identification du parcours piéton jusqu'au cœur du Village avec distance et temps de marche. Ce parking connecte le Sud et le Nord du Village. Son aménagement est indissociable du projet de requalification des ilots Blay Janin Aicard : il sera la zone de stationnement à privilégier pour les résidents (projets de construction logements) et les usagers des services publics (déplacement de la Poste) Travaux de réfection du cheminement piéton du parking vers le cœur du Village (très abîmé et non valorisé)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Architecte des Bâtiments de France ▪ Syndicat Mixte du Grand Site de l'Esterel (SMGSE) ▪ Région Sud ▪ Conseil Départemental ▪ ETAT
Budget estimatif de l'opération	320 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 40% ▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2023 : 110 000 € HT – Etude de conception liaison vers centre village (rue des Douanes, sur cours d'eau) et travaux de végétalisation et de signalétique sur les deux parkings ▪ 2024 : 210 000 € HT – Aménagement à calibrer et chiffrer avec précision du parking des Prés Chevaux et de son cheminement

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

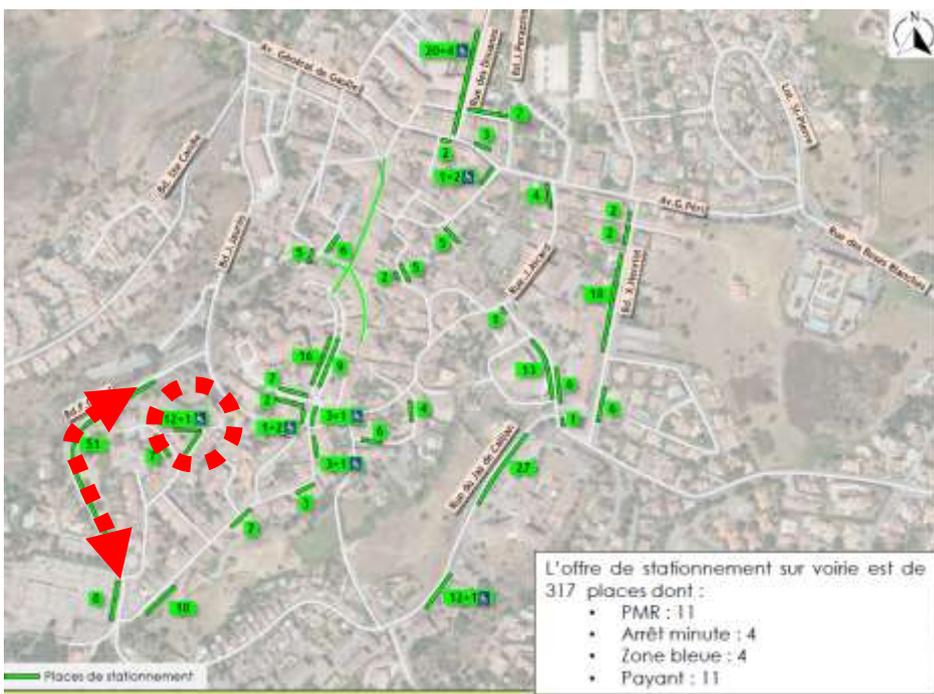
Publié le 04/10/2022

Lien autres programmes et contrats territorialisés	▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">-Taux de rotation des stationnements sur voirie et sur parking- Nombre de voitures en stationnement illicite- Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village- Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,- Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,- Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Concours à l'accessibilité du centre ancien, à sa visibilité et à la distinction des stationnements entre résidents et touristes. Cette opération contribue à la connexion et au maillage du centre-ville entre les équipements publics dont le collège et les stationnements et ainsi favorise l'identification de parcours piétons.</p> <p>Par ailleurs, elle s'inscrit dans la requalification des espaces publics en centre par la libération des espaces publics de la voiture : 17 places/placettes offrent du stationnement.</p>
Annexes	NON

Fiche projet I.1.3 : OPTIMISATION DES PARKINGS

BD CLAVEL et RUE ROUMANILLE

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° 1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe 1	Un centre réenchanté
Action n°3	Optimisation des parkings Bd Clavel & Rue Roumanille
Statut	Validée
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p>Centralité Village</p>  <p><i>Localisation des zones de stationnement sur voirie, Etude Mobilités 2020, Horizon conseils - 317 places</i></p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

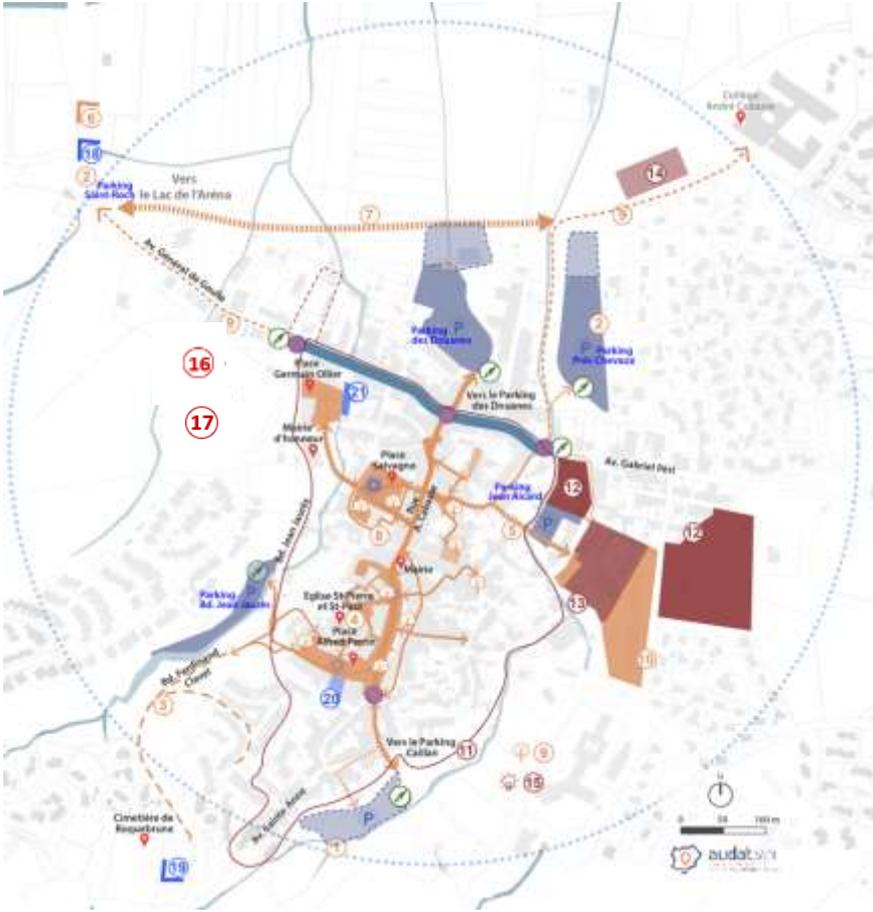
Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Description de l'action	<p>Avec 1090 places de stationnement sur voirie (317) et sur parking (772) et 72 % à 80 % du taux d'occupation (Hors parking St Roch - Etude Mobilités 2020, Horizons Conseils), les capacités de stationnement ne sont pas suffisantes à l'année et particulièrement en période estivale sur la commune.</p> <p>Dans la perspective de libérer des espaces publics au profit de la déambulation piétonne en son centre ancien, il est nécessaire de créer des zones de stationnement supplémentaires aussi pour les résidents :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Boulevard Clavel : Création entre 10 et 20 places en longitudinal et/ou en épis le long du Boulevard.➤ Rue Roumanille : Création d'une quinzaine de places dans la prolongation de l'existant. Aménagement naturel : stationnement enherbé, délimitation des places avec rondins de bois, mise en défends avec barrière bois.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Architecte des Bâtiments de France▪ ETAT
Budget estimatif de l'opération	<ul style="list-style-type: none">▪ Conception et travaux : 50 000 € HT (Chiffrage au ratio : 3 200€/place)
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT: 40%▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ 2023 : conception du projet et travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">-Taux de rotation des stationnements sur voirie et sur parking-Nombre de voitures en stationnement illicite-Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village- Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,- Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,- Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Concours à l'accessibilité du Village, à sa visibilité et à la distinction des stationnements entre résidents et touristes. Cette opération contribue à la connexion et au maillage du centre-ville entre les équipements publics et les stationnements et ainsi favorise l'identification de parcours piétons.</p> <p>Par ailleurs, elle s'inscrit dans la requalification des espaces publics en centre par la libération des espaces publics de la voiture : 17 places/placettes offrent du stationnement</p>
Annexes	NON

Fiche projet I.1.4 : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° 1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe n°1	Un centre réenchanté
Action n°4	Requalification des espaces publics
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p><i>Centralité Village, Pl de la République, Rue des Portiques, Bd de la Liberté, Pl Olivier, Traversée RD 7 vers Pkg des Douanes</i></p>  <p>4 Requalification des espaces publics</p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Description de l'action	<p>Dans la continuité des travaux d'aménagement réalisés courant 2015 sur la Place Alfred Perrin située au cœur du centre historique, la commune souhaite étendre ces travaux sur l'armature urbaine composée des Rues des Douanes (Nord Village), Grande Cabasse (rue commerçante du village) du Boulevard de la Liberté et de la Rue des Portiques (Sud Village). Ces axes sont aujourd'hui peu qualitatifs : bitumés, cannibalisés par des voitures, mobiliers urbains uniformes (blocs de pierres, barrières, plots, grilles...), panneaux d'informations, fléchage et clous de jalonnement peu visibles...</p> <p>Ces aménagements visent plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Redonner des valeurs d'usage aux espaces publics permettant une réappropriation du centre-ville, la mise en valeur des patrimoines et de l'attractivité économique et touristique : réhabiliter, végétaliser et libérer (ou circonscrire la place) des voitures du Boulevard de la Liberté, de la Rue des Portiques, de la place de la Mairie d'Honneur, la placette rue Saint-Esprit ...▪ Requalifier les entrées de ville pour créer des « espaces de bienvenue »: requalifier et améliorer l'axe Nord/Sud (de la place Perrin/Boulevard de la Liberté/Rue des Portiques/Grande Rue) par un revêtement de sol qualitatif, la piétonnisation du linéaire, l'interdiction de stationner et de circuler (sauf PMR, livraisons et dépose minute pour les résidents)▪ Harmoniser le mobilier urbain <p>Revêtement, Mobiliers Urbains, Signalétique, Végétalisation seront traités dans ce vaste programme de requalification de ces espaces publics.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Bureau d'étude de programmation Maitrise d'œuvre : conception et suivi de travaux▪ Architecte des Bâtiments de France : préconisations car dans le périmètre de protection de MH▪ Etat▪ Région Sud▪ Associations des commerçants▪ Présidents des Conseils de Quartiers
Budget estimatif de l'opération	<p>2 270 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Etude Programmation maitrise d'œuvre (8%) : 170 000€ HT▪ Travaux : 2 100 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT : 50%▪ Roquebrune sur Argens : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ 2023 :<ul style="list-style-type: none">➢ Etude de programmation Maitrise d'œuvre : 170 000 € HT➢ Lancement consultation, conception, déclaration préalable de travaux, consultation des entreprises, lancement des travaux par tranche FIN 2023▪ 2024 : Travaux Tranche n°1 : 700 000 € HT▪ 2025 : Travaux Tranche n°2 : 700 000 € HT▪ 2026 : Travaux Tranche n°3 : 700 000 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Vacances commerciales▪ Vacances parc de logements privés▪ Nouvelles Installations commerces

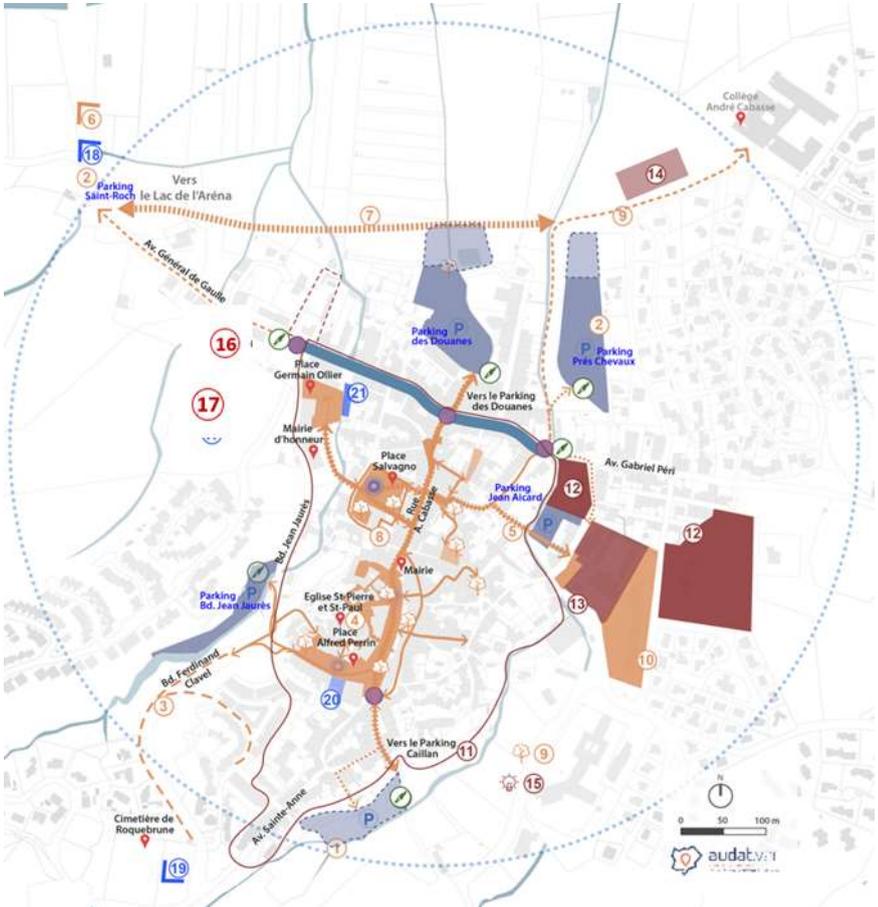
AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
 Reçu le 04/10/2022
 Publié le 04/10/2022

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Renforcer et maintenir l'attractivité de cette armature urbaine qui concentre services (mairie, la Poste, CCAS...) et équipements publics (médiathèque, maison des jeunes, maison du patrimoine, maison du chocolat) commerces et patrimoine historique (Castrum). Rendre visible cet axe Nord – Sud – Est en qualifiant les espaces publics avec cohérence.</p> <p>Ce vaste projet s'adresse tant aux habitants qu'aux touristes.</p>
<p>Annexes</p>	<p>08/11/2016 – Agence Guillermin, Plan de masse général projet</p> 

Fiche projet I.2.5: CREATION D'UNE VOIE PIETONNE OUEST-EST

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° 1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe n°2	La Ville du ¼ d'heure Faciliter les mobilités actives dans et entre les différents quartiers du centre-ville et sa périphérie élargie
Action n°5	CREATION D'UNE VOIE PIETONNE OUEST – EST
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE -SUR-ARGENS
Localisation	<p><i>Centralité Village, Pl Ollier – Pkg Aicard</i></p>  <p>5 Liaison piétonne Est/Ouest</p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

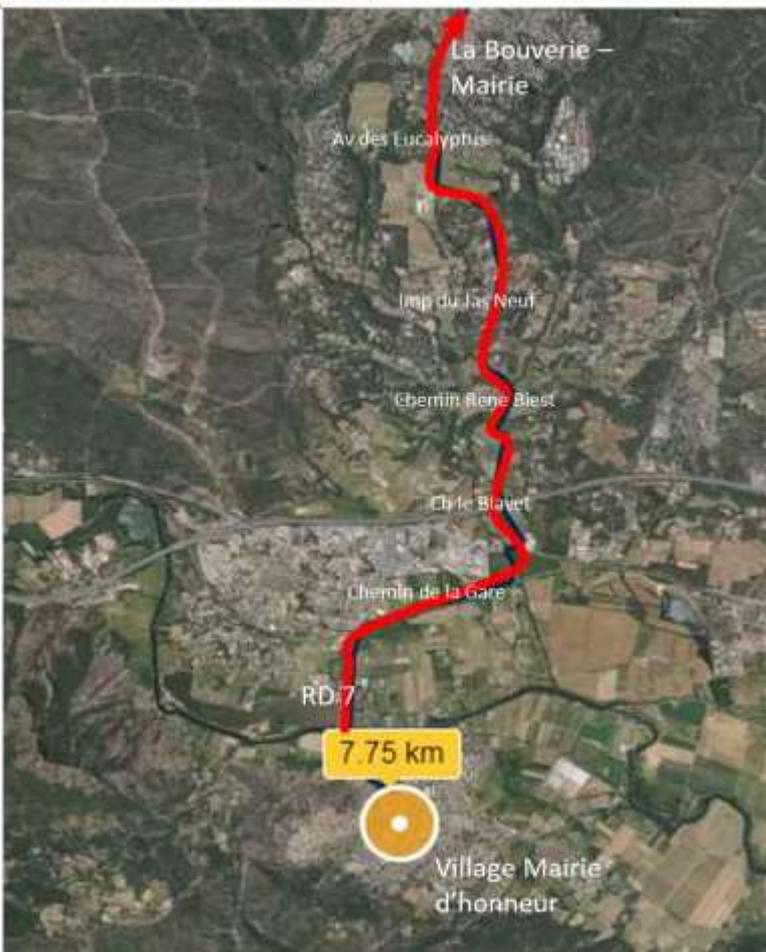
Publié le 04/10/2022

Description de l'action	<p>Cette action vise à rendre lisible la traversée piétonne du Village d'Est en Ouest. D'une longueur approximative de 500 mètres linéaires, elle relierait d'une part la place de la Mairie d'Honneur et l'espace Salvagno réhabilités (plantations supplémentaires, sens de circulation sur la Place de la Mairie d'Honneur ; nouveau jardin, requalification de la place Salvagno avec conservation ou déplacement de la poste et de la médiathèque) et le passage connectant la place Salvagno à la Grande Rue ; et d'autre part, la Grande Rue à l'îlot Blay, Janin, Aicard nouvellement créé avec la réhabilitation de l'école, la relocalisation de la poste.</p> <p>Pour ce faire, il convient de mener des négociations foncières pour maîtriser une partie du linéaire (30 ml sur 3 m de large = 100 m² / Parcelle cadastrée BE 225) et ainsi permettre l'ouverture de cette liaison vers le groupe scolaire du Village et les nouvelles constructions projetées sur le secteur Blay/Janin/Aicard</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Bureau d'étude dans le cadre d'un accompagnement au schéma de signalétique▪ Architecte des Bâtiments de France : préconisations car dans le périmètre de protection de MH
Budget estimatif de l'opération	<ul style="list-style-type: none">▪ 100 000 € HT Acquisition, Travaux
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT : 40%▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ 2023 : Négociation foncière, étude schéma de signalétique▪ 2024 : Travaux : 100 000 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de véhicules sur les axes secondaires étude Mobilité 2020 (Horizons conseils)▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'identification de parcours piétons entre les principaux pôles générateurs de flux du Village (école, crèche, salle de sports, poste, médiathèque) vise à une réappropriation du cœur de ville des habitants, un renforcement du sentiment d'appartenance au Village. Elle permet l'amélioration de l'accessibilité du cœur du Village.</p>
Annexes	NON

Fiche projet I.2.6 : CREATION ITINERAIRE CYCLABLE

LA BOUVERIE-LE LAC-LE VILLAGE (8km)

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° 1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe 2	La Ville du quart d'heure Faciliter les mobilités actives dans et entre les différents quartiers du centre-ville et sa périphérie élargie
Action n° 6	Création itinéraire cyclable Bouverie – Lac – Village
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p>La Bouverie – Village : 8 km</p> 

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

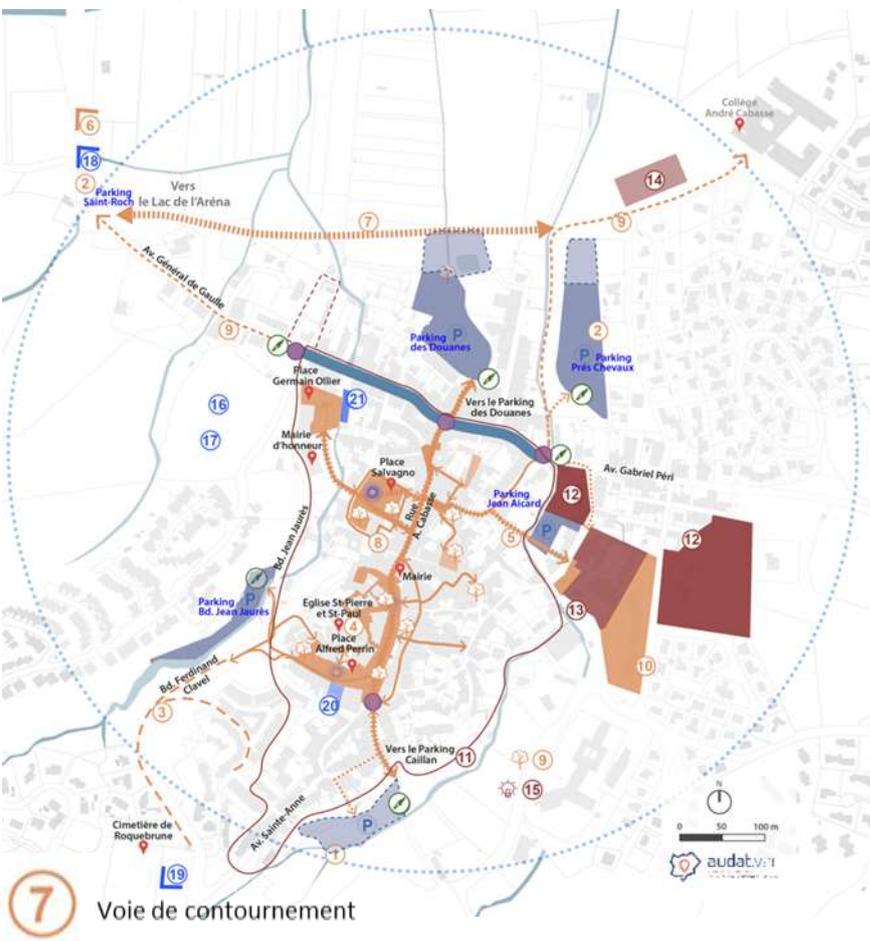
Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Description de l'action	<p>Création d'une véloroute – itinéraire cyclable alternant voie partagée et voie propre - entre les centralités poursuivant les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer les modes doux et réduire l'utilisation de la voiture particulière- Créer un itinéraire de balade touristique et générer des retombées économiques en cœur de Village mais aussi au cœur de la centralité de la Bouverie. <p>D'un linéaire de 8 km, une grande partie du linéaire emprunte des routes existantes et peu circulées, une partie emprunte des emprises publiques mais aussi des parcelles privées. Cet itinéraire dessert la Zone d'Activités Economiques des Garillans, le Lac Perrin et permet aux habitants et aux touristes de cheminer en toute sécurité.</p> <p>La 1^{ère} phase consistera à mener les négociations foncières auprès des propriétaires privés (entre 5 et 8 recensés) et de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception de cet itinéraire.</p> <p>En 2^{ème} phase : le linéaire impactant des parcelles privées fera l'objet de travaux de création cyclable de type voie verte de 3 mètres de large interdisant la circulation des véhicules à moteur.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Bureau d'étude▪ REGION SUD▪ Architecte des Bâtiments de France▪ ETAT▪ Conseil Départemental▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération
Budget estimatif de l'opération	<p>825 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Etude mission de maîtrise d'œuvre : 50 000 € HT▪ Acquisition foncière : 0 € (non chiffrée)▪ Travaux : 775 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT: 50%▪ Roquebrune sur Argens : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ 2022-2023 : Acquisitions foncières▪ 2024 : Lancement des Etudes préalables▪ 2024-2025 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération : Schéma Directeur Cyclable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accessibilité aux cœurs des centralités en modes doux
Annexes	NON

Fiche projet I.2.7 : CREATION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° 1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe n°2	La Ville du quart d'heure Faciliter les mobilités actives dans et entre les différents quartiers du centre-ville et sa périphérie élargie
Action n°7	CREATION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p>Centralité Village, Nord</p>  <p>7 Voie de contournement</p>
Description de l'action	Réaliser un tronçon de la RD7 d'une longueur de 600 mètres linéaires environ, de la Chapelle St Roch au Collège André Cabasse (Bd Perazzini), à l'extérieur de l'agglomération du Village historique, connecté aux espaces de stationnement périphériques Nord, afin d'absorber, de réorienter et de

réorganiser la circulation de transit Est/Ouest et ainsi éviter la congestion de l'axe De Gaulle/Péri et permettre son réaménagement, sa pacification et sa sécurisation.

▪ Deux itinéraires possibles :

➤ **Itinéraire 1 (au plus proche de l'agglomération)**

Entre 14 000 et 16 000 m² sur parcelles privées (en fonction d'achat total ou d'achat emprise voie seule)

3 800 m² sur parcelles communales (emprise voie seule)

315 ml sur parcelles privées

190 ml sur parcelles communales

Nombre de propriétaires et parcelles impactés :

10 parcelles impactées, dont 7 parcelles privées appartenant à 4 propriétaires.

➤ **Itinéraire 2 (plus éloigné de l'agglomération)**

Entre 11 000 et 13 000 m² sur parcelles privées (en fonction d'achat total ou d'achat emprise voie seule)

6 500 m² sur parcelles communales (emprise voie seule)

330 ml sur parcelles privées

325 ml sur parcelles communales.

Nombre de propriétaires et parcelles impactés :

11 parcelles impliquées, dont 6 parcelles privées appartenant à 4 propriétaires

Les négociations foncières sont en cours : 2 propriétaires ont été contactés. Un échange et un achat d'emprise ont été évoqués.

Ce projet est décomposé en **deux phases** :

- **Une phase pré-opérationnelle** d'études regroupant la définition exacte du tracé, la rédaction de la DUP, les acquisitions foncières, la recherche d'un bureau d'études, les études préalables et la recherche de subventions supplémentaires (Hors régaliennes, cadre PVD si éligibilité) ainsi que de négociations et acquisitions foncières
- **Une phase opérationnelle** qui concernera la réalisation des travaux

Superficie totale : Aux environs de 12 000 m² d'emprise voie (600 x 20) (à affiner et à confirmer par études de préfiguration et études préalables)

2 ronds-points au moins et au moins une bretelle d'accès pour retour sur traversée du Village seront à prévoir (à affiner et à confirmer par études de préfiguration et études préalables).

Nota Bene :

COMPENSATION

Il faudra prévoir une quantité de 2 à 3 fois supérieure à la superficie impactée de terres à consacrer à la compensation dont la majorité pourrait être trouvée sur des parcelles municipales (+ achat 6 ha Mazzu Compensation agricole et/ou écologique) et faire l'objet d'aides financières au titre de la compensation écologique, de la renaturation et

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
 Reçu le 04/10/2022
 Publié le 04/10/2022

	de la réalisation de voies vertes.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Départemental du Var ▪ Société du Canal de Provence (à contacter pour études éventuellement) ▪ Conseil Régional PACA ▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération ▪ Etat
Budget estimatif de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes : 113 000 € HT <p>Etudes Préalables : 60 000 € Etude de sensibilisation environnementale : 13 000 € Etude de pré-calibrage et de préfiguration : 40 000 € Etude d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisitions foncières : 49 500 € - 15 000 m² soit 3.30 € le m² ▪ Travaux : 2 700 000 € HT <p>Majorité de terres agricoles d'une valeur d'environ 3,30 € le m². Itinéraire 1 : entre 7 000 et 15 000 m² (emprise seule ou total) soit entre 40 000 et 65 000 € (dont 15 000 € échange SAFER). Itinéraire 2 : entre 7 000 et 12 000 m² (emprise seule ou total) soit entre 35 000 et 55 000 € (dont 15 000 € échange SAFER).</p>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 50% ▪ Roquebrune sur Argens : 50 % <p>Coût travaux entre 2 et 2,7 M€ HT (ESTIMATION SCP)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pris en compte dans le chiffrage : la voirie principale VD6, les 2 giratoires indiqués VD6 (+ 1 supplémentaire) et la voie secondaire VD6. A été considérée pour la voie principale une plate-forme de 2 voies (2 x 3,5 m de largeur) + 2 pistes cyclables de 2 m de largeur (une de chaque côté) >> largeur de la plate-forme : 11 m hors accotement. ▪ Pris en compte dans le chiffrage : les réseaux pluviaux et le ou les bassins de rétention/traitement pollution, les bordures et la signalisation, l'éclairage. ▪ Incertitudes pouvant faire varier le coût : les caractéristiques géotechniques du sol non connues précisément, les mesures éventuelles pour le rétablissement des écoulements en crues (à priori la voie sera submersible, mais à voir s'il ne faut pas quand même un peu la surélever et mettre des ouvrages de rétablissement >> non prévu dans le chiffrage). ▪ Non compté : les coûts éventuels pour les réseaux d'AEP, d'eaux usées, de défense incendie et autres dévoiements éventuels de réseaux. ▪ Non compté : les coûts d'acquisition foncière et les coûts autres que travaux (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, prestations diverses). ▪ Ces éléments restent un ordre de grandeur à préciser par une étude de faisabilité.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase pré-opérationnelle d'études : 2022-2024 <p>Etudes : 113 000 € HT 2023 : 56 500 € HT</p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	<p>2024 : 56 500 € HT</p> <p>Acquisitions foncières 49 500 €</p> <p>2023 : 24 750 €</p> <p>2024 : 24 750 €</p> <ul style="list-style-type: none">Phase opérationnelle de travaux : 2024 à 2026 <p>2024 : 200 000 € HT</p> <p>2025 : 1 000 000 € HT</p> <p>2026 : 1 500 000 € HT</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Trafic journalier moyen : Effectuer des comptages sur l'axe De Gaulle/Péri après mise en service. Le nombre de véhicules/jour est actuellement compris entre 14 000 (Hiver) et 20 000 (Eté). Ces quantités devraient être revues à la baisse.</p> <p>Retombées économiques : Influence de la pacification de la circulation, de la zone de rencontre et des emplacements de stationnement créés sur l'activité des commerces de proximité, l'installation et la pérennisation de nouveaux commerces.</p> <p>Qualité de l'air sur la traversée : A comparer à l'état actuel.</p> <p>Reconnexion des espaces Nord et Sud : Fréquentation piétons et cycles sur traversée et zone de rencontre. Flux depuis les Douanes jusqu'à Perrin.</p> <p>Accès et transit Salvagno : Impact sur les commerces de la Rue Grande et de l'hypercentre.</p> <ul style="list-style-type: none">Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité VillageRespect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'action est au cœur du renforcement des fonctions de centralité. La réalisation de cette voie de contournement est la condition préalable à la création d'un véritable centre-ville.</p> <p>Sa réalisation permettra de pacifier et sécuriser l'axe De Gaulle/Péri, afin de passer, pour le village, de l'écriture EST/OUEST actuelle à une écriture et une lecture NORD/SUD dans le cadre des cheminements et de la circulation piétonne.</p> <p>C'est seulement dans ce contexte que la traversée du village pourra être mise en sens unique, végétalisée, réorganisée (création d'une zone de rencontre, d'espaces partagés, de voies cyclables et piétonnes sécurisées) et réaménagée (création de places de stationnement et d'emplacements dédiés aux véhicules de livraison au plus proche des commerces de proximité de l'axe) et qu'un axe de circulation piétonnier ininterrompu depuis les espaces de stationnement NORD vers les hauts quartiers et l'hypercentre pourra être mis en place afin de diriger le flux touristique</p>

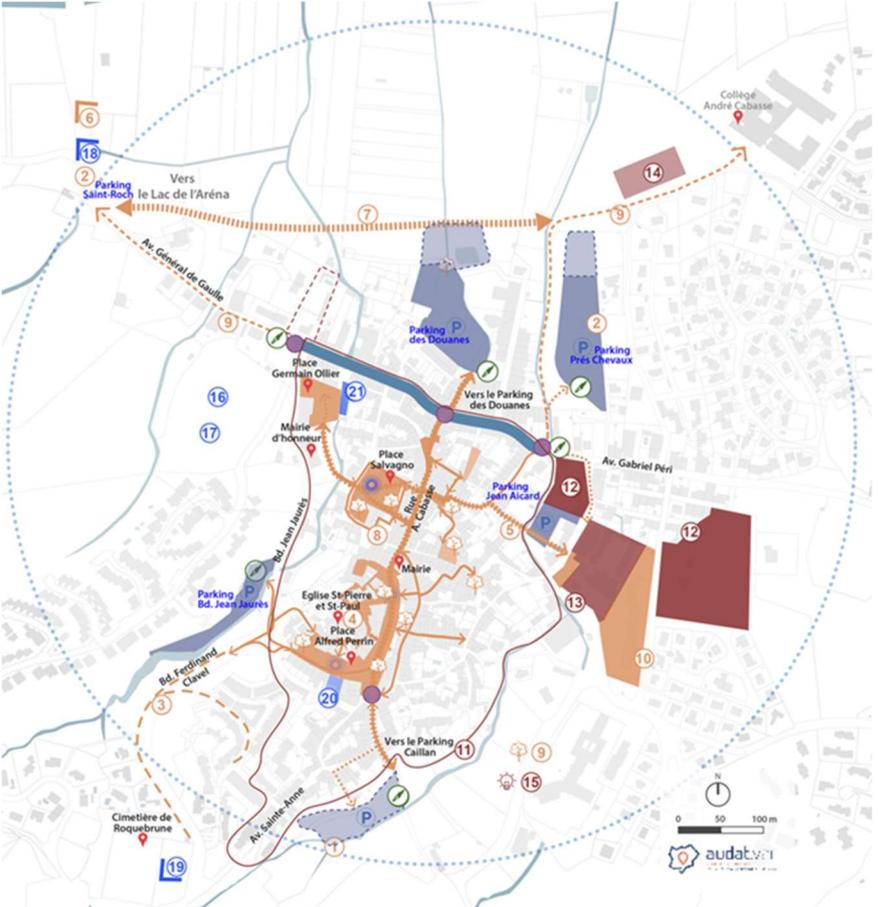
AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

	<p>vers les Portiques, l’Eglise et le village millénaire depuis la/les zone(s) de rencontre créé(es), via l’Espace Salvagno, secteur voué à devenir à moyen terme un élément du centre-ville.</p> <p>La reconnexion du Nord et du Sud permettra la création d’un vrai cœur de ville au sein duquel la production de logements et d’équipements publics par la requalification de l’existant permettront d’attirer en centralité une nouvelle population et de dynamiser et pérenniser l’activité économique.</p>
Annexes	NON

Fiche projet I.3.8 : REHABILITATION ESPACE SALVAGNO : CREATION D' UN JARDIN PUBLIC & VEGETALISATION DE LA PLACE

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° 1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe n°3	Un village Jardin Renforcer l'offre d'espaces verts et performer la qualité environnementale dans les choix d'aménagement
Action n°8	Réhabilitation de l'Espace Salvagno : création d'un jardin public & végétalisation de la place
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p><i>Centralité Village, Place Salvagno</i></p>  <p style="text-align: center;">8 Requalification de l'espace Salvagno</p>

Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa stratégie de redynamisation globale de sa centralité Village, la commune a réalisé l'acquisition d'une parcelle composée d'une habitation, de l'ancienne usine de bouchons de liège et des hangars attenants sur un terrain de 1000 m². Cette parcelle est située en plein cœur de Village, sur la place Salvagno, face à la Poste et à la Médiathèque. Elle est donc située sur le parcours piéton Ouest - Est reliant la Place de la Mairie d'Honneur et le groupe scolaire du Village.</p> <p>Cette acquisition s'inscrit dans la volonté de la commune de procéder à un réaménagement de ces espaces en plusieurs étapes et ce dans l'objectif d'une amélioration du cadre de vie des habitants (création d'ilot de fraîcheur) mais aussi d'amélioration de l'accès à cette place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère phase : procéder à la création d'un jardin public en lieu et place de celui de l'ancienne usine + sécuriser les hangars ouverts aux 4 vents + végétaliser la place Salvagno et réduire le stationnement - 2ème phase : Déplacement de la Poste au sein du projet de construction des ilots Blay Janin Aicard - 3ème phase : démolition du bâtiment de la Poste pour aérer ce cœur d'ilot <p>Concomitamment, les élus s'interrogent sur les possibles mutations pour le bâti de l'ancienne usine de liège : habitation et hangars. Aucun projet à ce stade n'est arrêté.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Architecte des Bâtiments de France : préconisations car dans le périmètre de protection de MH ▪ La Poste ▪ Région Sud ▪ Etat – DRAC ▪ Association des commerçants
Budget estimatif de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} phase : 300 000€ HT <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jardin, végétalisation de la place, sécurisation des hangars
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT : 40% ▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2023 : 1^{ère} phase conception, travaux ▪ Acquisition réalisée en 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Permettre à la population du cœur du Village, ne disposant pas pour la grande majorité d'espaces extérieurs propres, de bénéficier d'espaces communs aménagés et ainsi s'acclimater davantage au réchauffement climatique tout en restant dans le cœur du Village. Cette action participe également à renforcer les liens intergénérationnels de la population.</p>
Annexes	NON

Fiche projet I.3.9 : Schéma Directeur des plantations & Opération de végétalisation

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° 1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe n°3	Un village Jardin Renforcer l'offre d'espaces verts et performer la qualité environnementale dans les choix d'aménagement
Action n°9	Schéma directeur des plantations et opération de végétalisation
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	Village - Périmètre PVD  <p>12 SITES LOCALISES, définis et retenus par Mme PICQ</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Boulevard Ferdinand Clavel et + à voir 2 - Boulevard Jean Jaurès 3 - Boulevard Liberté rendre piétonnier 4 - Fontaine Neuve et placette de l'église 5 - Place Perrin 6 - Avenue du Jas de Callian 7 - Rue des prés chevaux - collège 8 - Mairie d'Honneur pointe sud (dés-imperméabiliser + végétaliser) 9 - Cimetière + commémoration revoir végétation 10 - Accès haut et abords des tennis 11 - Boulevard Joseph Perazzini 12 - Terrain BH 460 chapelle ST Pierre et lot, <p>Localisation cœur Village des plantations 140 arbres Novembre 2022</p> 

AR Prefecture

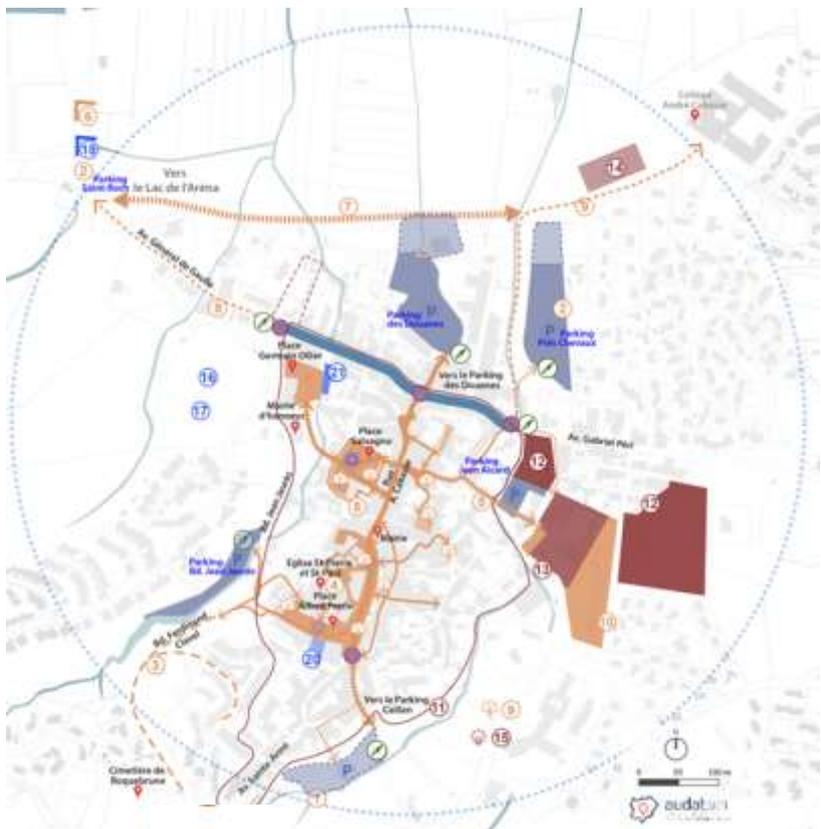
083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Description de l'action	<p>La commune a été labellisée « Territoire durable, une cop d'avance » pour la période 2021-2023 et reconnue « Territoire engagé » le 23 septembre 2021.</p> <p>Ainsi, elle participe activement au Plan Climat « Gardons une COP D'Avance » de la Région SUD en végétalisant les espaces publics notamment.</p> <p>En 2021, elle a été lauréate de l'Appel à projet « Arbres en Ville » et va ainsi procéder à la plantation de 140 arbres au sein du cœur du Village courant novembre 2022.</p> <p>Souhaitant maintenir cette dynamique, la commune prévoit de garder ce rythme de plantation chaque année.</p> <p>Par ailleurs, elle s'est engagée à adopter un schéma directeur de plantations d'essences méditerranéennes afin que la commune renforce son exemplarité en la matière et invite les propriétaires non seulement « à planter l'espace public » mais aussi au respect de ce schéma directeur.</p> <p>Les arrêtés préfectoraux portant sur les mesures de restrictions d'eau de ces dernières années et par conséquent impliquant la mort des plantations en jardinière notamment mettent en exergue la nécessité d'adapter les essences plantées à notre climat.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ REGION SUD▪ ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION via son PCAET▪ Conseil de quartiers▪ Associations des commerçants
Budget estimatif de l'opération	<ul style="list-style-type: none">▪ 60 000 € HT plantation et végétalisation annuelles
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT: 40%▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	Plantations en novembre 2023, 2024, 2025 et 2026.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération: CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'arbres plantés/an▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Privilégier un cadre paysagé et naturel agréable aux habitants ainsi qu'aux touristes.</p> <p>Encourager et inciter les habitants à planter l'espace public avec des essences adaptées = renforce l'adaptation des populations (résilience) aux températures estivales extrêmement élevées et permet une réduction par capture des gaz à effet de serres.</p> <p>Les plantations seront concentrées sur la centralité du village. 9 sites seront végétalisés dès le mois de novembre 2022 (Appel à projet Arbres en Ville de la Région Sud)</p>
Annexes	NON

**Fiche projet I.3.10 : DESIMPERMEABILISATION
 DES COURS D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE JANIN**
 Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° 1	NOTRE VILLAGE, UN VILLAGE PROVENÇAL ET DURABLE : UNE IDENTITÉ À RENFORCER
Axe 3	Un village Jardin Renforcer l'offre d'espaces verts et performer la qualité environnementale dans les choix d'aménagement
Action n°10	Desimpermeabilisation des cours d'école du groupe scolaire Janin
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p><i>Centralité Village, Rue Jean Aicard, Groupe Scolaire JANIN</i></p>  <p style="text-align: center;">10 Désimpermeabilisation cours d'école</p>

Description de l'action	<p>L'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau. L'eau ne s'infiltré plus, ruisselle, se charge en pollution et les volumes collectés dans les réseaux d'assainissement sont de plus en plus importants entraînant des déversements d'eau usée non traitée dans les milieux naturels. Une eau de pluie qui ne s'infiltré plus, ce sont aussi des nappes qui se rechargent moins avec des conséquences sur la disponibilité de la ressource en eau.</p> <p>Au-delà du cycle de l'eau, les conséquences sur la qualité de vie sont importantes. Moins de sols de pleine terre et moins de végétalisation, engendrent des paysages artificiels, minéraux et des îlots de chaleur urbains, ayant un impact sur la qualité de vie et sur la biodiversité.</p> <p>Roquebrune-sur-Argens possède 3 groupes scolaires comprenant chacun une école élémentaire et une école maternelle.</p> <p>Il apparaît en premier constat une forte imperméabilisation des cours de ces écoles avec des surfaces de toiture plus ou moins importantes. De cela, il résulte un fort ruissellement des eaux pluviales qui ne peuvent à l'heure actuelle s'infiltrer directement dans les sols.</p> <p>Les cours des établissements scolaires représentent de ce fait un important potentiel de désimperméabilisation. Elles sont également un lieu de passage important où enfants, enseignants, et personnels pédagogiques reprennent conscience de l'eau, de son cycle et de l'importance de l'infiltration.</p> <p>Au-delà de la désimperméabilisation des sols, il y a d'autres intérêts forts à remettre de la végétation au sein des cours d'école. La plantation d'arbres apporte de l'ombrage et contribue à réduire la température de l'air. Les arbres contribuent également à réduire la pollution atmosphérique notamment en centre village et sont l'un des éléments du bien-être des citoyens en améliorant leur environnement direct.</p> <p>Par conséquent, la commune de Roquebrune-sur-Argens souhaite entamer une opération de désimperméabilisation et renaturation des cours d'école, en commençant ce projet par le groupe scolaire du village.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau d'études ▪ AGENCE DE L'EAU ▪ REGION SUD ▪ Education Nationale ▪ Architecte des Bâtiments de France ▪ ETAT
Budget estimatif de l'opération	<p>605 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude MOE en cours de lancement : 55 000 € HT ▪ Travaux : 550 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AGENCE DE L'EAU : 70% - Plafonnement à 100 € HT/m2 déconnectés ▪ ETAT: 10% ▪ Roquebrune sur Argens : 20 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2022 : Lancement étude MOE ▪ 2023 : Réalisation des travaux 1^{ère} zone ▪ 2024 : Réalisation des travaux 2^{ème} zone
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lien avec le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau : « <i>Sauvons l'eau</i> » ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et	<p>Amélioration de l'évacuation des eaux de pluie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village

d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe aux efforts en faveur de la transition écologique, elle permet de réduire les îlots de chaleur urbains et renaturer les cours des écoles favorisant ainsi le cadre de vie scolaire des élèves et des personnels.
Annexes	<p>Programme de l'Agence de l'Eau : « Sauvons l'eau 2019-2024 »</p>  <p>Le 11^{ème} programme « Sauvons l'eau 2019-2024 »</p> <p>2,64 Milliards d'euros soit 440 millions d'euros par an*</p> <p>Sur 6 ans pour les bassins Rhône Méditerranée et Corse</p> <p>Au bénéfice des maîtres d'ouvrages collectivités, industriels, agriculteurs, associations qui agissent pour les milieux</p> <p>2019 — 2022 : révision à mi parcours — 2024</p> <p>3 enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ AMELIORER L'ETAT DE NOS EAUX ➢ ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, enjeux qui mobilise 40 % des aides accordées ➢ AIDER LES COLLECTIVITES A INVESTIR AU BON NIVEAU <p>Désimperméabilisation : un enjeux transversal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'état des eaux, - adaptation des territoires au changement climatique. <p>* 440 M€/an Aides : 370 M€/an Délégation Lyon : 120 M€/an Temps de pluie : 20 M€/an</p> <p>SAUVONS L'EAU!</p> <p>Les aides à la désimperméabilisation un des objectifs du 11^{ème} programme 2019-2024</p> <p>Objectif en 2024 : déconnecter 400 ha de surface active sur le bassin Rhône-Méditerranée</p> <p>Avancement à l'échelle du bassin RMC</p> <p>116 ha financés en septembre 2021 dont 42 ha en 2021 23,1 M€ d'aides attribuées 180 opérations financées</p> <p>En moyenne : 0,7 ha/opération hors cours d'école. 19,6 € de subvention par m² déconnectés</p> <p>SAUVONS L'EAU!</p>



Pourquoi désimpermeabiliser les sols ?

Un moyen d'adapter la ville au changement climatique



Pour une aide de l'agence

→ **Surcharge des systèmes d'assainissement**

Mais aussi

- Débordements et inondations
- Pollution du milieu naturel
- Ilots de chaleurs
- Baisse des nappes, assècs des cours d'eau
- Erosion de la biodiversité



SAUVONS L'EAU!



Un objectif du programme 2019-2024

Subvention pour les **ouvrages** permettant de **déconnecter les eaux pluviales des réseaux** prioritairement d'assainissement unitaire

Pour **infiltration** ou **réutilisation**

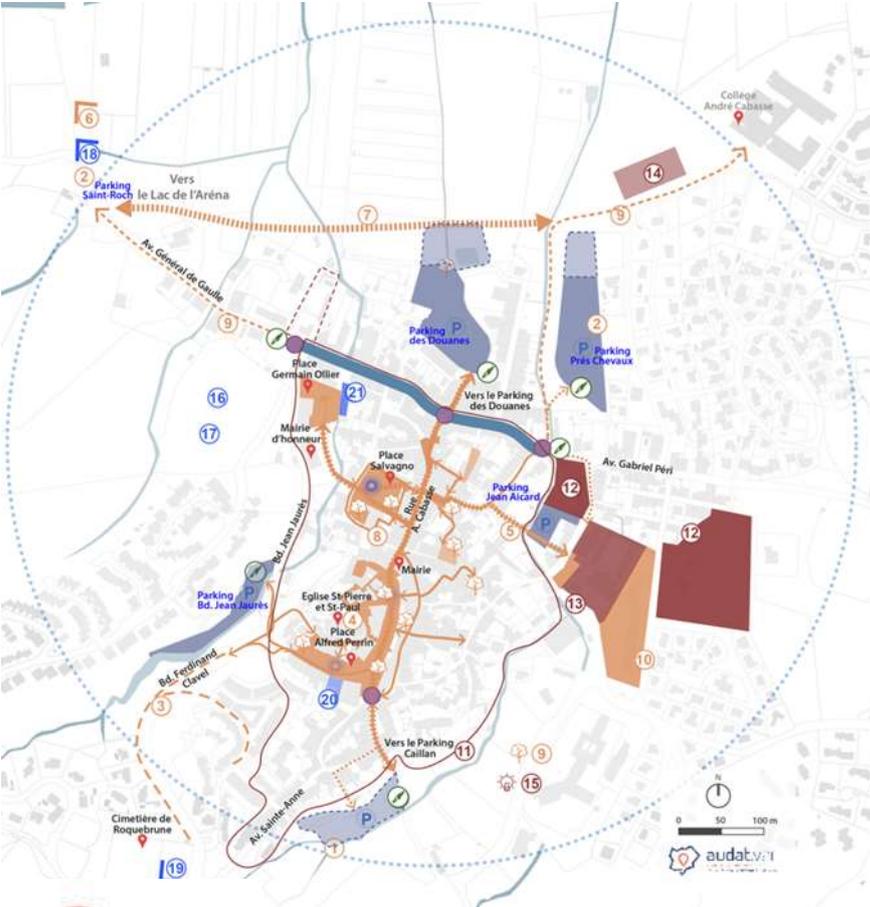
Taux d'aide

- **Pour les collectivités : 50%** peut être porté à **70%** dans le cadre de **contrat**
- **Pour les entreprises : 40%** pour les grandes entreprises, +10% PME, +20% TPE



SAUVONS L'EAU!

Fiche projet II.1.11 : CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE MESURES EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° II	HABITER LE CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE, DES QUALITES RESIDENTIELLES RENOUVELEES
Axe n°1	Fluidifier le parcours résidentiel Améliorer la mixité de l'offre de logements sur le centre-ville et l'adapter aux nouvelles typologies de résidents et au vieillissement pour fluidifier le parcours résidentiel
Action n°11	Campagne de ravalement de façade et mesures en faveur de l'amélioration de l'habitat
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p><i>Centralité Village, Périmètre centre ancien</i></p>  <p style="text-align: center;">11 — Périmètre des mesures en faveur de l'habitat</p>

Description de l'action

Le Programme d'Intérêt Général « Rénover pour habiter mieux » arrivant à échéance en septembre 2022, le programme des Petites Villes de Demain est une opportunité pour l'Agglomération de lancer une étude sur l'ensemble de son territoire avec le concours de l'ANAH.

Cette étude a débuté en juin 2022. Les résultats seront connus lors du premier trimestre 2023.

Cependant, les premières investigations ont été menées par le bureau d'étude URBANIS dans le centre ancien de Roquebrune-sur-Argens à la fin juin.

Les principaux besoins d'intervention s'orientent vers :

- Rénover l'habitat du centre ancien
 - Encourager la rénovation énergétique, favoriser l'autonomie et résorber l'habitat dégradé par un accompagnement des porteurs de projets et par des aides financières
 - Améliorer la remontée des signalements et la détection des situations d'habitat dégradé
 - Créer un accompagnement social pour les occupants de logements très dégradés et les besoins d'adaptation liés à l'âge
- Accompagner l'organisation des copropriétés pour favoriser l'entretien et la conservation du bâti
 - Mener des actions foncières
 - Réaliser une veille foncière, notamment sur des ilots identifiés (DIA)
 - Réaliser des acquisitions foncières en vue d'opérations de renouvellement urbain
 - Mobiliser le logement vacant (faible volume)
- Revaloriser le patrimoine
 - Mettre en place une campagne de ravalement de façade, point d'entrée supplémentaire dans les copropriétés et levier de repérage d'habitat dégradé**
 - Préserver et encourager à la valorisation des éléments d'intérêt patrimonial et architectural en façade (PLU)
 - Inciter à la végétalisation des rues
 - Veiller à l'appropriation des dispositifs existants de protection du patrimoine et renforcer le contrôle sur les travaux

Les modalités de mises en œuvre de ces actions seront détaillées dans les conclusions de l'étude habitat, avec une vision globale à l'échelle de l'agglomération (mutualisation des dispositifs éventuels) et soumises à validation politique.

Cependant, à ce stade, la mise en place d'une OPAH-RU semble prématurée.

L'ensemble de ces actions permettra de réunir les conditions favorables à la réalisation d'une opération plus complexe dans un second temps.

La commune souhaite à ce stade porter dès 2023, une campagne de ravalement de façade dans le centre ancien afin de concourir à l'attractivité du cœur de ce centre ancien.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

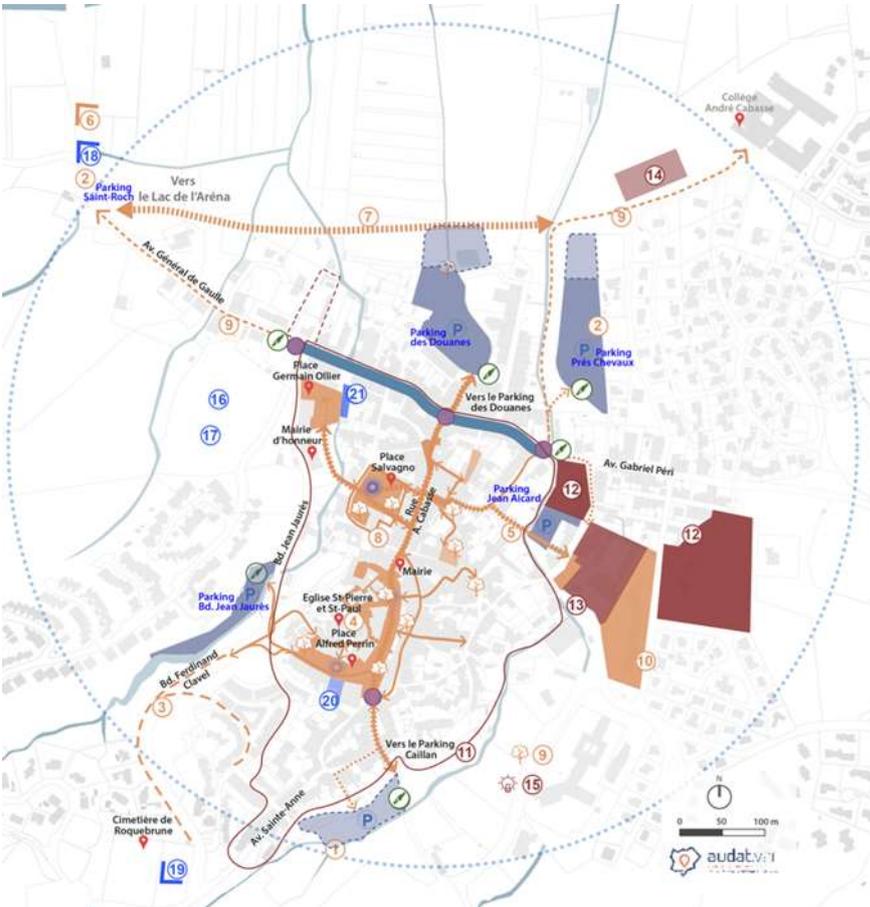
Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Partenaires	<p>Campagne de ravalement de façade centre ancien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION ▪ CONSEIL DEPARTEMENTAL ▪ REGION SUD ▪ EPF PACA ▪ ANAH ▪ ETAT ▪ ABF
Budget estimatif de l'opération	<p>223 500 € HT</p> <p>Campagne de ravalement de façade centre ancien : Objectif : 20 dossiers de ravalement de façade 60 dossiers étudiés, une subvention fixée à 35 % du montant des travaux avec un maximum de 8 000€ HT/ façade</p> <p>Travaux : 8 000€ x 20 = 160 000 € HT + Ingénierie : 63 200 € HT (conseil, analyse devis, visite chantier)</p>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 40% ▪ CONSEIL DEPARTEMENTAL : 20 % ▪ Roquebrune sur Argens : 40 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne de ravalement de façade centre ancien : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 2023 – 2024 et 2025 ▪ Autres actions : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Production des résultats/ préconisations/ actions de l'étude habitat 1^{er} trimestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération: CRTE ▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération : Prochain PIG (attente résultat étude habitat en cours, 1^{er} trimestre 2023)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de façades à raveler ▪ Nombre de dossiers traités ▪ Nombre de façades ravalées ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Esthétique du centre ancien Cadre de vie amélioré pour les habitants Participe au renforcement de l'attractivité du centre ancien avec une montée en gamme des aménagements tant sur les espaces publics que du bâti.</p>
Annexes	NON

Fiche projet II.1.12 : ACCOMPAGNER LES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION DES ILOTS BLAY-JANIN-AICARD

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° II	HABITER LE CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE, DES QUALITES RESIDENTIELLES RENOUVELEES
Axe N°1	Fluidifier le parcours résidentiel Améliorer la mixité de l'offre de logements sur le centre-ville et l'adapter aux nouvelles typologies de résidents et au vieillissement pour fluidifier le parcours résidentiel
Action n°12	Accompagner les programmes de construction des îlots Blay – Janin – Aicard
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS ▪ BAILLEUR SOCIAL
Localisation	<p><i>Centralité Village, Rue Jean Aicard</i></p>  <p>12 Création des logements de l'îlot Blay Janin Aicard</p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

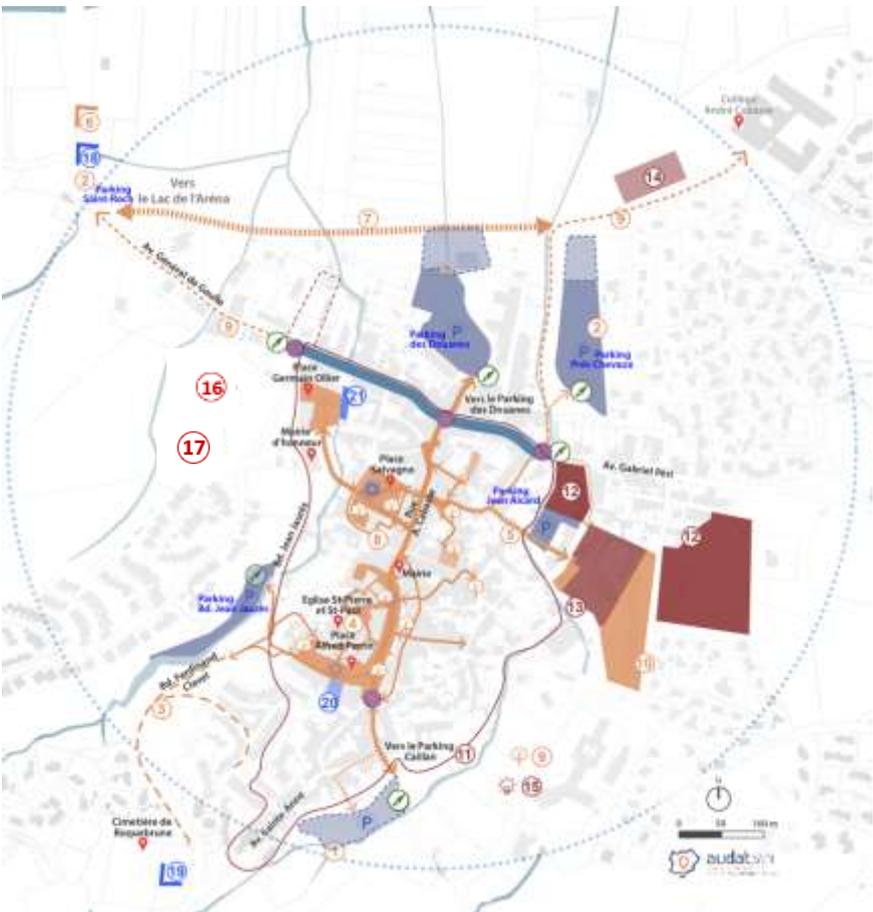
Description de l'opération	<p>Dans le cadre de sa politique de revalorisation du Village, et de la mise en œuvre de son obligation au titre de l'article 55 de la Loi SRU en termes de production de logements locatifs sociaux, la commune souhaite mettre en œuvre un projet global de construction intégré dans la revitalisation de l'îlot Blay/Janin/Aicard. Ce projet devrait être élaboré en collaboration avec des bailleurs sociaux et/ou des promoteurs privés.</p> <p>Dans cette perspective, Roquebrune-sur-Argens a lancé une mission d'accompagnement afin d'étudier la faisabilité de ce projet de construction qui impacte du bâti occupé : centre de secours des pompiers, crèche, réfectoire du groupe scolaire du Village.</p> <p>Un phasage de l'opération globale sera donc nécessaire afin de réunir toutes les conditions favorables à la mise en œuvre des différents projets de construction de ces îlots : logements locatifs sociaux, salles municipales, extension du groupe scolaire, réhabilitation de la crèche, local pour accueillir la Poste. Il conviendra d'intégrer à ce projet la requalification des espaces publics, avec notamment la possibilité de créer une rue Ecole Bd Aicard, de végétaliser le parking Aicard attenant, d'interroger le stationnement et la circulation attenants également.</p> <p>Par ailleurs, ce projet devrait impacter le fonctionnement urbain global de la centralité et notamment la circulation. Situé aux abords des axes secondaires Aicard et Henriot comptabilisant respectivement 4 200 et 6000 véhicules jour, la commune se doit d'accompagner ce projet afin de l'intégrer à son centre ancien.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION ▪ CONSEIL DEPARTEMENTAL ▪ REGION SUD ▪ BAILLEUR SOCIAL ▪ ANAH ▪ Architecte des Bâtiments de France ▪ ETAT ▪ BANQUE DES TERRITOIRES ▪ EPF PACA (pour du portage uniquement si le programme comprend du logement)
Budget estimatif de l'opération	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel	A définir, Mission d'accompagnement au montage de l'opération en cours – Bureau d'Etude ECO – AMO
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2022-2023 : étude du montage de l'opération ▪ 2023 : conception du projet ▪ 2024 : dépôt des autorisations d'urbanisme ▪ 2024-2025 : travaux de construction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE ▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération : Prochain PIG (attente résultat étude habitat en cours, 1^{er} trimestre 2023)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PLH : production de LLS ▪ Statistiques sur les autorisations d'urbanisme délivrées ▪ Agréments des LLS par services de l'Etat ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

	centralité Village <ul style="list-style-type: none">▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Construction de logements locatifs sociaux pour répondre à la demande de la population, favorise la mixité sociale.
Annexes	NON

Fiche projet II.2.13 : RESTRUCTURATION ET ADAPTATION DU GROUPE SCOLAIRE JANIN y/c REFECTOIRE ET CRECHE
Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° II	HABITER LE CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE, DES QUALITES RESIDENTIELLES RENOUVELEES
Axe 2	Adapter et moderniser les équipements publics pour répondre aux nouveaux besoins d'une ville en croissance dans une logique de proximité au centre
Action n°13	Restructuration et adaptation du groupe scolaire JANIN y/c réfectoire et crèche
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p>Centralité Village, Rue Jean Aicard</p>  <p align="center">  12 Requalification du groupe Scolaire </p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Description de l'action	<p>La démographie en constante augmentation oblige à accroître le nombre de classes et génère inévitablement des restructurations : variation de 3.45 % entre 2013 et 2018 (Var : 1 %).</p> <p>Par conséquent, mettre en adéquation les capacités des établissements scolaires et de petite enfance est une nécessité au sein de la commune de Roquebrune-sur-Argens.</p> <p>Lors de la rentrée scolaire 2020-2021, les effectifs de ce groupe scolaire s'élèvent à 670 élèves, et en font l'un des plus importants du Département du Var, en nombre d'élèves accueillis et l'école de la centralité de la Bouverie la plus importante.</p> <p>Cette opération consiste en l'agrandissement de l'école primaire et du réfectoire. La commune se saisira de l'opportunité de ces travaux pour libérer le réfectoire actuel situé dans le bâtiment de l'école historique. Une fois ce bâtiment libéré, un projet de construction de logements locatifs sociaux pourrait démarrer.</p> <p>Le projet consisterait en :</p> <p>La création d'une construction sur le tènement foncier des parcelles BE 179 d'une surface de 234 m² et BE 180 d'une surface de 380 m², qui communiquerait avec la cour de récréation de l'école primaire composé comme ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rez-de-chaussée : réfectoire avec zone de réchauffe plat• 1er et 2ème étage : salles de classe• En fonction des côtes de niveau, si possible un parking en rez de voirie. <p>Afin d'accompagner au mieux ces projets, une mission d'accompagnement a été lancée : ce projet se situe dans le périmètre du projet global de requalification des ilots Blay-Janin-Aicard, il est également question de réhabilitation de la crèche du village, de construction de logements locatifs sociaux en lieu et place d'un bâtiment d'habitation acquis par la commune et du centre de secours des pompiers mais aussi de requalification des espaces publics : voirie, stationnement, mobiliers urbains ...</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Bureau d'étude ECO – AMO▪ EDUCATION NATIONALE▪ CONSEIL DEPARTEMENTAL▪ REGION SUD▪ BAILLEUR SOCIAL▪ ANAH▪ Architecte des Bâtiments de France▪ ETAT▪ Estérel Côte d'Azur
Budget estimatif de l'opération	<ul style="list-style-type: none">▪ Etude AMO en cours : 8 400 € HT▪ Conception, réalisation du projet de restructuration et adaptation du groupe scolaire Janin + crèche : 3 775 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Sur 3 775 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none">▪ ETAT : 50%▪ CONSEIL DEPARTEMENTAL : 5 %

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

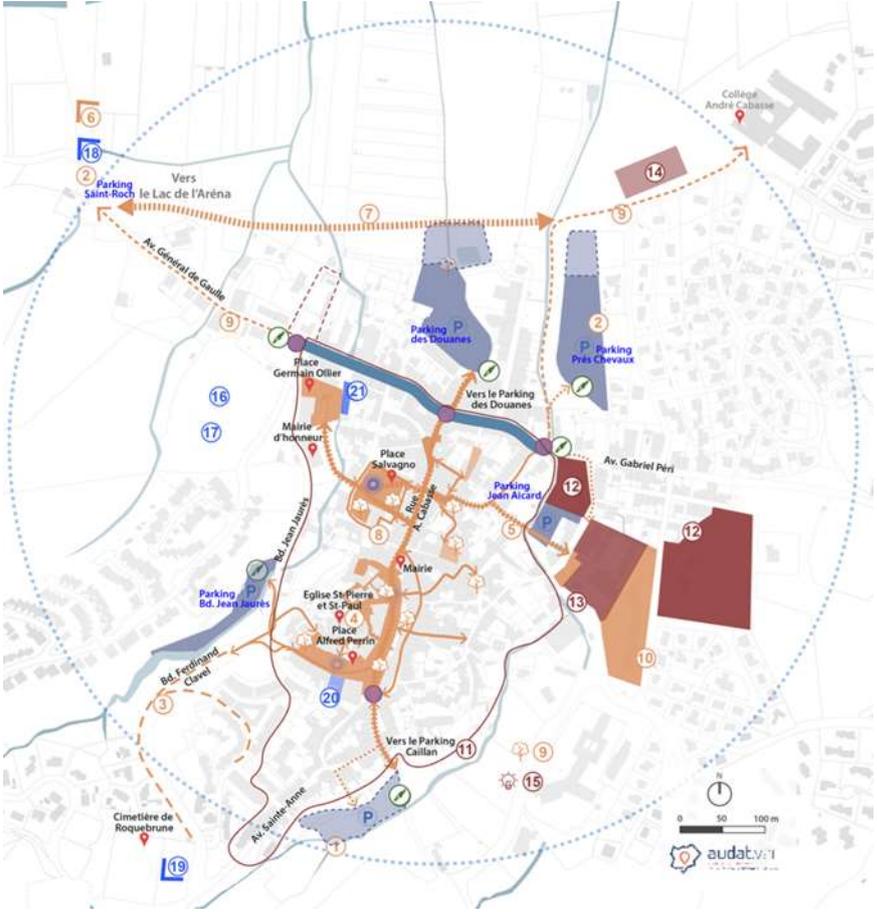
Publié le 04/10/2022

	<ul style="list-style-type: none">▪ CONSEIL REGIONAL : 7 %▪ Roquebrune sur Argens : 28 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ 2022-2023 : étude du montage de l'opération▪ 2023 : conception du projet▪ 2024 : dépôt des autorisations d'urbanisme▪ 2024-2025 : travaux de construction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomér: CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'élèves dans les classes▪ Liste d'attente crèche▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Son lieu d'implantation, son articulation avec le tissu urbain déterminent le maintien de la dynamique d'une centralité de quartier. Cette centralité permet de favoriser l'ouverture de l'école à de nouveaux usages et favorise sa complémentarité avec les autres équipements publics communaux comme la crèche, ou des salles périscolaires.
Annexes	Non

Fiche projet II.2.14 : CONSTRUCTION D'UN GYMNASE - COLLEGE ANDRE CABASSE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° II	HABITER LE CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE, DES QUALITES RESIDENTIELLES RENOUVELEES
Axe n°2	Adapter et moderniser les équipements publics pour répondre aux nouveaux besoins d'une ville en croissance dans une logique de proximité au centre
Action n°14	Construction du gymnase du Collège André CABASSE Participation financière de la commune
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR
Localisation	<i>Centralité Village, Boulevard des Prés Chevaux, Collège Cabasse</i>



14 Construction du Gymnase Collège

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Description de l'action	<p>Pour satisfaire les besoins sportifs du collège A. Cabasse, le Département et la Commune ont convenu de réaliser, sous maîtrise d'ouvrage départementale, la construction d'un gymnase adapté à la pratique de sports collectifs.</p> <p>Dans un souci d'optimiser l'utilisation des équipements publics, d'améliorer la gestion et de favoriser la coopération entre le Département et les Communes, le Département construit et finance un équipement de type omnisports, adapté également à la pratique sportive associative sur la commune de Roquebrune-sur-Argens.</p> <p>Le montant total prévisionnel de l'opération globale du gymnase du collège A. Cabasse est de 4 160 562 € TTC maîtrise d'œuvre, travaux, contrôleur technique, SPS et équipements compris, valeur 2021.</p> <p>Le programme complémentaire demandé par la Commune porte sur les aménagements représentant 580 m² sur une surface totale de 1836 m², soit 31.6% de la surface :</p> <ul style="list-style-type: none">- Augmentation de la surface de l'aire de jeux, réalisation d'une tribune de 100 places, vestiaires arbitres, local de rangement du matériel associatif, sanitaires publics, infirmerie, buvette avec stockage, accès PMR de la voie publique. <p>Il en résulte une participation de la Commune de Roquebrune-sur-Argens à hauteur de 1 313 015 € TTC (soit 31.6% du montant total des travaux) qui sera versée au Département.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Conseil Départemental du Var▪ ETAT
Budget estimatif de l'opération	1 094 179 € HT
Plan de financement prévisionnel	Plan de financement sur participation financière communale 1 094 179 € HT <ul style="list-style-type: none">▪ ETAT: 40%▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ Septembre 2022 : adoption de la convention de partenariat et de financement▪ 2022 : dépôt autorisation administrative▪ 2023 : travaux (08 mois après dépôt PC) – Durée 12 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Nouveau loisir proposé▪ Compétitions régionale et nationale des équipes de sports collectifs (basketball, volleyball, football en salle, handball...)▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Adaptation des équipements publics à la croissance de la population. Permet de disposer d'un second gymnase en centralité Village et diversifier les offres associatives ce qui permet d'accroître l'attractivité de la centralité.</p> <p>Par ailleurs, cet équipement sportif supplémentaire permet une</p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	augmentation des créneaux d'entraînement des sports collectifs et ainsi à la montée en compétition des clubs de la commune pour un rayonnement régional voire national.
Annexes	Non



Fiche projet II.2.15 : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° II	HABITER LE CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE, DES QUALITES RESIDENTIELLES RENOUVELEES
Axe 2	Adapter et moderniser les équipements publics pour répondre aux nouveaux besoins d'une ville en croissance dans une logique de proximité au centre
Action n°15	Modernisation de l'éclairage public
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS en convention avec le SYMELIEC
Localisation	Centralité Village
Description de l'action	<p>Programme de réhabilitation de l'ensemble du parc EP de la Commune sur 10 ans, avec modernisation par la mise en place de matériel Leds basse consommation avec pilotage par module GPRS.</p> <p>Le titulaire du marché public global de performance s'engage sur la durée du marché à atteindre une baisse de la consommation d'énergie de 62% minimum.</p> <p>Ce marché est en cours, notifié en Août 2017 avec des postes différents selon les actions entreprises (poste G0 à G7).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le prestataire titulaire du marché public global de performance est l'entreprise EGTE SERRADORI ▪ SYMELIEC ▪ ENEDIS
Budget estimatif de l'opération	<p>1 295 300 € HT entre 2023 et 2026 et réparti entre les 3 centralités comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sur les Issambres - 35% sur le Village soit 453 355 € - 15% sur la Bouverie <p>Les investissements correspondent au remplacement des lanternes par des modèles type Leds GPRS, et aux actions sur le réseau et les coffrets de commande. Ce sont les postes G3.1 (interventions non programmées), G3.2 (interventions programmées), G4 (reconstruction du patrimoine) et G7 (Smartcity – Ville intelligente).</p> <p>Les dépenses de fonctionnement concernent la maintenance EP (G2), la gestion administrative du contrat (G0), la gestion administrative de l'énergie (G1), les illuminations de Noël (G5), la géolocalisation des</p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

Réseaux (G6).

Recettes indirectes par la baisse de la consommation énergétique, donc de la facture et directes par la vente de CEE (Certificat d'Economie d'Energie).

Plan de financement prévisionnel

- ETAT : 40%
- Roquebrune sur Argens : 60 %

Calendrier

Le projet prévoit le remplacement de la totalité des lanternes du territoire entre 2017 et 2026 :

- 2023 : 127 000 € HT
- 2024 : 116 000 € HT
- 2025 : 105 000 € HT
- 2026 : 105 000 € HT

Le choix des voies à traiter selon les années est fonction d'une concertation entre le Maître d'ouvrage et le prestataire selon des critères techniques, financiers et politiques.

Le prestataire réalise des études d'éclairage avant chaque phase de travaux.

Lien autres programmes et contrats territorialisés

- ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération: CRTE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Consommation énergétique de l'éclairage public
- Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village
- Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,
- Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,
- Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération

Conséquence sur la fonction de centralité

Réduction des dépenses de fonctionnement
Adaptabilité aux nouveaux matériaux et exemplarité de la commune, une opération qui s'inscrit dans la volonté des élus de participer aux efforts en faveur de la transition écologique

Annexes

Non

Fiche projet II.2.16 : CREATION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE POUR ALIMENTER LE VILLAGE (aujourd'hui sous-alimenté)

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° II	HABITER LE CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE, DES QUALITES RESIDENTIELLES RENOUVELEES
Axe 2	Adapter et moderniser les équipements publics pour répondre aux nouveaux besoins d'une ville en croissance dans une logique de proximité au centre
Action n°16	CREATION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE POUR ALIMENTER LE VILLAGE (aujourd'hui sous-alimenté)
Statut	En projet
Niveau de priorité	A long terme
Maître d'ouvrage	Futur Délégataire DSP ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION
Localisation	Village
Description de l'action	<p>La gestion de la ressource en eau potable de la ville de Roquebrune-sur-Argens, s'effectue à l'échelle intercommunale. Les besoins en eau potable sont couverts sur l'ensemble de la commune, Véolia est le concessionnaire qui intervient sur la commune. L'alimentation en eau potable de la commune se fait à partir de l'achat d'eau au Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE).</p> <p>Pour assurer l'amélioration des ressources et de la distribution de l'eau, en tenant compte de la nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en considération l'absence de sécurisation sur certains sous-secteurs (Lotissement St Pierre, Les Fourques / Palayson, Chemin de la Maurette) en cas de rupture de la conduite d'alimentation du SEVE depuis compteur d'achat Pont de Fer Marchandise, ▪ Répondre à un besoin des quartiers actuellement non desservis par le réseau AEP (forage privés) à sécuriser et besoin de mise en conformité DECI, ▪ Répondre aux projets d'urbanisation de la commune de Roquebrune-sur-Argens, inscrit dans le PLU approuvé le 7/07/2022, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'OAP Jean Aicard, perspective de 285 logements ○ l'OAP la Valette, perspective de 48 logements, ○ l'OAP Jas de Callian, perspective de 15 à 20 logements. <p>Il est prévu la mise en place d'un nouveau réservoir alimentant en gravitaire l'ensemble du secteur Village et assurant un secours total du secteur en cas d'interruption de la conduite d'adduction du SEVE, dont les caractéristiques sont les suivantes :</p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231
 Reçu le 04/10/2022
 Publié le 04/10/2022

- Capacité de stockage : 3 000 m³
- Hauteur utile : 5.5 m
- Coût radier : à 100 m NGF.

	Les réservoirs des Garrigues et des Allons, actuellement en service seront démolis, la station de surpression des Garrigues sera réutilisée sur le nouveau réservoir.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SEVE ▪ Commune de Roquebrune Sur Argens ▪ Agence de l'Eau ▪ Futur délégataire DSP
Budget estimatif de l'opération	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel	A mobiliser au fil de la programmation
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin 2022 : Adoption du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Roquebrune-sur Argens ▪ 01/01/2023 : Convention de Concession future Délégation de Service Public d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ▪ Etudes et Travaux : A programmer - après 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est en totale adéquation avec les OAP intégrant les programmes de constructions neuves (353 logements, 3 OAP) et d'équipements publics (écoles, salles municipales).
Annexes	Non

**Fiche projet II.2.17 : TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT
DE RESEAUX AU VILLAGE (constructions OAP)**
Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° II	HABITER LE CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE, DES QUALITES RESIDENTIELLES RENOUVELEES
Axe 2	Adapter et moderniser les équipements publics pour répondre aux nouveaux besoins d'une ville en croissance dans une logique de proximité au centre
Action n°17	Travaux d'extension et de renforcement de réseaux au village (constructions OAP)
Statut	En projet
Niveau de priorité	A long terme
Maître d'ouvrage	Futur délégataire DSP ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION
Localisation	Village
Description de l'action	<p>Pour répondre aux nouveaux besoins d'une ville en croissance, il est prévu la mise en place d'un nouveau réservoir alimentant en gravitaire l'ensemble du secteur Village et assurant un secours total du secteur en cas d'interruption de la conduite d'adduction du SEVE, ce réservoir aura une capacité de stockage de 3 000 m³.</p> <p>Des travaux de création ou de renforcement du réseau de distribution seront engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduite de distribution en DN 300 entre le nouveau réservoir et la conduite d'alimentation actuelle des Garrigues sur environ 650 ml ▪ Renforcement de la conduite d'alimentation actuelle des Garrigues en DN 250 (future distribution) sur environ 3,5 km ▪ Mise en place d'un stabilisateur de pression pour réduction des pression
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SEVE ▪ Commune de Roquebrune Sur Argens ▪ Agence de L'Eau ▪ Futur Délégataire DSP
Budget estimatif de l'opération	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel	A mobiliser au fil de la programmation
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin 2022 : Adoption du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Roquebrune-sur Argens ▪ 01/01/2023 : Convention de Concession future Délégation de Service Public d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ▪ Etudes et Travaux : A programmer - après 2028

AR Prefecture

0831218301075 20220030 DEL 0900303821
 Reçu le 04/10/2022
 Publié le 04/10/2022

DETA / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est en totale adéquation avec les OAP intégrant les programmes de constructions neuves (353 logements, 3 OAP) et d'équipements publics (écoles, salles municipales).
Annexes	Non

Fiche projet III.2.18 : VALORISATION ET AMENAGEMENT DU LAC DE L'ARENA, Périmètre de l'Opération Grand Site de l'Estérel Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°18	Valorisation et Aménagement du Lac de l'Aréna
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p>Entrée Ouest de la centralité Village, au pied du Rocher</p> <p style="text-align: center;"><i>Synoptique des aménagements, Roquebrune sur Argens</i></p>
Description de l'action	<p>Il s'étale sur 30 ha au pied du site classé du Rocher, au sein de la zone Natura 2000 Val d'Argens et situé dans le périmètre de l'Opération Grand Site de l'Estérel. Il est l'un des espaces naturels le plus fréquentés du Var.</p> <p>Ce lac est issu de l'exploitation industrielle de sable Perrin qui a opéré dans les années 1950 et sur une période d'une vingtaine d'année. Une partie du bâti pré existe.</p> <p>500 mètres linéaires le séparent du Village, ce qui en fait un espace non seulement fréquenté par les résidents mais aussi par les touristes. Il représente un espace de verdure aux portes du centre-ville.</p> <p>Néanmoins, ce lac est pour partie inaccessible, peu entretenu, et non valorisé alors même qu'il abrite une faune et flore riches et les restes du bâti de l'ancienne exploitation de sable.</p> <p>De nombreux déchets sont visibles et s'amoncellent lors de chaque épisode pluvieux : carcasses de voitures, gravats, barres de fer, glissière béton, végétaux morts... Ce poste de dépense représente une grande partie de l'enveloppe budgétaire du projet.</p>

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	<p>Des travaux de démolition sont également prévus : un cabanon en très mauvais état et une partie du bâti de l'ancienne exploitation. Le cheminement piétonnier existant fera l'objet d'une réfection légère. Les travaux de signalétique se porteront uniquement sur les portes d'entrée Nord et Sud : il est envisagé la pose de Relevé d'Informations Services.</p> <p>Enfin, la présence d'un chenal débouchant vers l'Argens ne permet pas d'en faire le tour. Il est envisagé de créer un ouvrage léger afin d'y parvenir.</p> <p>Ce projet de valorisation et d'aménagement du lac de l'Arena a fait l'objet d'un dossier de candidature à l'Appel à Projet « Biodiversité et Géodiversité dans les Aires Protégées » de la DREAL. Il a été retenu et une convention attributive de subvention en juillet 2022 a été signée.</p> <p>Ce projet a été déposé sur un montant total d'opération estimé à 216 860 € HT. Cette estimation est composée des postes étude de maîtrise d'œuvre et travaux (21 960 € HT étude + 194 900 € travaux). Le montant de la subvention accordée s'élève à 80 % du coût total du projet soit 173 488 € HT.</p> <p>La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de mai 2022 et les premiers résultats en phase Avant-Projet font état d'un chiffrage bien plus conséquent que le chiffrage réalisé au stade de l'Appel à Projet.</p> <p>L'opération dans sa totalité est chiffrée à 900 000 € HT. La différence s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le poste évacuation des déchets, des gravats qui a été chiffré sur le périmètre du tour du lac ; le BE l'a réalisé sur un périmètre plus large, jusqu'aux berges de l'Argens- L'aménagement et renaturation des parkings d'entrée- Le poste signalétique important : scénarisation tout autour du lac avec des pupitres d'interprétation, des totems aux entrées et aux sorties ... <p>La Commune envisage de réaliser la quasi intégralité des aménagements proposés et ce dans l'objectif de s'inscrire dans un projet qualitatif et respectueux de l'environnement. Pour ce faire, il convient de phaser cette programmation.</p> <p>Ainsi, en 2023, en 1^{ère} phase, la commune réalisera les premiers travaux à hauteur de l'enveloppe financière allouée. Elle se donne la possibilité d'augmenter ce budget et ce au fil des opportunités de cofinancement.</p> <p>L'enjeu de cette opération est de rendre donc accessible le tour du lac d'un linéaire de 3.5 km proposant des aménagements légers et respectueux de l'environnement mais aussi via un projet porté en parallèle, le connecter au Village, distant d'à peine 500m, par un espace sécurisé afin de favoriser la pratique des modes doux.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Bureau d'étude▪ REGION SUD▪ Conseil Départemental▪ Réseau Natura 2000▪ Inspecteur des sites inscrit – DREAL▪ Architecte des Bâtiments de France▪ Syndicat Mixte de l'Argens▪ Agence de l'Eau

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

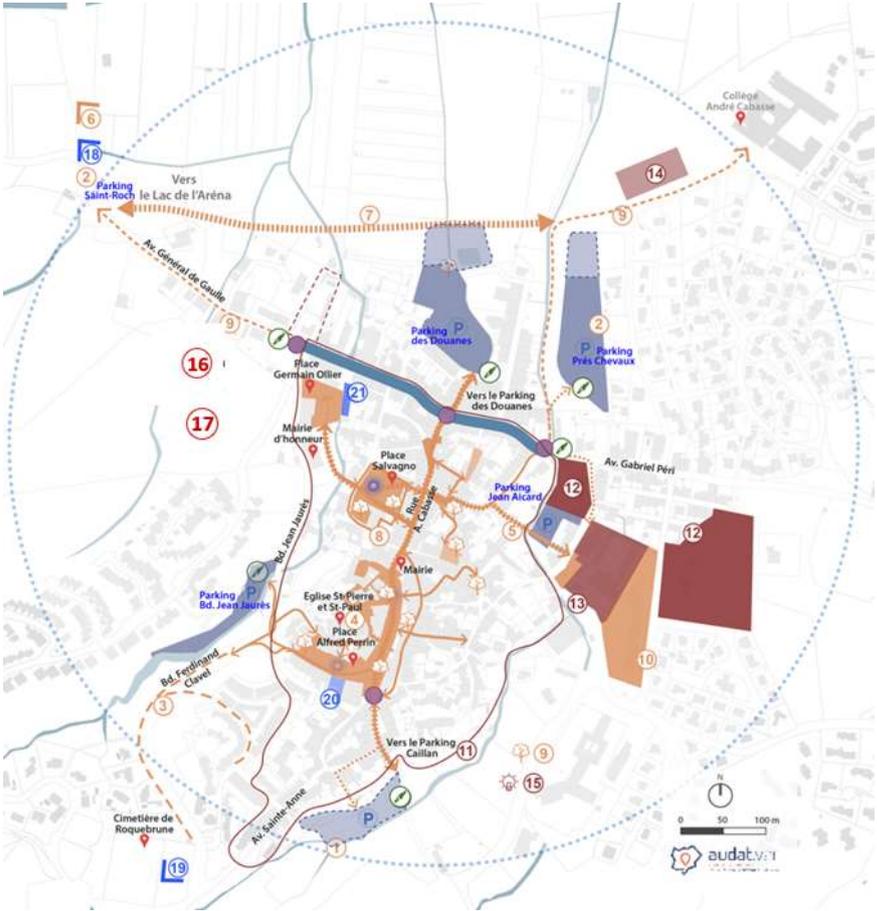
Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	<ul style="list-style-type: none">▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération▪ Syndicat Mixte Grand Site de l'Estérel
Budget estimatif de l'opération	622 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	622 000 € HT <ul style="list-style-type: none">▪ ETAT : 40%▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	Projet en cours de conception : 2022 : Etudes mission de maîtrise d'œuvre 2023 : 422 000 € HT 2024 : 100 000 € HT 2025 : 100 000 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE▪ ETAT / Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE) : Opération Grand Site de France
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de visiteurs (mise en place de cellule de comptage)▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation d'un site naturel qui permet aux habitants et aux touristes de bénéficier d'espaces de promenade aménagés et situés aux portes du Village.
Annexes	Non

Fiche projet III.2.19 : TRAVAUX DE REHABILITATION CHAPELLE SAINTE ANNE & SES ABORDS

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°19	Valorisation et réhabilitation de la Chapelle St Anne et ses abords
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p><i>Centralité Village, Route des Cavalières</i></p>  <p>19 Réhabilitation Chapelle St Anne et ses abords</p>

Description de l'action	<p>La commune envisage le projet de restauration de la chapelle Sainte-Anne du XVIe siècle en l'inscrivant dans un concept global de revitalisation du Patrimoine communal. Il s'agit de valoriser les espaces naturels de proximité et les connecter au centre via des aménagements de mobilités douces, favoriser la perméabilité et le dialogue entre le village et la nature: projet d'aménagement du Lac de l'Arena (site d'accrobranche, sentier d'interprétation, piste cyclable), de la chapelle Ste Anne = entrée sentiers de randonnées vers diverses thématiques et lieu d'activités sportives douces (Qi Gong Tai-Chi, yoga, etc.).</p> <p>La chapelle ainsi restaurée deviendra un axe central de visites et d'actions culturelles, dont le dessin s'allongera aux 25 Ponts et aux Cavalières. Il s'agit à la fois de rendre un témoin majeur des traditions Roquebrunoises mais également de réaliser des aménagements alentours, de re-végétalisation, d'harmonisation des points de vue, de réhabilitation des voies et trottoirs adjacents et ce dans l'objectif de s'inscrire dans un projet qualitatif et respectueux de l'environnement. Les notions de cohérence, de transversalité, de synergie, de continuité culturelle et chaque fois que possible, géographique, sont intégrées à la réflexion préalable à chaque projet, avec le souci constant de garantir une pertinence en termes d'intégration entre les actions, qui toutes convergent en faveur du rayonnement de la commune.</p> <p>Valorisation politique et fonctionnelle d'un ancien lieu de culte appartenant au Monastère Notre Dame de Pitié, en respect de son état antérieur et le remodeler en tant que lieu privilégié d'activités.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau d'étude architecte patrimoine ▪ Conseil Départemental du Var ▪ Région Sud ▪ Architecte des Bâtiments de France ▪ Fondation du patrimoine ▪ DRAC ▪ ETAT ▪ Sauvegarde de l'Art Français
Budget estimatif de l'opération	<p>208 333 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes : 41 667 € HT ▪ Travaux : 166 667 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT : 40% ▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	<p>2023 : Étude de faisabilité 2024 : Travaux Dernier trimestre 2022 : demande de subventions à présenter SAF</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération

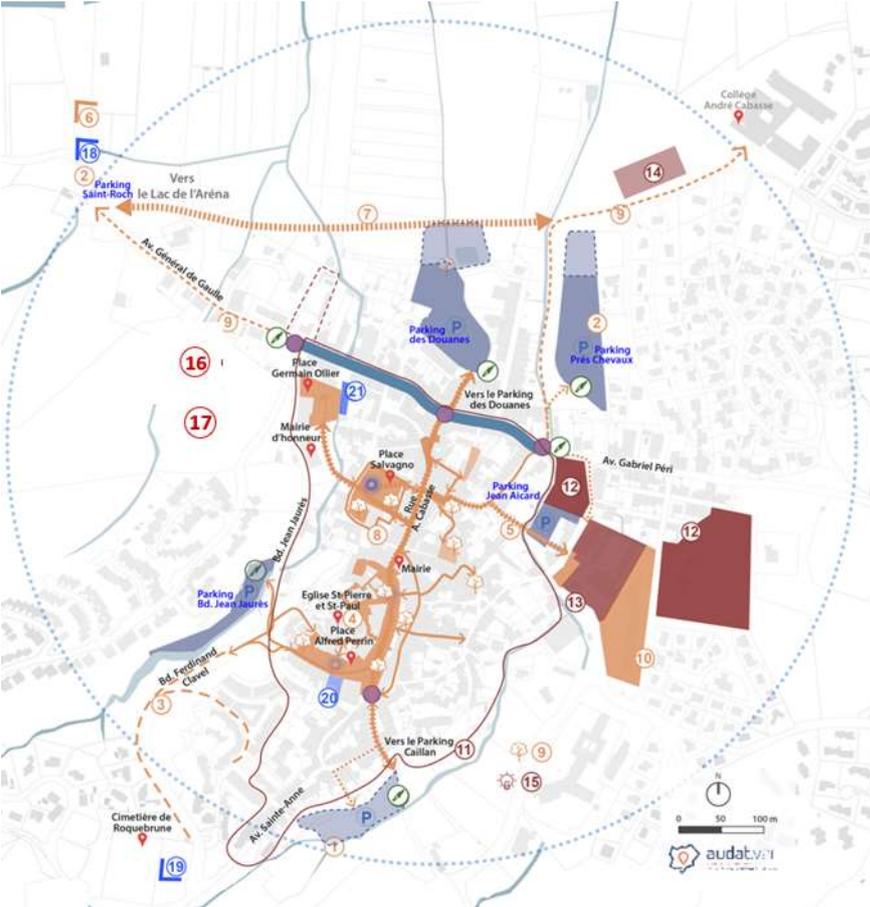
AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, de point de départ de triple attraction pour le développement économique-touristique de la commune (sentiers à thématiques, randos et balades, activités douces). Elle s'inscrit dans un secteur d'intervention prioritaire de par sa situation en bordure d'agglomération et de lieu de stationnement aux abords mais en dehors du centre historique ancien
Annexes	Non

Fiche projet III.2.20 : CONSTRUCTION DE LA MAISON DES TERROIRS, SON DRIVE ET SON GITE TOURISTIQUE

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°20	Construction de la Maison des Terroirs, son drive et son gite touristique
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p><i>Centralité Village, cœur de CASTRUM</i></p>  <p>20 Construction de la Maison des terroirs</p>

<p>Description de l'action</p>	<p>La commercialisation des produits du terroir artisanaux occupe une place importante dans l'attractivité, le développement économique et l'attractivité touristique d'une commune. Souvent associée à des notions d'authenticité, de typicité, de traçabilité, la commercialisation en circuits courts, ajoute une valeur forte et primordiale dans une époque contemporaine fragilisée par de récentes mesures sanitaires. La Maison des Terroirs aura également une portée qui permettra d'animer et développer le territoire rural, valoriser les produits de terroir et optimiser les ventes en circuits courts sur tout le territoire de l'Agglomération. Elle se situera en plein cœur du Village Millénaire, ce qui en fait un espace non seulement fréquenté par les résidents mais aussi par les touristes et idéalement située de manière stratégique au regard des nombreuses manifestations communales qui se trouvent dans son environnement, sur la Place Perrin.</p> <p>La Maison des Terroirs remplace la Maison DU terroir, ne ciblant qu'une quinzaine de producteurs d'huile, vins et miels et de nos jours insuffisamment valorisée. Le rajout du système drive favorise un turn over rapide des véhicules. Le gîte touristique d'une vingtaine de places reprend et renforce l'idée des Pèlerins de St Jacques de Compostelle déjà présents dans la commune au XIVE siècle.</p> <p>Ainsi, afin de répondre aux besoins de développer la capacité de l'actuelle Maison du Terroir et l'hébergement touristique « vert » et créer la Maison DES Terroirs, il est envisagé la restructuration de la Maison de village dite « Bouchet » située 5 place Alfred Perrin à Roquebrune-Sur-Argens.</p> <p>Dans cette perspective, le bâtiment devra comporter les espaces fonctionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un espace de vente de produits de producteurs locaux • Une zone de livraison • Une zone de stockage • Un bureau pour le personnel de l'espace commercial • Des sanitaires pour le personnel de l'espace commercial • Hébergement « vert » • Une zone accueil • Des chambres avec sanitaires individuels • Deux dortoirs avec des sanitaires pour chaque dortoir • Des locaux de stockage (linge, ménage) • Des espaces de garage pour les vélos • Drive Fermier • Stockage • Chambre Froide • Espace de préparation des paniers • Espace de retrait avec stationnement minute
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau d'études ▪ REGION SUD ▪ Architecte des Bâtiments de France ▪ ETAT

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

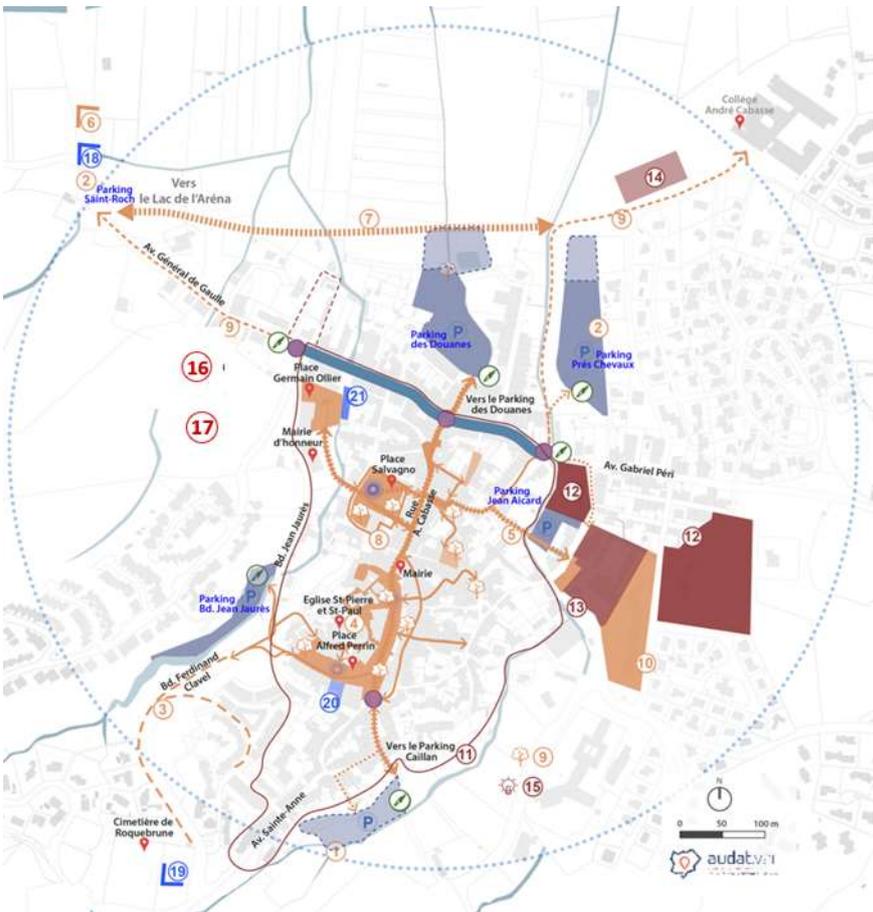
Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération ▪ Association des paysans du Village
Budget estimatif de l'opération	<p>1 565 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition foncière : 400 000 € HT (déjà réalisée 2022) • Etudes : 170 000 HT • Travaux : 995 000 € HT <p>Principaux postes de dépenses : Investissement pour les différents diagnostics et travaux de réhabilitation au regard de l'ancienneté du bâtiment, aménagement du système drive, aménagement du gîte touristique</p> <p>Dépenses de fonctionnement : agents d'accueil et vente, agents de promotion, entretien des locaux (système drive et gîte) agents en charge du système drive</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>1 565 000 € HT – acquisition foncière (déjà réalisée 400 000 € - 2019) = 1 165 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 13 % ▪ Esterel Cote d'Azur Agglomération : 67 % ▪ Roquebrune sur Argens : 20 %
Calendrier	<p>Echéances à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2022 : Lancement de la mission de Maitrise d'œuvre ▪ 01/01/2023 : dépôt PC ▪ 1^{er} semestre 2023 : instruction PC, purge, instruction ▪ 01/06/23 : lancement des contrats de travaux ▪ 01/01/2024 : début des travaux ▪ 01/01/2025 : fin des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Appréciée par les touristes et la population locale à la recherche d'authenticité, la Maison des Terroirs, permettra d'attirer les visiteurs Place Perrin. Ce nouveau projet profitera également aux autres commerces du Village car situé en haut du CASTRUM, à l'extrémité du parcours marchand.</p>
Annexes	Non

Fiche projet III.2.21 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME - RELOCALISATION EN CENTRALITE VILLAGE

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe N°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°21	Travaux d'aménagement de l'Office du Tourisme - Relocalisation en centralité Village
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	OFFICE DU TOURISME DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	<p><i>Centralité Village, Place Ollier</i></p>  <p>21 Relocalisation de l'Office de Tourisme</p>

Description de l'action

L'Office du Tourisme du Village est actuellement situé dans la zone commerciale des Garillans à 2km du centre du village. La question de l'accessibilité aux services de l'Office de Tourisme pour les usagers se pose régulièrement. Les touristes, la population locale et les commerçants ne comprennent pas que l'Office du Tourisme soit excentré par rapport au village privant ainsi le cœur du village :

- D'une fréquentation importante générée par la présence d'un Office du Tourisme toute l'année :
- D'un afflux de clients consommateurs sur une période élargie
- D'activités toute l'année créant ainsi une valeur ajoutée pour le commerce local (visites guidées, ateliers, chasses aux trésors, vente d'activités de loisirs, un service de billetterie, des services aux professionnels...)
- Un lieu d'échange culturel entre résidents et visiteurs, facilitant ainsi la cohabitation
- Une concertation facilitée pour le développement de partenariats avec les commerçants par la proximité

Afin de bénéficier d'une affluence générée par la présence d'un Office du tourisme dans un lieu stratégique et optimiser l'expérience client à l'échelle de la destination, ce dernier va saisir prochainement l'opportunité d'occuper un local commercial situé sur la place de la Mairie d'Honneur.

Ce projet de déménagement est mené en totale collaboration avec la commune.

Il entraîne des travaux d'aménagement relatifs aux cloisons, à la devanture, aux sanitaires, aux peintures, au revêtement de sol ... de ce local commercial, anciennement occupé par un établissement bancaire.

Par ailleurs, ce projet permet de respecter les démarches qualité de l'Office du Tourisme. Il est engagé dans plusieurs démarches qualité et doit ainsi répondre à de nombreux critères concernant l'accessibilité, l'aménagement, la signalétique...).

Les labels témoignent d'un engagement dans une démarche qualité visant à améliorer l'expérience des visiteurs. Face à une offre touristique conséquente, ils permettent ainsi de se démarquer. Le rôle d'animateur de réseau de l'Office du Tourisme au sein des diverses démarches qualités lui permet d'accompagner l'ensemble des professionnels vers une démarche de progrès.

Les labels concernés :

- Tourisme et Handicap
- Famille Plus
- Catégorie 1
- Qualité Tourisme

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Bureau d'étude architecte d'intérieur▪ Office du Tourisme▪ CONSEIL DEPARTEMENTAL▪ REGION SUD▪ Architecte des Bâtiments de France▪ ETAT▪ Commune de Roquebrune-sur-Argens
Budget estimatif de l'opération	165 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT: 40%▪ Office du Tourisme : 60 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ Février 2023 : début des travaux▪ Mai 2023 : fin des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Fréquentation de l'Office du Tourisme et du village▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Un acteur économique du développement touristique au cœur du village incontournable.</p> <p>En 2021, c'est plus de 7 000 touristes reçus, plus de 1 000 personnes participant aux visites guidées de l'Office du Tourisme en individuel.</p> <p>En 2019, 80 groupes autocaristes reçus.</p> <p>Ouverture d'un point d'accueil toute l'année, 7J/7 d'avril à novembre et lors des manifestations.</p>
Annexes	NON

Fiche projet III.2.22.1 : EVENEMENT - LE MARCHÉ NOCTURNE DES CREATEURS

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°22.1	Evènement - le marché nocturne des créateurs
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	Localisation dans l'hyper centre du Village, Place Alfred Perrin, Rue des Portiques, Bd de la Liberté, Rue Grand A Cabasse
Description de l'action	Le Marché nocturne des créateurs et d'Artisanat d'Art est organisé tous les mardis soir en juillet et en août, au cœur du Village médiéval. Il permet aux Roquebrunois et aux touristes de découvrir l'artisanat local dans une ambiance conviviale.
Partenaires	Société GUERIN-TAEZ Emilie Association des commerçants
Budget estimatif de l'opération	40 000 € HT soit 10 000 € / an
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 40% ▪ Conseil Départemental : 10 % ▪ Roquebrune sur Argens : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JUILLET AOUT 2023 ▪ JUILLET AOUT 2024 ▪ JUILLET AOUT 2025 ▪ JUILLET AOUT 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet, ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Une très forte affluence de visiteurs au cœur du centre historique, la découverte du centre ancien de nuit. Les soirées en nocturnes permettent d'attirer non seulement les locaux et également les touristes de la commune et des communes voisines. L'objectif : Prendre assez de plaisir au cœur du Village pour avoir envie d'y revenir.
Annexes	Non

Fiche projet III.2.22.2 : EVENEMENT - LES MEDIEVALES

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n°III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°22 .2	Evènement - les Médiévales
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Localisation	Localisation dans l'hyper centre du Village, Place Alfred Perrin, Rue des Portiques, Bd de la Liberté, Rue Grand A Cabasse, Placette St Pierre, Place Salvagno, Place Ollier
Description de l'action	<p>Créées en 2002, les Médiévales Roquebrunoises se produisent les années paires, dans les rues du Village millénaire.</p> <p>C'est avec passion, suite à un travail minutieux, qu'à l'occasion d'un week-end, les membres de l'Association des Médiévales aux côtés de la commune, vont transmettre avec authenticité l'histoire communale aux nouvelles générations, et préserver ainsi la mémoire de la commune.</p> <p>Les Roquebrunois et les visiteurs sont pris à parti par les acteurs et ont donc la chance de pouvoir participer activement aux différents spectacles, tout en déambulant dans les rues du village décoré. Lors de cet évènement, les visiteurs peuvent y découvrir les métiers d'époque comme vannier, cordier, fondeur de bronze...</p> <p>Les Médiévales représentent un véritable cours d'histoire en son et lumière.</p> <p>En 2022, elles se sont tenues au parking Saint Roch situées à l'entrée Ouest du Village.</p> <p>Pour 2024, la commune souhaite les programmer en centre historique, au cœur du Village, et ce dans l'objectif de générer des retombées économiques pour les commerçants.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association LES MEDIEVALES ROQUEBRUNOISE ▪ Association des commerçants ▪ Conseil Départemental ▪ Région Sud ▪ Etat – DRAC
Budget estimatif de l'opération	<p>70 000 € HT SUR 2024 et 2026 soit 35 000 € à l'année</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais d'honoraire des troupes et des musiciens - L'assurance - L'alimentation - Les achats divers - La sécurité

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	<ul style="list-style-type: none">- La signalétique- Les achats divers- La communication
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT: 40%▪ Conseil Départemental : 10 %▪ Roquebrune sur Argens : 40 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ JUIN 2024▪ JUIN 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Une très forte affluence de visiteurs au cœur du centre historique, la découverte du centre ancien. Retombées économiques majeures pour l'ensemble du Village L'objectif : Prendre assez de plaisir au cœur du village pour avoir envie d'y revenir.
Annexes	NON



REPUBLIQUE
FRANÇAISE



Agence nationale
de la cohésion
des territoires

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022



Fiche projet III.2.22.3 : EVENEMENT- LE CORSO FLEURI

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°22 .3	Evènement - le corso fleuri
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Localisation	Localisation dans le Village
Description de l'action	<p>Créée en 1912, le Corso fleuri est une véritable tradition Roquebrunoise. Il est le fruit d'un travail commun qui permet de rassembler bénévoles, enfants des écoles, membres d'associations roquebrunoises, pensionnaires du Foyer Logement, sous la direction de l'Association « Saute Messuges ».</p> <p>Ensemble, ils dessinent leurs chars, préparent et habillent les structures de fleurs et de bruyère.</p> <p>Et c'est avec fierté qu'ils égayent les rues du Village pour le plaisir des anciens, des parents et des plus petits. Cette manifestation se termine par une bataille de fleurs à l'issue du défilé nocturne.</p> <p>Manèges et stands viennent compléter cette journée festive.</p> <p>Un moment inoubliable à la hauteur de sa réputation !</p> <p>Les associations et les familles Roquebrunoises prennent l'initiative de confectionner de magnifiques chars qui défilent le temps d'une journée dans les rues du village. Le corso émerveille le public notamment lors du défilé nocturne. Manèges et stands viennent compléter cette journée festive.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Association du Corso Fleuri Saute Messuges ▪ Association des commerçants ▪ EPAHD et Foyer logement ▪ Ecoles ▪ Agents municipaux ▪ Associations culturelles et sportives ▪ Maison des jeunes ▪ Conseil Départemental du Var ▪ Région Sud
Budget estimatif de l'opération	<p>40 000 € HT 2023 et 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'achat des fleurs - L'assurance - L'animation musicales - La signalétique - Les achats divers - La communication

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	- La location d'engins
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT : 40%▪ Conseil Départemental : 10 %▪ Roquebrune sur Argens : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ Mars 2023▪ Mars 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Durant un dimanche, animer le cœur du Village pour attirer les visiteurs des villes voisines et leur faire découvrir ou redécouvrir notre patrimoine et nos commerces.</p> <p>Retombées économiques pour l'ensemble du Village</p> <p>L'objectif : prendre assez de plaisir au cœur du village pour avoir envie d'y revenir.</p>
Annexes	Non

Fiche projet III.2.22.4 : EVENEMENT - LE FESTIVAL DE LA BANDE DESSINEE

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°22 .4	Evènement – Le festival de la bande dessinée historique
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	Localisation dans l'hyper centre du Village, Place PERRIN
Description de l'action	FESTIVAL DE LA BD HISTORIQUE installé durant les deux premières années à la Bouverie (quartier nord de la Commune) et programmé pour 2023 au cœur du Village pour renforcer l'attractivité et la notoriété du centre ancien ainsi qu'augmenter les retombées économiques : Mise en valeur de notre histoire et de notre patrimoine au travers du festival
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AGENCE RAY CLAME ▪ Association des commerçants ▪ Conseil Départemental du Var ▪ Région Sud ▪ Etat – DRAC
Budget estimatif de l'opération	56 300 HT : Les frais d'honoraire <ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge des auteurs - L'animation - Les frais d'achats d'espaces publicitaires - La sécurité - La signalétique - Les achats divers
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 40% ▪ Conseil Départemental : 10 % ▪ Roquebrune sur Argens : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Juin 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village ▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, ▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet ▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

Conséquence sur la fonction de centralité	Durant un week-end, concentré au cœur du Village, un noyau d'auteurs de grande notoriété qui attirent une forte fréquentation de visiteurs, dont une partie reste sur place pour se restaurer dans les différents établissements. Au-delà de la restauration, la quasi-totalité des commerces est impactée favorablement par les visiteurs qui déambulent dans les rues et ruelles du Village. Pour certains c'est une découverte du Village qui va leur donner l'envie d'y revenir
Annexes	NON

Fiche projet III.2.22.5 : EVENEMENT - FESTIVAL D'ART CONTEMPORAIN

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°22.5	Evènement - Le festival d'art contemporain
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	Localisation dans l'hyper centre du Village, Place Alfred Perrin, Rue des Portiques, Bd de la Liberté, Rue Grand A Cabasse, Placette St Pierre, Place Salvagno, Place Ollier
Description de l'action	<p>Un festival de créativité, d'art, de musique, de performances avec une trentaine d'artistes à la renommée nationale voire internationale, organisé sur trois jours, en nocturne, au cœur du Village.</p> <p>A destination du grand public mais également des enfants et personnes âgées au travers d'activités qui leur sont spécialement dédiées, cette manifestation est ponctuée de prestations musicales et artistiques de qualité.</p> <p>Grande exposition d'œuvres d'artistes.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association « Festival d'Art Contemporain » ▪ Association des commerçants ▪ Conseil Départemental ▪ Région Sud ▪ Office du Tourisme ▪ Etat – DRAC ▪ Ecoles ▪ EPHAD – Foyer logement
Budget estimatif de l'opération	<p>100 000 € HT</p> <p>Soit 25 000 € par an entre 2023 et 2026</p> <p>Accueil et hébergement des artistes</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'assurance - L'alimentation - Les achats divers - La sécurité - La communication
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 40% ▪ Conseil Départemental : 10 % ▪ Roquebrune sur Argens : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JUILLET 2023 ▪ JUILLET 2024 ▪ JUILLET 2025

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	<ul style="list-style-type: none">▪ JUILLET 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Durant ces trois jours, concentrés au cœur du village, une qualité et une diversité d'expositions, de concerts et de spectacles artistiques qui permettront aux visiteurs de rester sur place assez longtemps pour visiter, s'amuser, se cultiver et consommer.</p> <p>C'est une action spécifique tournée vers l'art et la culture qui permettra d'attirer la clientèle touristique au-delà de notre bassin de vie.</p> <p>Renforcer le lien intergénérationnel autour de l'Art et favoriser les retombées économiques pour tout le village.</p>
Annexes	Non

Fiche projet III.2.22.6 : EVENEMENT - LE ROC D'AZUR

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°22 .6	Evènement - Le roc d'azur
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Localisation	Localisation dans l'hyper centre du Village, Place Ollier
Description de l'action	<p>Le plus grand rendez-vous mondial de VTT, met Roquebrune à l'honneur grâce à la mise en place d'un « village étape » pour les participants et le public, comportant les stands des partenaires, des présentations de vélos et accessoires, des stands nourriture et des animations ...</p> <p>De nombreuses animations, courses et randonnées sont organisées et notamment le Roc Ruelles course effectuée en nocturnes dans les ruelles étroites du village.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A.S.O ▪ Association des commerçants ▪ Conseil Départemental du Var ▪ Région Sud ▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération ▪ Office du Tourisme
Budget estimatif de l'opération	<p>120 000 € HT Soit 30 000 € HT /AN de 2023 à 2026</p> <p>L'installation de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gardiennage - La sonorisation - Les achats divers - La sécurité - La signalétique - La communication
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 40% ▪ Conseil Départemental : 10 % ▪ Roquebrune sur Argens : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OCTOBRE 2023 ▪ OCTOBRE 2024 ▪ OCTOBRE 2025 ▪ OCTOBRE 2026

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE
Reçu le 04/10/2022
Publié le 04/10/2022

Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Faire un focus très important sur le village via cette manifestation qui est la plus importante dans le domaine du VTT au monde. Être pendant quelques jours au centre de l'information médiatique nationale et internationale. Retombées économiques importantes pour les acteurs touristiques de l'intégralité de la commune.</p>
Annexes	NON

Fiche projet III.2.22.7 : EVENEMENT- LE MARCHE DE NOEL

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe n°2	Diversifier les motifs de fréquentation du centre-ville à travers la valorisation du patrimoine et du paysage
Action n°22 .7	Evènement: le marché de Noël
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	Localisation dans l'hyper centre du Village, Place Alfred Perrin, Rue des Portiques, Bd de la Liberté, Place Salvagno, Place Ollier
Description de l'action	<p>Une vingtaine de chalets et maisonnettes en bois, santonniers, créateurs et douceurs de Noël viennent s'installer au cœur du Village, dans une ambiance musicale.</p> <p>De nombreuses animations rythment les journées du Marché de Noël : rencontres avec le Père Noël, ateliers pour enfants, spectacles de rue, concert de l'Avent...</p> <p>Animations musicales et spectacle.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association des commerçants ▪ Conseil Départemental ▪ Région Sud ▪ Office du Tourisme ▪ Etat – DRAC ▪ Ecoles ▪ EPHAD – Foyer logement
Budget estimatif de l'opération	<p>160 000 € HT</p> <p>Soit 40 000 € HT / AN de 2023 à 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location et installation des différentes structures - Le gardiennage - La sonorisation - Les achats divers - La sécurité - La signalétique - La communication
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETAT: 40% ▪ Conseil Départemental : 10 % ▪ Roquebrune sur Argens : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Semaine avant Noël 2023 ▪ Semaine avant Noël 2024 ▪ Semaine avant Noël 2025 ▪ Semaine avant Noël 2026

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le Marché de Noël est l'une des fêtes traditionnelles les plus appréciées à Roquebrune-sur-Argens.</p> <p>Cette animation en plein cœur du Village millénaire permet aux visiteurs de déambuler à travers les ruelles et ainsi découvrir ou redécouvrir notre patrimoine et nos commerces dans une ambiance chaleureuse.</p> <p>Les enfants des écoles et les pensionnaires de l'EPHAD et du foyer logement participent à la décoration et à la tenue de stand par la confection d'objets divers et variés (vente en vu de récolter des fonds pour des projets communs). Ce type d'évènement participe à renforcer les liens intergénérationnels.</p> <p>Retombées économiques pour tout le village</p>
Annexes	Non

Fiche projet. III. 23 : Etude de signalétique piétonne, touristique et urbaine

Petite Ville de Demain Roquebrune-sur-Argens

Orientation stratégique n° III	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, UN VILLAGE ATTRACTIF TOUTE L'ANNÉE
Axe	Participer à l'amélioration de l'accessibilité et la lisibilité du centre-ville.
Action n°23	Etude signalétique piétonne, touristique et urbaine
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Localisation	Commune
Description de l'action	<p>Pour renforcer la visibilité et la lisibilité de son fonctionnement urbain, la commune souhaite réaliser une étude de signalétique intégrant un diagnostic de l'existant, la définition de la stratégie, la définition du schéma directeur signalétique et une charte graphique à l'échelle de la commune avec en priorité la centralité village.</p> <p>Cette étude permettra de se doter d'outils communs (schéma directeur + charte graphique) dans la mise en œuvre opérationnelle de la totalité des futures actions visant cet objectif.</p> <p>Elle doit répondre aux enjeux majeurs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la lisibilité de l'information, la structurer tout en gardant une cohérence sur l'ensemble des supports. • Développer un lien entre des parcours touristiques/patrimoniaux et commerçants. • S'appuyer sur les commerces et éléments forts du patrimoine. • Renforcer l'accessibilité au centre-ville en particulier depuis les parkings et les entrées de quartier. • Valoriser les rues commerçantes et la variété des commerces. • Développer la notion de numérique et le digital en lien avec la signalétique. • Lier les quartiers, les équipements, les services publics par des parcours piétons identifiés. <p>Le mise en œuvre d'un jalonnement dynamique pour le stationnement permettra de délivrer dès l'entrée de ville la disponibilité en temps réel des places de stationnement des parkings visiteurs. Cet aménagement participera à la réduction des flux de véhicules se perdant dans les ruelles étroites et pour certaines sans issues du cœur de Village.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ REGION SUD ▪ Architecte des Bâtiments de France ▪ Office du tourisme ▪ Estérel Côte d'Azur Agglomération ▪ Association des paysans du Village

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202231-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

	<ul style="list-style-type: none">▪ Associations des commerçants▪ Conseil Départemental
Budget estimatif de l'opération	345 000 € HT <ul style="list-style-type: none">▪ Etudes : 40 000 € HT▪ Refonte signalétique diagnostic, état des lieux stratégie, schéma directeur, dossier de consultation des entreprises▪ Mise en œuvre opérationnelle : 205 000 € HT▪ Jalonnement dynamique stationnement : 100 000 € HT
Plan de financement prévisionnel définitif	Etude et mise en œuvre signalétique : 245 000 € HT <ul style="list-style-type: none">▪ ETAT: 40 %▪ Roquebrune sur Argens : 60 % Jalonnement dynamique stationnement (une fois les parkings réalisés), Entrées Ouest et Est du Village : 100 000 € HT <ul style="list-style-type: none">▪ ETAT : 40 %▪ Roquebrune sur Argens : 60 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">▪ 2023 : Etudes▪ 2024-2026 : Mise en œuvre annuelle▪ 2024 : Jalonnement dynamique stationnement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">▪ ETAT / Estérel Côte d'Azur Agglomération : CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect de l'objectif du projet en lien avec la revitalisation de la centralité Village▪ Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,▪ Consommation des crédits au long de la réalisation du projet,▪ Écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Signaler, localiser, orienter, informer et guider sont les principales fonctions de la signalétique pour se déplacer en toute autonomie dans une centralité. C'est une action concomitante à la mise en œuvre des opérations listées dans le plan d'actions. Elle concourt indéniablement, à rendre plus visible et lisible l'accessibilité au Village.
Annexes	NON